

Université de Montréal

La perception de l'Autre (la femme, l'étranger et le roturier)
durant la Fronde, étude faite à partir de mémoires de l'époque

par

Amélie-Shuka Gadbois-Blanchette

Département d'histoire
Faculté des arts et sciences

Mémoire présenté à la faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de Maître ès arts (M.A.) en histoire

Décembre 2004

© Amélie-Shuka Gadbois-Blanchette, 2004



D

7

U54

2005

v. 012

Direction des bibliothèques

AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal

Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

La perception de l'Autre (la femme, l'étranger et le roturier)
durant la Fronde, étude faite à partir de mémoires de l'époque

présenté par

Amélie-Shuka Gadbois-Blanchette

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Président-rapporteur: Dominique Deslandres
Directeur de recherche: Michel DeWaele
membre du jury: Susan Dalton

Mémoire accepté le :9..août...2005

Sommaire

Durant la Fronde, cette guerre civile qui secoua le royaume de 1648 à 1652, l'ordre naturel des choses politiques, c'est-à-dire un gouvernement dominé par les nobles masculins français, fut rompu. Lorsque l'harmonie nationale était ébranlée, les Français croyaient qu'ils devaient combattre ce qui menaçait cet état en utilisant tous les moyens possibles. La responsabilité des troubles fut donc imputée à ces individus qui étaient extérieurs à la société politique idéalisée: l'étranger, la femme et le roturier. Nous avons donc entrepris, à partir de mémoires de contemporains, de dégager les traits qui légitimaient l'exclusion de ces étrangers par certains acteurs politiques du XVII^e siècle.

La Fronde se déroula durant la régence d'Anne d'Autriche, nous avons donc cherché à dégager les arguments que les Français utilisaient pour démontrer le mauvais gouvernement de cette dernière, sa faiblesse et son manque de discernement. La participation active des femmes lors de ces troubles n'aida en rien ces dernières auprès de l'opinion générale, la majorité des gens ne pouvait croire au bien-fondé de l'entreprise de ces femmes dans la Fronde.

Ensuite, le choix de Mazarin comme premier ministre ne pouvait qu'augmenter le sentiment d'insécurité chez les Français. Son origine italienne le rendit automatiquement suspect, les préjugés envers les Italiens restaient encore bien présents dans les mentalités du XVII^e siècle.

La Fronde résultait aussi d'un conflit de perception entre le parlement et la monarchie. Ce dernier croyait travailler pour maintenir le bon fonctionnement du royaume, tandis que la monarchie voyait dans le parlement une instance voulant lui nuire. La participation du peuple anima aussi une vive contestation, la royauté, la noblesse et les parlementaires ne voulaient pas de son implication politique, car ils le jugeaient incapable.

Mots-clés : Histoire / Époque moderne / France / Fronde / Mémoires / Altérité /

Mentalités politiques /

Summary

During the Fronde, the civil war that shook the kingdom from 1648 to 1652, the natural political order of the male French nobility was ruptured. When the national harmony was shattered, the French took it upon themselves to fight using any means at their disposal. These outsiders of the idealistic politic society were therefore blamed for these troubles: strangers, women and commoners. We have undertaken, from various memoirs of writings from that era, the study of certain traits, which justified the exclusion of these Strangers in the eyes of men in the XVIIth century.

The Fronde took place during the reign of Anne of Austria, therefore we searched for arguments used by the French to prove the bad government, the weakness and the lack of discrimination of the former mentioned queen. The active participation of women during these troubled times did nothing to help them in the eyes of the general population, the majority of the people did not believe in the validity these women's role during the Fronde.

Afterwards, the choice of Mazarin as prime minister only increased the French peoples feeling of insecurity. His Italian origins made him automatically suspicious, the prejudice towards Italians was still very present in their mentality in the XVIIth century.

The Fronde also resulted from a discrepancy in the perception between the Parliament and the Monarchy. The former thought it was working for the proper functioning of the kingdom whereas the monarchy saw the Parliament as a harmful entity. The population's participation spurred on live protests, their political implication was negated because they were considered incapable.

Key words: History/ Early Modern France/ Fronde/ Memoirs/ *Altérité* / Political Mentality

Tables des matières

Sommaire	iii
Summary	iv
Tables des matières	v
Remerciements	viii
Introduction	1
CHAPITRE PREMIER : LA FRONDE, MISE EN CONTEXTE	9
I. Chronologie de la Fronde	9
A) Les débuts de la Régence	9
1) Le testament de Louis XIII brisé	9
2) Les premières difficultés	10
B) La Fronde parlementaire	11
1) La chambre de Saint-Louis	11
2) Les barricades	12
3) La guerre de Paris	13
B) La Fronde des Princes	13
1) L'arrestation des Princes	13
2) L'union des Frondes	14
C) La Fronde Condéenne	14
1) Les guerres dans les provinces	14
2) Condé dans Paris	15
3) La fin de la Fronde	16
II. Historiographie de la Fronde	16
A) Les premiers débats	16
B) La Fronde parlementaire et ses controverses	18
C) Les mazarinades et nouvelle interprétation de la Fronde	19
III. Les mémoires, un genre singulier	20
IV. Les mémorialistes	22
A) Le cardinal de Retz	23
B) Madame de Motteville	26
C) Omer Talon	27
D) La Rochefoucauld	28
E) Abraham de Wicquefort	30
Conclusion	31

CHAPITRE II : LA FEMME, UN CAS PARTICULIER	32
I. Les reines de France	33
A) la loi salique	33
B) Historique des régences	34
C) Un moment faible dans la monarchie	35
II. Anne d'Autriche : Une Reine française d'origine espagnole	37
A) Biographie	38
B) Une reine espagnole, le bilan	40
III. Anne d'Autriche, régente	42
A) Une Reine digne des grandes Reines	42
B) Une femme aveuglée par son ministre	45
C) Une Reine colérique	47
IV. Quand les femmes s'en mêlent.	48
A) Les femmes dans la société nobiliaire	48
B) La femme, un danger pour l'homme	49
C) Le besoin de plaire des Dames	51
D) La vengeance, un défaut typiquement féminin	53
V. Les femmes acceptées en politique	54
A) Médiatrice et compagne	54
B) Les qualités masculines nécessaires aux femmes pour réussir en politique	57
CHAPITRE III : UN ITALIEN À LA COUR DE FRANCE	59
I. Un favori italien	59
A) Biographie de Jules Mazarin	59
B) La haine des ministériats	61
C) L'anti-italianisme	64
II. Pourquoi lui et pas nous?	66
A) Ignorance des lois du royaume	66
B) L'incapacité et la faiblesse de Mazarin	68
III. Mazarin, un arriviste	70
A) Ambition italienne	70
B) Le monde des finances, détournement de l'argent du royaume	72
IV. La corruption	74
A) Les vices italiens	74
B) Un usurpateur machiavélique	77
Conclusion	79

CHAPITRE IV : LE ROTURIER	82
I. La noblesse et la robe	83
A) L'avènement d'une nouvelle noblesse et ses répercussions	83
B) Une confrontation inévitable	85
II. La fonction du parlement selon le parlement	87
A) Pour défendre le bien public	87
B) Un institution régulatrice de la monarchie	88
C) Agir pour le Roi	90
III. Ambition et égoïsme des magistrats	91
A) Pour la protection de leur charge	91
B) Par ambition démesurée, par desseins dangereux à l'État	93
IV. Les financiers	94
A) Historique des financiers	95
B) Les sangsues qui rongent l'État	96
V. L'autre tiers état	97
A) La bourgeoisie	98
B) Les peuple, une canaille impossible à dompter	100
Conclusion	102
Conclusion	103
Bibliographie	110

Remerciements

Je me dois de remercier en premier lieu mon directeur, Michel de Waele, pour son dynamisme intellectuel, mais surtout pour sa grande humanité. Merci d'avoir été aussi conciliant, de ta grande compréhension (sans cette qualité, je ne crois pas que j'aurais retrouvé le bon chemin après ces grands moments frondeurs). Par lui, j'ai pu connaître légèrement le milieu universitaire (en tant qu'auxiliaire de recherche) et celui de l'enseignement, j'ai pu trouver ma véritable passion, merci.

Et maintenant, le plus grand des mercis va à mes parents, Danielle et Gilles. Vous avez été depuis toujours source d'inspiration et de réflexion, vous m'avez transmis cette curiosité intellectuelle. Pour votre soutien moral et monétaire (vous m'avez donné la chance de rendre ces années des plus agréables) un grand merci. Et à mes sœurs, vous ne m'avez jamais jugée, même si des fois je pouvais sembler l'éternelle étudiante. Counah, je tiens à te dire merci pour ces conversations dans les moments difficiles de ma rédaction. Et un merci spécial à ma grande sœur, Viviane, qui a su démontrer récemment, un exemple de force, de courage et de détermination, je serais là avec toi comme tu l'as toujours été pour moi, merci.

Ma très chère colocataire et grande amie Audrey, aujourd'hui je veux te dire un merci sincère pour toutes les soirées de détente après les pénibles journées de rédaction. Tu as su endurer mes humeurs et merci de n'avoir jamais critiquer mon bureau trop plein de photocopiés et de livres. Merci maintenant à toi André pour ton support, nos échanges téléphoniques sur nos maîtrises respectives, pour ton amitié.

Merci à Yan pour tes moqueries sur une étudiante pas toujours disciplinée, ta présence est toujours réconfortante (même à des kilomètres elle se fait ressentir).

Merci à Marie-Josée pour tes tapes rassurantes, merci d'avoir toujours été là avec moi. Catherine, une collègue et amie, merci d'avoir compris et partagé ces moments d'angoisse et aussi pour ces soirées de correction accompagnée d'une bonne bouffe et de profonds échanges. Merci aussi à ses connaissances d'université qui sont finalement devenues des amis : Ghislain, Pamela, Campeau et Michèle.

Un merci particulier à Benoit, pour avoir partagé avec moi une grande partie de ces années, merci d'avoir cru en moi dès les débuts, je te souhaite sincèrement beaucoup de bonheur futur.

Le dernier de mes mercis va à toi Alexandre, tu es apparu dans ma vie dans le dernier souffle de cette réalisation, mais pourtant le merci que je veux te transmettre est des plus profonds. Tu as su faire naître en moi des nouvelles ambitions, merci pour ta présence, merci d'être *mon étoile filante*.

Introduction

Le 31 juillet 1648, après une longue lutte entre le parlement de Paris et la régente Anne d'Autriche, le verdict tombait, le parlement triomphait, une dernière déclaration venait d'être enregistrée par Louis XIV en lit de justice, elle entérinait une série de propositions faites par la chambre Saint-Louis¹ dont la réduction des tailles pour l'année à venir, mais surtout qu'aucune imposition ne pourrait être établie sans l'accord des cours souveraines². Le parlement venait alors de démontrer à la reine-mère qu'il n'avait pas l'intention d'être mis de côté dans la gestion du royaume, comme il croyait l'avoir été durant les années de Richelieu, il voulait reprendre le terrain perdu et quoi de mieux qu'une régence pour y arriver. Par contre, les magistrats n'étaient pas les seuls à vouloir profiter de ce moment de faiblesse monarchique, la vieille noblesse, qui avait l'impression d'avoir été écartée depuis qu'au sang l'on privilégiait le mérite, avait l'intention de retrouver son rôle de jadis, celui de conseiller le Roi.

Anne d'Autriche, instruite par les troubles survenus lors de la minorité de Louis XIII, savait les implications d'une régence, elle tenta donc de limiter les dégâts, en restant ferme devant les demandes des différentes factions, afin de préserver le royaume pour son fils tel qu'il lui avait été livré lors de la mort de Louis XIII. Elle choisit comme premier ministre un disciple de Richelieu, mais surtout un homme n'appartenant à aucune grande famille française, le cardinal Mazarin. De plus, Mazarin avait l'intention de poursuivre la même politique extérieure que Richelieu, ce qui semblait important compte tenu du fait que la France était en guerre contre l'Espagne depuis 1635. Ce conflit entraînait une augmentation

¹ L'assemblée de la chambre de Saint-Louis du Palais de justice réunissait des représentants des quatre cours parisiennes. Elle travailla du 30 juin au 9 juillet 1648, une déclaration de 27 articles fut établie suite à cette assemblée, voir Orest Ranum, *La Fronde*, Paris, Éditions du Seuil, 1993, p. 140-142.

² Pour bien comprendre chronologiquement ces événements, nous avons exposé, dans notre chapitre premier, une mise en contexte de la Fronde.

fulgurante des impôts, la population écrasée par cette fiscalité était mécontente et rechercha un coupable. Elle se retourna donc vers un Autre pour expliquer son malheur, ce catalyseur commun devint et resta tout au long de la Fronde cet étranger qui détenait les rennes du pouvoir, le cardinal Mazarin. Pourquoi cet arriviste italien restait-il au pouvoir? La faiblesse d'Anne d'Autriche était, pour plusieurs, responsable de cette situation. Il était généralement entendu que la femme n'était pas faite pour gouverner, elle était trop faible et sujette à ses passions. Anne d'Autriche n'échappa pas à ces préjugés, ces ennemis l'accusèrent de laisser la France s'effondrer, d'être aveuglée par *le Mazarin*. L'harmonie nationale était ébranlée. L'ordre naturel des choses politiques, un royaume gouverné pas des nobles français masculins, étant rompu, certains Français croyaient qu'ils devaient utiliser tous les moyens possibles pour retrouver cette société politique idéalisée. La Fronde naquit donc d'une volonté d'exclure du pouvoir cet Autre, car on craignait qu'il entraîne le pays dans la déchéance. Cette maîtrise visera à analyser la perception des cet Autre dans le contexte des guerres civiles qui agitèrent la France de 1648-1652.

Au XIX^e siècle, la Fronde était perçue, par les historiens³ et les romanciers, comme une guerre civile sans importance et plutôt romanesque. En effet, dépeint par Alexandre Dumas⁴, ce moment de troubles civils devenait une épopée monarchique où les intrigues s'enchevauchaient, la trahison était chose commune, l'amour et la jalousie dictaient les actions entreprises. Cette vision pouvait s'expliquer en grande partie par le haut taux de participation féminine dans ce conflit.

Effectivement, le rôle des femmes dans la Fronde est indéniable, premièrement par la reine Anne d'Autriche qui était régente du royaume, son fils lui ayant conféré « l'administration libre, *absolue* et entière des affaires de son royaume

³ Jules Michelet, *Histoire de France*. Tome. 12 : *Richelieu et la Fronde*, Paris, Chamerot libraire-éditeur, 1858, 466 pages

⁴ Alexandre Dumas, *Vingt ans après*, Paris, Gallimard, 2001, 928 pages.

pendant sa minorité »⁵, mais aussi par le nombre élevé de frondeuses. Il ne suffit que de penser à Mme de Longueville qui partit dans les provinces chercher du soutien à la cause des princes, ou alors à la Grande Mademoiselle, accompagnée de Mesdames de Nemours et de Châtillon, qui sauva les troupes condéennes en faisant ouvrir la porte Saint-Antoine à Paris et en donnant l'ordre de faire tirer les canons de la bastille sur les troupes royales en juillet 1652, ou encore à la princesse palatine qui préconisa l'union des Frondes pour défaire Mazarin, pour réaliser l'importance qu'eurent les femmes dans cette guerre civile⁶. Les contemporains ne pouvaient croire qu'elles agirent pour le bien de la France, mais pour elles-mêmes afin de se venger, ou encore par amour.

La Fronde a donc eu lieu, car une femme avait les rennes du pouvoir, mais cette fronde a aussi été alimentée par d'autres femmes. Afin d'expliquer cette participation, les auteurs du XVII^e siècle ont eu recours aux préjugés traditionnels : orgueil, amour ou simple recherche de divertissement. À cette époque, l'apport des femmes en politique n'était pas habituel. La femme active sur la scène politique dérogeait à son rôle et il fallait trouver des raisons pour expliquer cette situation d'où le recours aux préjugés concernant les femmes pour marginaliser ce phénomène.

Cependant, ce qui n'aida aucunement Anne d'Autriche dans sa régence fut le choix de Mazarin comme premier ministre. Cette présence déclencha une vague d'anti-italianisme, ce qui n'était pas chose nouvelle en France. En effet, cette xénophobie n'était pas sans rappeler celle qui avait eu cours au début du même siècle envers Concino Concini, le favori de Marie de Médicis et même celle qui animait la France des Guerres de religion⁷. Très tôt dans la Fronde, soit en

⁵ Cité par Michel Pernot, *La fronde*, Paris, Éditions de Fallois, 1994, p. 14.

⁶ Pour comprendre l'implication des femmes lors des troubles de la Fronde, voir Sylvie Steinberg, « Le mythe des amazones et son utilisation politique de la renaissance à la Fronde », dans Éliane Viennot et Kathleen Wilson-Chevalier, dir. *Royaume de fémynie. Pouvoirs, contraintes, espaces de liberté des femmes, de la Renaissance à la Fronde*, Paris, Champion, 1999, p. 261-273.

⁷ Pour comprendre l'anti-italianisme français du XVI^e siècle, voir Henri Heller, *Anti-Italianism in Sixteenth-Century France*, Toronto, University of Toronto Press, 2003, 307 pages.

septembre 1648, la Fronde ayant commencé au mois de mai précédent, le parlement de Paris délibéra pour remettre en application un arrêt de 1617, qui visait alors Concini, qui interdisait aux étrangers de gouverner l'État. Par contre, il semble ici important de souligner que, lorsque nous parlons de xénophobie, nous ne cherchons pas à démontrer que les élites françaises étaient complètement racistes et qu'elles détestaient tous les étrangers. Nous voulons plutôt démontrer qu'elles avaient une conception précise de qui devait être les dirigeants du royaume dans laquelle l'étranger n'avait pas sa place. Pour les élites françaises, l'étranger ne pouvait pas comprendre les rouages de l'État, il n'était donc pas apte à gouverner. Aussi, n'appartenant pas à la France de cœur et/ou de corps, il pouvait planer autour de l'étranger, pour celui qui n'acceptait pas sa présence dans l'arène politique française, une menace d'une trahison potentielle. Certains Français ne croyaient pas qu'un homme comme Mazarin pouvait supprimer ses intérêts pour le bien de la France. Encore plus profondément, la haine de Mazarin reflétait celle des favoris, les Frondeurs critiquaient, d'une certaine façon, le régime de ministériat qui était, à leurs yeux, une perversion du système monarchique. Cette haine des favoris était apparue sous le règne d'Henri III, la noblesse et les magistrats avaient critiqué le pouvoir que laissait le roi à ses mignons⁸. Pour les Français, il semblait inacceptable de voir l'autorité monarchique morcelée, les favoris, peu importe leur origine, étaient perçus comme étant dangereux pour le royaume, cette réalité explique que la faveur de Louis XIII envers Luynes ne fut pas mieux acceptée que celle de Marie de Médicis pour Concini.

L'origine italienne de Mazarin servait de catalyseur. S'il était normal, en temps de régence, que la Reine cherche conseil, elle aurait dû trouver cette aide chez la noblesse masculine française et non chez quelqu'un que ses ennemis présentaient, entre autres, comme un arriviste Italien disciple de Machiavel. Ce machiavélisme italien était, selon certains, responsable des maux qui s'étaient abattus sur la France depuis la régence de Catherine de Médicis. Cette dernière, ayant joué un rôle

⁸ Pour plus d'informations concernant l'importance des mignons dans le règne d'Henri III, voir Arlette Jouanna, « Faveurs et Favoris », *Henri III et son temps*, études réunies par Robert Sauzet, Paris, Librairie Philosophique J. Vrin, 1992, p. 155-165.

politique important durant les guerres civiles religieuses, s'était vue accusée d'être la responsable des malheurs de son époque par un grand nombre de pamphlétaires. Avec Catherine de Médicis était alors né le mythe du *vice italien*, image qui fut par la suite reprise pour qualifier Mazarin et démontrer qu'il était dangereux pour la nation française de lui laisser le gouvernement de l'État⁹. Mazarin devenait alors, dans l'imaginaire collectif de cette époque, un homme prêt à tout pour garder les rennes du pouvoir, il était avare, perfide et rempli d'orgueil et de cruauté, toutes ses décisions n'avaient pour but que son élévation et non pas le bien de la France. Il était donc lui aussi le responsable des malheurs du peuple français, tout comme l'avaient été Catherine de Médicis et Concino Concini.

À la source de la Fronde, nous retrouvons donc la peur de l'Autre, de la femme et de l'étranger, l'une étant trop faible et soumise à ses passions, l'autre ne travaillant que pour son propre enrichissement, les deux ne pouvaient, aux yeux de nombreux contemporains de cette époque, donner à la France ce dont elle avait besoin. Une autre classe d'individus déchaîna une haine publique virulente, les financiers. Vu les besoins pressants de liquidité pour subventionner la guerre, les surintendants de Louis XIII eurent recours aux fermes¹⁰ pour compenser le mauvais rendement de la taille. Cette pratique, ayant cours depuis le Moyen Âge, continua sous la régence, qui en avait besoin afin de continuer la politique étrangère de Richelieu. Loin d'être appréciée, cette fiscalité engendra des émotions populaires répétées. Cette opposition populaire ne concernait jamais le Roi, mais les financiers qui, selon ces insurgés, grugeaient l'État par leurs pratiques scandaleuses. Ces agents du fisc furent au cœur du débat entre le parlement et la régence, les magistrats voulant châtier les partisans¹¹, Mazarin tentait de les protéger, car il avait besoin d'eux afin de continuer la guerre contre l'Espagne. Les financiers devenaient alors

⁹ Jean-François Dubost, *La France italienne : XVI^e-XVII^e siècle*, Paris, Aubier, 1997, p. 271.

¹⁰ Il s'agit de l'abandon par la monarchie de la levée des impôts indirects traditionnels à des particuliers contre une somme forfaitaire, Lucien Bély, dir., *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, Presses universitaires de France, 1996, p. 542

¹¹ Les partisans, que les parlementaires appelaient les « serpents », étaient les riches qui possédaient une ferme, qui percevaient les impôts indirects. Voir Orest Ranum, *op. cit.*, p. 46.

des agents de Mazarin, ce qui ne pouvait qu'augmenter la haine envers eux et ce premier ministre étranger.

Durant la Fronde, un autre conflit de perceptions se fit ressentir, celui entre les magistrats et la classe dirigeante. Selon la tradition légiste, le parlement avait pour fonction, dans la société française d'Ancien Régime, de défendre le peuple contre les abus de la Couronne, il devenait une forme d'institution régulatrice de la monarchie¹². C'est par cette raison que les magistrats justifiaient leur action en 1648. Ils croyaient qu'il s'agissait de leur devoir d'arrêter les abus exercés par Mazarin sous couvert de la royauté¹³. Par opposition, la Reine et Mazarin voyaient dans l'action parlementaire une rébellion n'ayant pour but que de protéger leur charge, ils croyaient que les magistrats agissaient par avidité et ambition. Les deux partis, étant convaincus d'agir pour le bien de l'État, ne pouvaient s'entendre, la Fronde devenait presque inévitable. En plus, se rajoutait à ce conflit la perception de la vieille noblesse par rapport à cette nouvelle noblesse de robe. Traditionnellement, l'aristocratie avait le devoir de protéger le royaume de ses ennemis extérieurs et de conseiller le roi. Ce dernier mandat semblait lui échapper depuis qu'il ne suffisait plus de naître, mais qu'il fallait démontrer son mérite pour jouer un rôle dans l'administration de l'État. D'une certaine façon, la Fronde fut une tentative de la part des nobles de retrouver leur rôle de jadis, usurpé selon eux par les roturiers. En opposition, les parlementaires pensaient contribuer aussi, à leur façon, à la défense de l'État et ne se considéraient pas moins nobles que les membres du second ordre.

Aussi, nous ne pourrions passer sous silence dans une étude de la perception de l'Autre, la vision que l'élite avait du peuple. En regardant la diversité des personnes présentes dans le tiers état, nous comprenons que ce troisième ordre n'était pas unifié. Il y avait entre autres le peuple, que les nobles appelaient couramment la *canaille*, qui était souvent perçu comme un groupe impossible à dompter et très passionné. Utiliser le peuple, c'est-à-dire tenter de le faire soulever,

¹² Michel De Waele, *Les relations entre le parlement de Paris et Henri IV*, Paris, Publisud, 2000, p. 72.

¹³ Orest Ranum, *op. cit.*, p. 83.

était une action qui ne pouvait qu'être dangereuse, étant donné la grande inconstance de ce dernier. Aussi, il y avait les *bons bourgeois* qui assuraient une certaine légitimité au parlement, mais dont leur avidité les discréditait aux yeux de plusieurs qui les voyaient comme des hommes ne voulant que protéger leur avoir.

En définitive, nous voulons étudier, dans ce mémoire, le processus par lequel certains individus deviennent, lors de troubles civils, des boucs émissaires. Nous voulons comprendre pourquoi la responsabilité des malheurs de la France a été imputée à certains individus, nous voulons étudier les discours cherchant à définir un Autre et voulant ainsi l'exclure. Cet Autre devient marginal par son implication politique, il ne s'agit pas, pour la femme et le roturier, d'un Autre éloigné, le jugement contre eux sera en conséquent moins sévère que celui contre Mazarin¹⁴. Étant d'origine européenne, nous ne pouvons pas dire que Mazarin était un Autre non-familier, car depuis la découverte du Nouveau-Monde, la signification de l'Autre s'était profondément modifiée. Donc, la femme, l'étranger et le roturier se virent définir comme étant Autre seulement à cause de leur participation dans la sphère politique : Mazarin n'aurait pas dû se retrouver dans le conseil de régence et Anne d'Autriche aurait dû gouverner en prenant appui sur la vieille noblesse. Le parlement, quant à lui, faisait partie de la sphère politique française, mais il ne devait pas, selon la mentalité aristocratique, tenter de prendre un tel ascendant sur la monarchie. Chacun avait son rôle dans cette société et ceux qui osaient en ressortir devaient s'attendre à être tancés. C'est par l'étude de mémoires de contemporains des événements que nous allons tenter de vérifier comment se construisit une certaine identité commune à la caste dirigeante. Cette identité définie engendrait une volonté d'exclure les personnes n'y correspondant pas, soient l'étranger, le roturier et la femme.

¹⁴ Comme le démontre Tzvetan Todorov, plus les autres sont proches de nous moins nous les jugeons négativement. Tzvetan Todorov, *Nous et les Autres. La réflexion française sur la diversité humaine*, Paris, Seuil, 1989, p. 66.

Comme nous l'avons déjà mentionné, la France d'Ancien Régime avait pour prémisses qu'il fallait être un homme appartenant à la noblesse française pour prétendre prendre part aux décisions concernant la gestion de l'État. Cette formation d'une identité sociale amena une volonté d'exclure ceux n'appartenant pas à cette définition. Afin de pénétrer ce phénomène, nous pouvons facilement nous aider des notions de l'anthropologie sociale, de l'idée de la *pollution*, «L'impur, e[sic.] sale, c'est ce qui ne doit pas être inclus si l'on veut perpétuer tel ou tel ordre»¹⁵. Les *polluants* dans la société sont ceux qui ne rentrent pas dans la définition, dans la tradition. Ces éléments devenaient donc des dangers à l'ordre établi, à l'harmonie sociale. En effet, comme le mentionne Mary Douglas, l'homme a comme réflexe, afin de protéger l'ordre des choses, de condamner tout élément qui peut venir le mettre en doute¹⁶. Selon cette optique, la société a voulu renverser la situation afin de revenir à l'ordre habituel, car elle était dans une situation où le pouvoir se trouvait entre les mains d'éléments étrangers à ce dernier. C'est donc parce qu'ils retrouvaient à la tête de l'État des individus ne correspondant pas au consensus social que ceux y répondant ont voulu les supprimer et enlever avec eux toute menace de danger, de *pollution* de la société.

Avant d'expliquer comment nous nous y prendrons pour étudier ce concept, il nous semble important de donner une brève signification des divers termes qui seront utilisés dans notre mémoire. Travailler avec l'aide de mémoires comme sources implique certaines conséquences méthodologiques. Par exemple, la limite de notre corpus fait en sorte que nous ne pouvons pas généraliser par les Français en incluant l'entièreté des habitants de la France. Nous pouvons, tout de même, affirmer que nous incluons une partie de la noblesse, des parlementaires et par eux, une portion de la bourgeoisie, nous allons nous référer à ces trois groupes lorsque nous parlerons de mentalité politique. De plus, notre corpus ne se limitant pas seulement à des sources premières, mais aussi à des travaux d'historiens, nous allons parfois même généraliser en déclarant que certains lieux communs étaient partagés

¹⁵ Mary Douglas, *De la souillure*, Paris, Éditions la Découverte, 1992 [1967], p.59.

¹⁶ Mary Douglas, *op. cit.*, p. 55.

par la société à cette époque. La société étant, dans notre travail, les habitants de Paris lors des troubles de la Fronde et, mais à un degré vraiment moindre, les habitants de régions françaises qui prirent part aux troubles. La dernière précision terminologique que nous devons émettre concerne le terme lieu commun, nous l'emploierons pour désigner un référent psychique communément partagé par la société à cette époque s'imposant comme un argument rhétorique, la faiblesse de la femme par rapport à ses passions devient un exemple de lieu commun justifiant la mise à l'écart de cette dernière en politique.

Travailler avec l'aide de mémoires engendre, comme nous en avons fait mention précédemment, certaines difficultés. Il arrive parfois que les auteurs soient incohérents, voire contradictoires. Madame de Motteville, par exemple, ne semble pas émettre un jugement constant à l'égard de Mazarin. Nous retrouvons, dans ses mémoires, certaines critiques virulentes envers ce dernier, mais elle ne se permet pas de critiquer ouvertement le choix de ce ministre par la reine, car elle écrit ses mémoires pour louer la régence d'Anne d'Autriche. Ce phénomène entraîne donc un certain manque de cohésion à l'intérieur du mémoire et il nous semblait important d'en faire mention. De plus, nous voulons préciser que malgré l'utilisation de cinq différents auteurs, une grande partie de notre argumentation se concentrera sur les écrits de Madame de Motteville et du cardinal de Retz. Cette situation s'explique par la longueur de leur écrit par rapport ceux de La Rochefoucauld et de Wicquefort. Les mémoires d'Omer Talon seront moins utilisés, car ce magistrat écrivait avec une volonté d'objectivité propre aux robins, nous retrouvons donc moins de témoignages sur la perception de ce dernier. Notre étude se base sur des mémoires, car ces sources permettent d'observer les perceptions que leur auteur se faisait par rapport aux événements de leur époque.

Notre travail a donc pour but de mettre en parallèle des passages de ces mémorialistes avec des données historiques de sources secondes, ainsi nous tenterons de ressortir la perception que ces auteurs avaient de l'Autre durant la

Fronde. Par contre, pour débiter, nous devons faire une mise en contexte de la Fronde, ensuite présenter nos mémorialistes et les implications de l'utilisation de ce genre littéraire. Par la suite, nous nous arrêterons sur la vision que ces auteurs avaient de la régence d'Anne d'Autriche, nous nous baserons sur ce que nous savons historiquement de la perception que les Français avaient des régences à cette époque pour analyser les propos de ces mémorialistes. Nous agrandirons alors notre étude à la vision que ces auteurs se faisaient en général par rapport à la participation féminine en politique. Dans notre troisième chapitre, nous aborderons les critiques que les Frondeurs émettaient à l'encontre de Mazarin et la permanence du discours anti-italianiste dans la France du dix-septième siècle. Nous terminerons en explorant les divers conflits par rapport aux classifications sociales et les conséquences qu'ils avaient sur la vision du rôle du parlement dans la France d'Ancien Régime. Puis, nous tenterons de faire ressortir la perception que ces écrivains avaient du tiers état. Nous terminerons en faisant un bilan des connaissances sur la société française que ce mémoire nous aura apportées.

CHAPITRE PREMIER : LA FRONDE, MISE EN CONTEXTE

Nous ne pouvons pas entamer l'analyse de la perception de l'Autre durant la Fronde sans tout d'abord expliquer cette guerre civile, ses moments les plus importants, les factions qui étaient en cause et leurs revendications. Aussi, afin de situer notre recherche par rapport à l'état actuel des études sur ce sujet, nous avons cru pertinent de dresser un portrait historiographique de la Fronde. Plusieurs historiens ont noté, dans leur interprétation de ces événements, l'importance de l'Étranger à la tête du royaume comme l'une des causes de ce conflit, mais ils n'ont pas cherché à comprendre les arguments utilisés par les frondeurs pour demander l'exclusion de ce ministre. Afin d'y arriver, nous utiliserons des mémoires de certains contemporains. Ce genre littéraire est plutôt singulier, car son étude comporte certaines embûches que nous croyions bon de mentionner. Finalement, nous ne pouvons omettre de traiter des auteurs mêmes, de leur vie et des raisons qui les ont amenés à rédiger leurs mémoires pour bien comprendre leur subjectivité. Ainsi, cette mise en contexte effectuée, nous allons nous pencher sur notre problématique principale, la place de l'étranger durant la Fronde.

I. Chronologie de la Fronde

A) Les débuts de la Régence

1) Le testament de Louis XIII brisé

Le 14 mai 1643, Louis XIII décéda laissant le royaume de France à son fils Louis XIV qui n'avait alors que quatre ans. La majorité des rois étant fixée à treize ans, la France devait vivre une régence pour une période d'un peu plus de huit ans. Selon la théorie du corps mystique français, le roi recevait l'aide d'En-haut dans

l'accomplissement de ses pouvoirs¹. Le régent ne pouvait prétendre avoir les mêmes privilèges, il ne pouvait pas pleinement exercer le pouvoir d'un roi. La régence était donc perçue comme un moment de faiblesse de l'autorité monarchique. Louis XIII, sur son lit de mort, avait prévu les dangers que sa disparition entraînerait, il avait fait enregistrer une loi donnant la régence à sa femme Anne d'Autriche et à son frère, Gaston d'Orléans, la lieutenance générale de toutes les armées et provinces. Par contre, Louis XIII, qui voulait limiter leur autorité, décida l'instauration d'un conseil de régence² où il devait y avoir pluralité des voix pour toutes décisions, ce conseil aurait été formé par des disciples de Richelieu. Anne d'Autriche, voulant prendre la régence pleine et entière, fit alors tenir un lit de justice³ où son fils, Louis XIV, prit parole pour faire entendre sa volonté irrévocable aux magistrats, celle de donner l'entière liberté des affaires de son royaume à sa mère lors de sa minorité. Louis XIV brisait ainsi la déclaration de son père, mais il donnait aussi au parlement, en s'adressant à eux pour casser le testament, une légitimité dans la gestion des affaires du royaume que cette institution avait perdue sous Richelieu.

2) Les premières difficultés

Afin de s'aider dans la gestion du royaume, Anne d'Autriche décida de choisir Jules Mazarin comme premier ministre, car il était indépendant par rapport aux clans familiaux qui divisaient alors la Cour. Par contre, ce choix ne fut pas accepté de tous et certains grands sous l'influence du duc de Beaufort⁴ tentèrent d'exclure Mazarin du pouvoir. Ce mouvement se nomma la *cabale des importants*. Aussi, dès le début, la régence éprouva des difficultés avec le parlement concernant

¹ Michel Pernot, *op. cit.*, p. 45.

² Le Conseil de régence prescrit par Louis XIII peu avant sa mort avait pour but d'assister Anne d'Autriche dans ses décisions. Finalement, pendant la minorité de Louis XIV le fonctionnement des conseils fut les mêmes que dans le passé, voir Bernard Barbiche, *Les institutions de la monarchie française à l'époque moderne*, Paris, Presses universitaires de France, 1999, p. 279-311.

³ Il s'agit de la cérémonie où le roi se présentait au parlement et imposait l'enregistrement de l'une de ses décisions, voir Lucien Bély, dir. *op. cit.*, p. 746-748.

⁴ Le duc de Beaufort appartenait à la famille de Vendôme. Petit-fils d'Henri IV, il était surnommé le « roi des halles ». Principale comploteur contre Mazarin lors de la *cabale des importants*, il sera incarcéré pour une période de cinq ans. Il fut un chef important de la Fronde parisienne et de la Fronde des princes.

l'enregistrement d'édits fiscaux. Les caisses royales étaient vides, l'autorité devait donc s'efforcer de trouver des moyens de financer la guerre contre les deux branches de la maison des Habsbourg. Particelli d'Émery, le nouveau contrôleur général des Finances, dut faire preuve d'inventivité afin de trouver de l'argent, les recours traditionnels (la taille et les intendants) n'étant plus suffisants, il décida de faire participer à l'effort de guerre les Parisiens.

Débata alors une série de confrontations entre le parlement et la régence concernant l'enregistrement de divers édits fiscaux, qui se termina par un lit de justice le 15 janvier 1648. Par contre, le parlement n'endossant pas le recours à cette cérémonie en période de régence et parce qu'il trouvait que le lit de justice était inopportun pour des édits à si faible portée, les magistrats se donnèrent le droit de réviser certains édits enregistrés le 15 janvier et allèrent même jusqu'à modifier l'un d'entre eux, se donnant ainsi un droit de regard dans le domaine législatif, alors réservé à la Couronne. Puis, devant l'indignation d'Anne d'Autriche, le parlement modifia ses arrêts en simples remontrances⁵. Le conflit entre les magistrats et le pouvoir royal s'apaisa finalement. Vu l'urgence de trouver des fonds pour subvenir aux besoins qu'engendrait la guerre, la Reine ignora les remontrances.

B) La Fronde parlementaire

1) La chambre de Saint-Louis

Pourtant, les tensions n'étaient pas dissipées, le renouvellement de la paulette⁶ réanima les débats entre les cours souveraines et la monarchie. Cette dernière tenta de diviser le milieu de la robe en voulant renouveler le droit annuel concernant l'hérédité des charges selon les cours souveraines, avec des modalités

⁵ Lors du règne de Charles VI, de 1380 à 1422, le roi demanda au parlement, car sa folie affectait son jugement, d'examiner les ordonnances qui lui étaient présentées. Le parlement devint l'arbitre entre les princes qui s'affrontaient, les remontrances appartenaient, dès lors, à la procédure parlementaire. Elles ont pour fonction d'informer le roi contre les abus et les dérogations aux traditions du royaume dans les ordonnances royales. Voir, Michel De Waele, *op. cit.*, p. 30-31.

⁶ Le droit annuel, dit la paulette, était une forme de contrat qui donnait à un office une valeur de bien à son possesseur. Le détenteur de l'office devait payer un soixantième du prix d'achat de son office pour le conserver. Orest Ranum, *op. cit.*, p. 102.

différentes pour toutes. Par contre, cette initiative eut l'effet contraire, les cours souveraines rendirent un arrêt d'union le 13 mai 1648. L'assemblée de la chambre Saint-Louis ne débuta finalement que le 30 juin, après diverses agitations entre la couronne et les magistrats. Il sortit de cette assemblée une série de réformes en 27 articles qui furent en majorité entérinés par la Couronne le 31 juillet, il s'agissait d'un recul de l'autorité royale par rapport aux cours souveraines⁷.

2) Les barricades

Cependant, la régente et Mazarin n'avaient pas l'intention d'appliquer à la lettre la déclaration du 31 juillet, ils se décidèrent à passer à l'action le 26 août 1648 en faisant arrêter trois des meneurs de l'opposition, dont le conseiller de la Grand-chambre Pierre Broussel. La population parisienne⁸ s'empressa de sortir dans la rue afin de demander la liberté pour celui qu'elle appelait le *père du peuple*. Des barricades se montèrent durant la nuit et elles restèrent jusqu'à la libération de Broussel le 28 août 1648. Anne d'Autriche et Mazarin décidèrent de capituler, n'ayant pas les troupes nécessaires pour calmer la population. Environ deux semaines plus tard, la Reine et ses enfants quittèrent Paris pour Rueil, les parlementaires continuèrent leur discours jusqu'à tenter, en septembre, de renverser le premier ministre en voulant rétablir un arrêt datant de 1617 qui interdisait aux étrangers de gouverner en France. Il y eut des conférences entre des représentants de la Cour et les parlementaires qui aboutirent à la déclaration royale du 22 octobre, dont la fonction était de confirmer celle du 31 juillet. La Cour regagna finalement Paris à la fin d'octobre. La victoire du parlement était complète, mais la Cour n'avait pas l'intention de partager ainsi son autorité longtemps avec les cours souveraines

⁷ Pour une liste de ces articles, voir : Jean Le Boindre, *Débats du Parlement de Paris pendant la minorité de Louis XIV*, texte établi par Patricia M. Ranum, Paris, Honoré Champion, 1997, p. 144-155.

⁸ Longtemps, dans l'historiographie de la Fronde les historiens ont cru que c'était la populace qui avait donné le signal de l'émeute, mais Jean-Louis Bourgeon a démontré, dans « L'île de la Cité pendant les Frondes, structure sociale », *Paris et Île-de-France. Mémoires publiés par la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, Tome 13 (1962), p. 2-144, qu'il s'agissait d'une initiative des marchands et artisans.

3) La guerre de Paris

Dans la nuit du 5 au 6 janvier 1649, la Reine réveilla ses fils, la famille royale quitta Paris pour Saint-Germain, il s'agissait du début du blocus de la capitale par l'armée royale. Le parlement renchérit le 8 janvier en émettant un arrêt déclarant Mazarin perturbateur du repos public. Certains grands seigneurs, dont le prince de Conti⁹ qui fut déclaré généralissime des Parisiens, se joignirent au parlement pour former un gouvernement frondeur. Le ravitaillement commençant à manquer, la crainte d'un mouvement populaire augmentant, les magistrats voulant éviter la mainmise de la haute noblesse sur l'État, car certains grands commençaient à parler de faire enfermer Anne d'Autriche au couvent et de donner la régence à Gaston d'Orléans, ils décidèrent de commencer les pourparlers avec la régence le 4 mars 1649. Mazarin, quant à lui, souhaitait une soumission totale du parlement, mais dut accélérer les négociations en apprenant l'invasion de la Picardie par des troupes espagnoles. La paix, résultat d'un compromis entre le parlement et Mazarin, fut vérifiée au parlement le 1^{er} avril, les grands seigneurs bénéficièrent d'une amnistie générale et eurent différentes faveurs. Le roi retourna dans la capitale le 18 août de la même année, ainsi se termina la Fronde dite parlementaire.

B) La Fronde des Princes

1) L'arrestation des Princes

Une fois le Roi revenu dans Paris, l'accalmie s'imposa entre le parlement et la Cour. Mais certaines tensions étaient perceptibles, elles concernaient les rapports des princes de sang avec la monarchie. En effet, convaincu d'être le sauveur de la monarchie, car il avait réussi à défaire les armées frondeuses en tant que général des troupes royales, Condé¹⁰ tenta de prendre de plus en plus d'importance au sein du

⁹ Prince de la maison royale de Bourbon, frère du Grand Condé, il sera un des acteurs principaux de la Fronde. Pour comprendre les enjeux de son implication dans les troubles, voir Orest Ranum, *op. cit.*, p. 214-216.

¹⁰ Louis II de Bourbon, prince de Condé, dit le Grand Condé, était le principal chef militaire français. Premier prince du sang, il s'illustra lors de la bataille de Rocroi, contre les Espagnols, en 1643. Il

conseil. Se considérant comme le sauveur de la régence, il demanda sans cesse de nouveaux privilèges. Mazarin avait besoin de trouver des alliés pour contrer l'influence du premier prince de sang, il les trouva chez le coadjuteur, Jean-François Paul de Gondi venait de recevoir la promesse de posséder à la mort de son oncle l'archevêché de Paris, et le duc de Beaufort. N'étant plus seul, Mazarin se décida, les Princes devaient être arrêtés afin d'éviter une trop grande ingérence de leur part dans le gouvernement de la régence. Le 18 janvier 1650, l'arrestation du prince de Condé, de Conti et du duc de Longueville¹¹ symbolisa ce que l'histoire a retenu comme la Fronde des Princes. Les partisans des princes allèrent soulever les provinces, le Roi entama alors une série d'expéditions militaires dont les buts étaient de réduire les foyers de guerre civile, d'augmenter le loyalisme et de sortir de Paris.

2) L'union des Frondes

Peu à peu, la vieille Fronde¹² se rapprocha des Princes, ce qui se traduisit par un traité secret entre Gaston d'Orléans, les Frondeurs et les partisans des Princes pour la libération de ces derniers et le renvoi de Mazarin, le 30 janvier 1651. Le parlement se joignit alors au mouvement en demandant la libération des Princes et le renvoi de Mazarin, les différents partis étaient alors tous unis contre ce premier ministre étranger. N'ayant plus aucun support, outre la confiance de la Reine, Mazarin quitta la France, mais avant il alla lui-même libérer les Princes au Havre, le 13 février 1651. Se termina alors l'épisode de la Fronde des Princes.

C) La Fronde Condéenne

1) Les guerres dans les provinces

soutint la régente lors de la guerre de Paris, mais s'engagea finalement dans la Fronde suite à son arrestation. Contraint à l'exil, Louis XIV lui accordera son pardon en 1659.

¹¹ Il s'agit du beau-frère de Condé et Conti, il était marié à Anne-Geneviève de Bourbon.

¹² Nous entendons par cette appellation les nobles qui avaient, dès les débuts de la Fronde, participé aux troubles : les ducs d'Elbeuf, de La Rochefoucauld, de Beaufort, de Bouillon, les duchesses de Longueville et de Chevreuse, et Gondi, le futur cardinal de Retz.

Condé rentra victorieux à Paris, mais rapidement la dissension entre les Princes et la vieille Fronde se fit sentir. Le 15 avril, l'annulation du projet de mariage entre Conti et Mlle de Chevreuse consacra la rupture définitive entre les deux frondes¹³. Gondi et Mme de Chevreuse s'offusquèrent de constater que Condé ne respectait pas les clauses de leur union, ils négocièrent de nouveau avec Mazarin. Condé, la veille de la majorité de Louis XIV¹⁴, quitta Paris pour les provinces afin d'aller y lever des troupes. Le Roi sortit de Paris afin d'aller rejoindre ses troupes pour combattre l'opposition engendrée par Condé dans les provinces. S'amorça alors la Fronde dite Condéenne. Le 6 novembre 1651, Condé signa un accord avec l'Espagne afin d'avoir son soutien, le parlement se décida alors à le déclarer coupable de trahison. Mazarin profita de la situation pour revenir en France.

2) Condé dans Paris

Avec le retour du cardinal, Gaston d'Orléans décida de s'allier à Condé, un traité fut signé entre les deux le 24 janvier 1652. Condé se décida à rentrer à Paris, mais le parlement s'était refusé de laisser ses troupes rentrer. Afin d'exercer une pression sur le parlement et l'Hôtel de Ville, Condé tenta de contrôler le ravitaillement de Paris, il décida donc de gagner Charenton. Ce fut alors que les troupes de Turenne l'attaquèrent aux alentours des portes Saint-Antoine. Dans une mauvaise posture, les troupes condéennes semblaient alors perdues, mais un revirement vint les sauver. La Grande Mademoiselle donna l'ordre de faire ouvrir les portes et de tirer les canons de la Bastille sur les troupes royales afin de venir secourir Condé. Le 4 juillet 1652, il y eut convocation à l'Hôtel de Ville d'une grande assemblée composée de représentants du clergé, des membres des cours souveraines et des bourgeois notables. Le but était de cette rencontre était de rechercher des moyens de rétablir l'ordre¹⁵. Les Princes y allèrent, mais ne reçurent pas de la municipalité le support qu'ils souhaitaient dans leur lutte contre la Cour, ils affirmèrent donc en sortant que la place était remplie de mazarins, une émeute

¹³ Michel Pernot, *op. cit.*, p. 257.

¹⁴ Il faut mentionner l'importance de la majorité, car le roi devenu majeur, la Reine n'était plus régente. L'opposition, si elle continuait, visait dès lors de souverain même.

¹⁵ *Ibid.*, p. 304.

s'ensuivit et l'Hôtel de Ville fut incendié. Ce massacre, machiné par Condé afin de faire plier les notables, eut pour effet de faire triompher totalement Condé dans Paris.

3) La fin de la Fronde

Puis, un gouvernement frondeur fut installé dans Paris, personne n'osant s'opposer aux Princes. La Cour transféra le parlement à Pontoise, puis Mazarin partit pour une seconde fois en exil, mais il s'agissait dans ce cas d'une ruse afin d'attendre la dissipation des tensions. Les Princes tentèrent alors de négocier, mais refusèrent les propositions de la Reine qui, malgré la majorité de son fils maintenant âgé de 14 ans, continuait à s'occuper des affaires gouvernementales. Tout le monde, bourgeois, peuple et magistrats, désirait la paix et voulait éviter que la ville soit prise par les soldats du Roi, il s'organisa donc un parti royaliste. Condé se décida à quitter Paris le 13 octobre 1652 et Louis XIV se réconcilia avec les cours souveraines et la bourgeoisie. Quelques jours plus tard, soit le 22 octobre, une amnistie fut proclamée pour presque tout le monde, sauf quelques grands seigneurs et femmes, certains parlementaires et les Princes de sang s'ils n'acceptaient pas d'avouer les traités qu'ils avaient passés avec l'Espagne et s'ils ne déposaient pas leurs armes. Le parlement se fit interdire d'avoir, à l'avenir, connaissance des affaires de l'État. Le Roi retourna à Paris, il y eut même une réception le 22 mars 1653 à l'Hôtel de Ville en l'honneur de Mazarin. Les derniers troubles dans les provinces se terminèrent durant l'été, la Fronde était alors terminée.

II. Historiographie de la Fronde

A) Les premiers débats

L'historiographie relative à la Fronde a été assez diversifiée depuis le XIX^e siècle. Par exemple, Michelet¹⁶ ne voyait pas l'importance historique de ces troubles, il les dépeignait comme un *léger divertissement*, tandis que Chéruel¹⁷ vouait une admiration absolue à Mazarin. Le sujet prit une nouvelle dimension, dans les années 1950, avec la thèse de l'historien soviétique Boris Porchnev¹⁸. En effet, cet auteur, restant dans la lignée marxiste, vit dans la Fronde une réponse aux soulèvements populaires qui avaient cours en France dans la première moitié du XVII^e siècle. D'après cette vision, la Fronde s'expliquerait selon la théorie des classes sociales, elle était la résultante d'un conflit entre la bourgeoisie et l'aristocratie. En réponse à cette thèse vint l'explication de Roland Mousnier¹⁹ qui crut que la cause de la Fronde provenait des réseaux de clientélisme, de la société d'ordres: les fidèles ne suivaient que les tendances de leur maître²⁰. Aussi, en 1938, l'historien anglo-saxon Merriman affirma que la Fronde était une révolution s'inscrivant dans un contexte révolutionnaire propre au XVII^e siècle. Cette idée de la crise générale européenne, marquée par des tensions en Espagne, au Portugal et en Angleterre, fut reprise dans les années 1950 par différents historiens, mais les raisons pour l'expliquer étaient différentes selon leur perception respective. Par exemple, pour Hobsbawn elle avait un caractère économique et pour Trevor-Roper, la crise s'expliquait par un conflit entre l'État et la société, cette dernière s'adaptant mal à l'évolution de cet État devenant de plus en plus envahissant²¹. Cette théorie a été contestée par la suite. Les historiens sont maintenant d'accord pour affirmer que si les diverses crises traduisaient un mécontentement général suite à l'augmentation

¹⁶ Jules Michelet, *op. cit.*, 466 pages.

¹⁷ Chéruel, *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, Paris, Hachette, 1879, 4 volumes.

¹⁸ Boris Porchnev, *Les soulèvements populaires en France de 1623 à 1648*, Paris, Flammarion, 1972[1948], 442 pages.

¹⁹ Pour bien comprendre les différences chez ces deux historiens, voir l'article de J. H. M. Salmon, « Venality of office and popular sedition in seventeenth-century France » dans *Past and Present*, numéro 37, p.21-43.

²⁰ Roland Mousnier, *Les hiérarchies sociales de 1450 à nos jours*, Paris, P.U.F., 1969, 196 pages et « L'Évolution des institutions monarchiques en France et ses relations avec l'état social », *XVII^e siècle*, nos 58-59 (1963), p. 57-72.

²¹ La revue *Past and Present* a publié plusieurs articles sur la possibilité d'une crise générale propre au XVII^e siècle, ces articles ont été recueillis par Trevor Aston dans un ouvrage intitulé, *Crisis in Europe 1560-1660*.

fiscale due aux guerres, il ne fallait pas y voir une crise unitaire, chaque mouvement ayant sa spécificité²².

B) La Fronde parlementaire et ses controverses

La réaction des officiers face aux réformes apportées par Richelieu dans son gouvernement suscita également des débats dans l'historiographie. L'historien L. Moote présenta la Fronde comme une révolte des juges. Pour lui les officiers ne voulaient pas faire une révolution profonde dans l'État, mais ils voulaient faire une réforme institutionnelle afin de contrer les problèmes reliés à la fiscalité²³. Ernst Kossmann dans son ouvrage *La Fronde*, publié en 1954, analysa, lui aussi, ces guerres civiles sous l'aspect parlementaire et constitutionnaliste. Selon lui, la Fronde s'explique par une série de malentendus entre la régente et le parlement. Par exemple, cet historien soutint que les parlementaires n'avaient pas de prétention politique lors de l'assemblée de la chambre de Saint-Louis, ils voulaient seulement défendre leurs offices²⁴. Kossmann minimisa la portée de cette guerre civile, qui n'eut, selon lui, aucune valeur créatrice.

Obnubilé par la grandeur de la Robe, il soutint que le parlement avait seulement voulu continuer la politique qu'il menait dans les années précédentes, soit de protéger les officiers contre l'offensive du fisc royal. Cet historien ne crut pas que l'action de la Robe pouvait être qualifiée de révolutionnaire et réformiste, le parlement soutenait au contraire la tradition monarchique. Selon ce dernier, «La Fronde n'ajoute rien à l'histoire, ni une nouvelle idée capable de s'étendre, ni un nouveau rythme»²⁵.

²² Denis Richet, « Où situer la Fronde parmi les troubles européens des années 1640-1650? », dans Roger Duchêne et Pierre Ronzeaud, éd. *La Fronde en questions : Actes du Centre méridional de rencontres sur le XVII^e siècle*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 1988, p. 123-130.

²³ Lloyd Moote, *The Revolt of the Judges. The Parlement of Paris and the Fronde 1643-1652*, Princeton, Princeton University Press, 1972, p. 371.

²⁴ Ernst Kossmann, *La Fronde*, Leiden, Universitaire Pers Leiden, 1954, p. 78.

²⁵ *Ibid.*, p. 259.

C) Les mazarinades et nouvelle interprétation de la Fronde

Les études sur la Fronde ont connu un nouveau souffle dans les années 1980 avec la diffusion de nouveaux travaux concernant les mazarinades. Ces libelles diffamatoires, écrits entre 1648 et 1653, furent commandités par les diverses factions concernées par la Fronde, entre autres afin de critiquer Mazarin. L'étude de ces sources amena certains historiens à réévaluer les raisons de la Fronde. Par exemple, Hubert Méthivier²⁶ proposa une thèse selon laquelle il n'aurait pas eu de Fronde si ce n'avait été de la présence de Mazarin au pouvoir. Le cardinal fut le catalyseur commun des Frondeurs, qui n'en voulaient plus comme premier ministre. L'analyse de Méthivier est beaucoup plus axée sur les jeux de bascule des pouvoirs que sur les causes socioéconomiques. Pour lui, la Fronde a été le produit des chefs d'orchestre qui ont utilisé le peuple comme instrument.

Aussi, nous ne pourrions passer sous silence la parution de deux récentes monographies relatives à la Fronde: *La Fronde* d'Orest Ranum et *La Fronde* de Michel Pernot. En effet, la première semble vraiment pertinente pour comprendre la relation entre le parlement de Paris, le Conseil et la milice bourgeoise. Aussi, cet historien s'attarda longuement sur l'Ormée de Bordeaux, car cette Fronde bordelaise s'inscrit parfaitement dans l'optique de cet auteur, de voir la Fronde comme «action révolutionnaire». Orest Ranum soutient que la solidarité de la Robe avait pour but de contester véritablement l'autorité royale, le parlement voulait s'instaurer comme le contre-pouvoir de la monarchie. En ce qui concerne la Fronde des princes, cet historien a plus tendance à se ranger du côté de l'historiographie traditionnelle, cette Fronde s'expliquait par un duel entre Condé et Mazarin dont le but ultime était «le contrôle politico-militaire définitif du royaume»²⁷.

²⁶ Hubert Méthivier, *La Fronde*, Paris, P.U.F., 1984, 194 pages.

²⁷ Orest Ranum, *op. cit.*, p. 308.

L'ouvrage de Michel Pernot²⁸ se veut plus une étude générale des troubles, il consacre une grande partie de son ouvrage à étudier la situation politique, sociale et économique dans les années qui précèdent la Fronde. Pour lui, la Fronde s'explique comme étant une réaction à la politique de Louis XIII et de Richelieu dans un temps de régence, un temps d'affaiblissement du pouvoir royal. Il est d'accord pour dire, tout comme Kossman, que l'action des parlementaires n'avait pas pour but de réformer l'État. Par contre, il démontre que même s'il ne s'agissait pas là du but des magistrats, ces derniers, en voulant s'imposer dans les matières financières, avaient porté atteinte à l'autorité royale. Cet historien croit que la Fronde se traduit par une volonté des principaux acteurs d'avoir plus de pouvoir dans le Conseil, qu'il s'agissait d'une réponse au fait qu'une femme était au pouvoir et qu'elle était aidée par un étranger de basse origine. Aussi, il s'attarde énormément aux raisons qui ont fait que cette Fronde n'a pas fonctionné, il l'explique par son manque d'unité et de cohérence. Les débats suscités par la Fronde sont encore nombreux, certains vont voir dans ces troubles une tentative de révolution, d'autres vont y voir un mouvement conservateur, mais tous vont être d'accord pour dire que la Fronde a été possible, car la France vivait une régence. La présence de cet Autre, la femme, l'étranger et le roturier, eut son impact dans le déroulement de ces troubles. Nous tenterons de dégager l'importance de la perception de cet Autre à partir de mémoires de l'époque.

III. Les mémoires, un genre singulier

Les mémoires ont longtemps été boudés par les historiens à cause de la subjectivité de leur auteur. Ce type de documents devient pertinent dans une histoire des mentalités, car il nous renseigne sur l'outillage mental de l'auteur. Les mémoires nous informent sur les mentalités de l'époque, la subjectivité des auteurs reflète leurs préjugés, c'est ce qui rend ce genre pertinent dans une étude sur la

²⁸ Michel Pernot, *op. cit.*, 475 pages.

perception de l'Autre. Écrire ses mémoires dans la culture politique française était une action politique en soi²⁹, mais il ne faut pas non plus voir dans les mémoires des pamphlets, car ils n'étaient pas destinés pour le grand public. Les destinataires étaient, dans la majorité des cas, un cercle restreint de personnes dont les mémorialistes semblaient certains qu'il serait en mesure de bien saisir les objectifs visés par leur auteur lors de la rédaction³⁰. Le mémorialiste écrivait afin de pouvoir se relire, la rédaction de mémoires devient l'espace du retour sur soi, sur sa vie, sur son action, il n'est donc pas étrange de remarquer qu'il y a abondance de mémoires aux lendemains de troubles tels que la Fronde³¹.

Durant cette période de guerre civile, les auteurs n'ont pas besoin d'avoir été des acteurs importants pour avoir envie de faire le récit des événements. Conscients de vivre un moment particulier, ils ont seulement voulu mettre par écrit des observations qu'ils ont cru dignes de passer à l'histoire³². La Fronde est, d'une certaine façon, une réponse devant une cassure perçue dans l'ordre naturel des choses politiques en France, il n'est donc pas étonnant que les mémoires deviennent, dans ce contexte, une forme de règlement de comptes. Les mémoires sont donc une forme de plaidoyer à la postérité, les différents partis voulant démontrer qu'ils avaient agi correctement, qu'ils avaient agi par devoir³³. L'écriture des mémoires s'accompagnait souvent d'une retraite de la part de l'auteur, c'était le moment du repli sur soi, la rédaction donnait la chance de vivre une seconde vie³⁴. Qu'ils écrivaient pour soi ou pour les autres, les mémorialistes tentaient d'introduire une certaine rationalité dans le passé, ils voulaient faire l'apologie de leur vie, ou de leur époque. Par contre, il ne faut pas voir dans les mémoires un genre autodesiné, les

²⁹ Orest Ranum, *op. cit.*, p. 391.

³⁰ Frédéric Briot, «Du dessein des mémorialistes : la seconde vie», dans Madelaine Bertaud et François-Xavier Cuhe, éd. *Le genre des mémoires, essai de définition, colloque international des 4-7 mai 1994*, Paris, Klincksieck, 1995, p. 186.

³¹ Pierre Nora, «Les mémoires d'État. De Comynnes à de Gaulle», dans Pierre Nora, éd. *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1984, p. 366

³² Hubert Carrier, «Pourquoi écrit-on des mémoires au XVII^e siècle? L'exemple des mémorialistes de la Fronde», *Le genre des mémoires, essai de définition, colloque international des 4-7 mai 1994*, Paris, Klincksieck, 1995, p. 139.

³³ Marc Fumaroli, «Les mémoires du XVII^e siècle au carrefour des genres en prose», *XVII^e siècle*, nos 94-95 (1971), p. 17 et 22.

³⁴ Concernant les raisons de l'écriture des mémoires, voir Frédéric Briot, *loc. cit.* et Hubert Carrier, *loc. cit.*

mémorialistes n'écrivaient pas seulement pour eux, mais surtout pour les autres. Les mémoires présentent cette particularité d'avoir plusieurs destinataires : l'auteur même qui écrivait souvent pour le plaisir de la relecture³⁵, les proches (familles et amis) à qui il voulait transmettre son expérience et la postérité. Les mémorialistes cherchaient souvent à donner leur vision des événements qu'ils leur avaient été donnés de vivre ou encore dont ils avaient été témoins³⁶. Aussi, comme le mentionne Frédéric Briot, les mémoires sont écrits, dans la majorité des cas, après les événements. Cela implique que « nous ne lisons pas des actions, mais des réactions qui peuvent être altérées entre le temps de l'événement et le temps de l'écriture »³⁷. Les mémoires ne doivent pas être étudiés comme un ouvrage historique, mais comme une source qui nous renseigne sur la perception que l'auteur voulait avoir des événements, comme une *vérité de l'âme*³⁸. Le mémorialiste doit être reconnu comme sincère même s'il ne relate pas toujours la vérité, car ce qu'il a écrit correspond à ce qu'il a ressenti, ce qu'il a retenu au moment de son écriture³⁹. En définitive, les mémoires, même s'ils ne sont pas vérité absolue, sont pertinents pour une étude, car ils permettent d'éclairer sur les préjugés et les mentalités de leur auteur⁴⁰.

IV. Les mémorialistes

Pour arriver à cette analyse, nous allons travailler sur des mémoires écrits par des contemporains des événements. La délimitation de notre corpus a été dictée par

³⁵ Frédéric Briot, *loc. cit.*, p. 188.

³⁶ Emmanuèle Lesne-Jaffro, «Les mémoires et leurs destinataires dans la seconde moitié du XVII^e siècle», *Le genre des mémoires, essai de définition, colloque international des 4-7 mai 1994*, Paris, Klincksieck, 1995, p.43.

³⁷ Frédéric Briot, *Usage du monde, usage de soi: enquête sur les mémorialistes d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1994, p. 66.

³⁸ *Ibid.*, p.106

³⁹ Pour bien comprendre les libertés prises par le Cardinal de Retz lors de la rédaction des ses mémoires et la signification de ces dernières, voir l'article de Hubert Carrier, «Sincérité et création littéraire dans les mémoires du Cardinal de Retz», *XVII^e siècle*, no94-95(1971), p. 39-74.

⁴⁰ Michel Pernot, «Le Cardinal de Retz historien de la Fronde», *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, vol. 89, no 1(janvier-février 1989), p. 13.

l'importance que nous accordions à avoir des mémoires représentatifs des diverses divisions qui existaient à cette époque. Nous avons choisi, en premier lieu, les mémoires du cardinal de Retz, car nous voulions avoir la perception que cet acteur a eue des événements. En plus, les mémoires du cardinal de Retz nous donnent une vision ecclésiastique, aristocratique et frondeuse de la Fronde. Ensuite, voulant avoir l'opinion d'un membre de la vieille noblesse attachée au parti condéen, nous avons arrêté notre choix sur les mémoires du duc de la Rochefoucauld. Les mémoires de Madame de Motteville ont été retenus pour présenter une vision féminine des troubles. De plus, les mémoires de cette femme de chambre d'Anne d'Autriche nous apparaissaient pertinents, car Madame de Motteville voulait tracer, pour la postérité, un portrait de cette Reine, elle inclut donc plusieurs paroles ou simples opinions de la régente dans ses mémoires. Il existe d'autres mémoires de femmes ayant participé plus activement à la Fronde, les mémoires de la Grande Mademoiselle⁴¹ par exemple, mais le témoignage de Madame de Motteville nous permettait d'avoir une vision proche de ce que la reine Anne d'Autriche aurait pu elle-même nous livrer, ce qui explique notre choix. Nous n'aurions pas pu ignorer le milieu parlementaire, d'où la présence des mémoires de Omer Talon dans notre corpus. Finalement, notre dernière source n'est pas des mémoires, mais des extraits de la correspondance d'Abraham de Wicquefort, ce choix s'explique par notre volonté d'avoir le regard d'un étranger par rapport aux troubles de la Fronde. Pour bien travailler sur ces sources, il est primordial de savoir qui en sont les auteurs et les buts qu'ils visaient lors de leur rédaction.

A) Le cardinal de Retz

Un autre mémorialiste que nous avons choisi est le cardinal de Retz, Frondeur et coadjuteur de Paris, il fut l'un des protagonistes de cette guerre civile. Ayant siégé au parlement pendant les troubles de la Fronde comme invité

⁴¹ Anne Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, *Mémoires de la Grande Mademoiselle* annoté par Bernard Quilliet, Paris, mercure de France, 2005, 432 pages.

d'honneur-né, le cardinal de Retz nous permet de nous rapprocher de ce milieu parlementaire, il relate même certains discours des magistrats. Par contre, ce qui nous semble encore plus intéressant est la perception de ce cardinal avait par rapport aux idées des parlementaires. Il représente plus, à ce niveau, les idées de la noblesse d'épée et les préjugés aristocratiques. Les raisons qui le motivèrent à mettre par écrit l'histoire de sa vie étaient diverses, il le fit sur la demande de l'une de ses amies, mais aussi par souci de faire son propre éloge et ainsi se disculper des accusations suite à l'échec de la Fronde⁴². Dans ses mémoires, il s'est placé comme héros d'une guerre civile, tout comme il l'avait déjà fait dans son texte *La conjuration du comte de Fiesque*⁴³. Aussi, il voulait rectifier ce qu'il pensait que les historiens allaient écrire de lui, car pour ce mémorialiste, il était primordial pour faire de l'histoire d'avoir vécu les événements traités et non les relater comme le faisaient les historiens de métier⁴⁴. La lecture des mémoires du cardinal de Retz ne doit pas être faite en recherchant une exactitude historique dans les faits relatés, car il omet de traiter de certains événements, ou encore il ment tout simplement sur des épisodes⁴⁵, son but lors de la rédaction étant de convaincre⁴⁶. Cette source nous est utile, car elle nous renseigne sur la vision de ce personnage qui a frayé avec les plus importants acteurs politiques de son temps.

Jean-François-Paul de Gondi, le futur cardinal de Retz, est né en 1613, sa famille descendant d'hommes d'affaires florentins, acquit une certaine notoriété sous Catherine de Médicis. Étant le troisième fils, il était destiné à une carrière militaire, mais la mort de son frère en 1622 changea le cours des événements. Jean-François-Paul de Gondi allait maintenant devenir un ecclésiastique, comme la tradition nobiliaire le voulait pour le second fils. En 1643, il reçut de la Reine le brevet de coadjuteur⁴⁷ et la future succession à l'archevêché de Paris, qui était alors

⁴² Hubert Carrier, «Pourquoi écrit-on...», p.141.

⁴³ Jean-François Paul de Gondi, *La conjuration de Fiesque*, Oxford, Clarendon Press, 1967, 390 pages.

⁴⁴ Hubert Carrier, «Sincérité et création littéraire...», p.44.

⁴⁵ Pour Hubert Carrier, les mensonges du cardinal de Retz avait pour but de « se donner le beau rôle et se faire le héros d'une aventure à laquelle il n'a pas assisté », *Ibid.*, p. 56.

⁴⁶ *Ibid.*, p.68.

⁴⁷ C'est-à-dire qu'il était évêque adjoint et qu'il avait la promesse d'avoir l'archevêché à la mort de l'archevêque.

sous la responsabilité de son oncle. Étant redevable à la Reine, Gondi lui fut fidèle en refusant de faire partie de la *cabale des Importants*. Toutefois, Gondi démontra rapidement son tempérament d'opposant dans les années précédant la Fronde en défendant le clergé contre le pouvoir royal.

Dès le début de la Fronde, lors des barricades du mois d'août 1648, Gondi rompit avec la Couronne. Lors de la guerre de Paris, il fut l'un des Frondeurs les plus voyants. Il établit une certaine assise politique en se faisant recevoir au parlement comme conseiller d'honneur-né⁴⁸. Comme tous les membres de vieille Fronde, il négocia, par la suite, avec la Couronne pour l'arrestation de Condé, en demandant le cardinalat pour ce rapprochement. N'ayant pas reçu ce qu'il souhaitait, il travailla à rapprocher la vieille Fronde et les Princes. Lors de l'exil de Mazarin, Retz commit une erreur, il fit confiner Louis XIV et Anne d'Autriche dans la capitale pendant deux mois, Louis XIV ne lui pardonna pas, il le tint responsable de cette détention. La régence ayant besoin de quelqu'un de déterminé pour s'opposer au pouvoir grandissant de Condé passa un accord avec le coadjuteur, Retz se fit promettre le cardinalat s'il appuyait la régence contre Condé. Retz s'opposa alors ouvertement, à la séance du 21 août au palais de la Cité, au premier Prince de sang, ce dernier quitta Paris à la suite de cet affrontement. Comme il avait rempli les clauses de son accord, la régence le proposa comme cardinal, il reçut ce titre le 1^{er} mars 1652. Dans les derniers soubresauts de la Fronde, le cardinal de Retz soutint le parti de la paix, mais il n'était pas en mesure de l'obtenir ni de s'accommoder avec le gouvernement.

Le retour de Mazarin devait se faire bientôt, ce dernier ne voulant pas deux cardinaux dans Paris, obtint du Roi l'arrestation de Retz. Malgré son emprisonnement, le cardinal de Retz réussit, grâce à une ruse, à se faire concéder l'archevêché de Paris à la mort de son oncle. Utilisant ce titre comme monnaie d'échange, il accepta de démissionner. Mais le pape ne voulant entériner sa démission, Retz s'évada afin d'éviter son transfert à Brest ou à Brouage. Après six ans d'exil, sans un sou, Retz accepta de démissionner à nouveau au début de l'année

⁴⁸ Il existait quatre types de conseillers dans le parlement : les conseillers, les conseillers honoraires, les conseillers d'honneur et ceux d'honneur-né, voir Bernard Babiche, *op. cit.*, p. 344.

1662. Jamais bien vu à la Cour, malgré qu'il dut accomplir quelques missions diplomatiques pour le Roi, il vécut pratiquement le restant de sa vie à Commercy où il écrivit ses mémoires à la demande de son amie Mme de Sévigné. Il commença la rédaction dans le milieu de l'année 1675 et finit son ouvrage en 1677. Il utilisa, pour se rappeler des événements, les registres du parlement et de l'Hôtel de Ville, en plus d'avoir interrogé certains des protagonistes de la Fronde, tel Condé. Il mourut à Paris le 24 août 1679.

B) Madame de Motteville

Née en 1621, Françoise Bertaut descendait d'une famille de noblesse espagnole, sa mère était proche d'Anne d'Autriche, car elle parlait la même langue que cette dernière. Dès l'âge de sept ans, Françoise Bertaut fut de l'entourage de la Reine, mais à l'âge de 10 ans, elle en fut séparée, car elle parlait espagnol et devenait une menace selon Richelieu⁴⁹. Elle partit en Normandie et en 1639, elle se maria avec M. Langlois de Motteville, premier président de la chambre des comptes de Normandie, mais ce dernier mourut deux ans après. Dès la mort du Roi et du Cardinal, la Reine rappela cette femme à ses côtés comme femme de chambre. Elle y passa 22 ans, elle devint l'une des confidentes de cette Reine.

Auteur de mémoires portant sur la vie de d'Anne d'Autriche, Madame de Motteville se justifia de ne pas avoir la prétention de faire une analyse politique ou historique des événements, elle voulait seulement raconter ce qu'elle avait vu ou ce qui lui avait été raconté. Dès le début, elle nota ce qu'elle croyait pertinent de se souvenir. Elle ne commença la rédaction qu'après la mort d'Anne d'Autriche en 1666 et avoir quitté la Cour. Elle décéda à 68 ans, le 29 décembre 1689.

En ce qui concerne ses mémoires, Madame de Motteville voulait qu'ils soient connus, mais elle n'en souhaitait pas une grande diffusion. Elle s'adressait à

⁴⁹ Le cardinal, croyant que la reine conservait des contacts avec l'Espagne, crut plus prudent d'éloigner toute présence espagnole de son entourage, Ruth Kleinman, *Anne of Austria*, Columbus, Ohio State University Press, 1985, p. 80.

ceux qui critiquaient l'action des rois, elle réservait son ouvrage à des gens dont elle était certaine qu'ils comprendraient son objectif, faire connaître la vie de cette Reine, qu'elle croyait digne d'être au rang des grandes reines de l'histoire⁵⁰. Pour Madame de Motteville, écrire sur la vie de cette princesse était une forme de devoir sacré dont elle pensait lui être redevable, car cette dernière avait eu la bonté de se confier à elle : « Obligée de ne me pas contenter de ce que l'on met dans les gazettes, et hors d'état de lui témoigner autrement la reconnaissance que j'ai pour toutes ses bontés, et de la payer, si cela se peut et se doit dire, de la familiarité dont elle a bien voulu m'honorer, [...] »⁵¹. Finalement, cette mémorialiste tentait de rétablir ce qu'elle jugeait être la vérité concernant Anne d'Autriche et ainsi redresser l'image erronée que certains libelles avaient donnée de cette dernière⁵². Elle tenta de démontrer que c'est l'action héroïque de cette Reine qui permit l'éclat du règne de son fils Louis XIV⁵³.

C) Omer Talon

Une étude sur la Fronde ne pouvant être complète sans la vision parlementaire, nous avons choisi les mémoires d'Omer Talon pour nous renseigner sur les préjugés de cette noblesse de robe. Provenant d'une famille de la robe, son père était avocat au parlement de Paris, maître des Requêtes et conseiller d'État, Omer Talon naquit vers l'an 1595, il devint avocat en 1613. Premier avocat-général du parlement de Paris lors des troubles de la Fronde, Omer Talon avait pour fonction de se faire l'intermédiaire entre le roi et le parlement. En essayant de rester impassible et ne voulant pas avoir part aux intrigues, il était devenu suspect dans le

⁵⁰ Emmanuèle Lesne-Jaffro, *loc. cit.*, p. 33.

⁵¹ Madame de Motteville, *Mémoires sur Anne d'Autriche et sa cour*, éd. par M.F. Riaux, Paris, Charpentier, 1886, t. 1, p. 316.

⁵² Hubert Carrier, « Pourquoi écrit-on... » p. 143.

⁵³ Marc Fumaroli, *loc. cit.*, p.31.

parlement, où il n'était plus écouté et à la Cour. Il ne put donc pas intervenir dans les négociations pour la paix. Il rendit l'âme en 1652, laissant sa charge à son fils Denis Talon.

Ses mémoires représentent bien la tradition mémorialiste parlementaire. En effet, les robins, habitués de mettre par écrit toutes choses qui semblaient dignes d'être gardées, avaient souvent une visée documentaire lors de la rédaction de leurs mémoires. Voulant éviter toute perspective subjective, leurs mémoires ressemblaient souvent à des *minutes de greffier*⁵⁴. Les mémoires d'Omer Talon renfermaient, tout de même, certains commentaires qui les différençaient de ces mémoires objectifs, mais en générale ce parlementaire se limitait à une reproduction littérale des faits qu'il observa. Omer Talon écrivait pour son fils Denis, afin de lui transmettre les dossiers importants qu'il a eus durant l'exercice de sa charge. Denis Talon étant promis à lui succéder, nous ne pouvons donc pas nier la visée documentaire et historique chez ce mémorialiste, il voulait aider son fils dans sa charge future. D'une certaine façon, nous pouvons considérer ses mémoires davantage comme un journal de bord à l'intention de son fils.

D) La Rochefoucauld

Un autre des protagonistes de la Fronde est le duc de La Rochefoucauld, célèbre pour ses maximes, il nous a aussi laissé ses mémoires où il relate les années frondeuses de sa vie. Dès son jeune âge, le prince de Marcillac, futur duc de La Rochefoucauld, trempa dans les intrigues de la Cour, il appartenait à Anne d'Autriche, qui était alors en disgrâce auprès du Roi et de Richelieu. Quand Anne d'Autriche choisit comme successeur à Richelieu un homme qui allait suivre la même politique que ce dernier, Marcillac le prit pour une trahison. Il partit alors pour la guerre où il s'illustra, mais il n'en reçut aucune distinction. Il combattit dans

⁵⁴ Hubet Carrier, «Pourquoi écrit-on...», p. 139.

les armées de Condé, il fut alors blessé. Dès son retour, Mazarin qui avait besoin de lui pour contenir le Poitou, La Rochefoucauld était le gouverneur de cette région, lui promit le tabouret pour sa femme⁵⁵. N'ayant pas reçu satisfaction, Marcillac rejoignit les frondeurs en décembre 1648. Lors de la guerre de Paris, il fut blessé en combattant les troupes royales, puis il se rapprocha de Condé. Ce dernier demanda alors à la Couronne le tabouret pour la femme de Marcillac, mais cette demande fut encore refusée. Devenu duc de La Rochefoucauld par la mort de son père en 1650, il partit en province alimenter la sédition suite à l'arrestation des Princes. Il négocia une paix avec Mazarin par la suite. Une fois Condé libéré, La Rochefoucauld resta dans son parti jusqu'à la fin. Il fut encore blessé lors de la bataille du faubourg Saint-Antoine, il se dégagea de la Fronde en 1653. Il ne revint à Paris qu'en 1658, il rentra en faveur auprès du roi l'année suivante, il en reçut même une pension. Ancien frondeur, le duc de La Rochefoucauld sut se faire pardonner sa sédition et ainsi continuer la fortune de sa maison. Une édition de ses mémoires fut publiée de son vivant, mais il la désavoua. Le duc de la Rochefoucauld décéda le 17 mars 1680, laissant comme héritage littéraire ses mémoires et cinq éditions revues et augmentées des *Maximes*.

Appartenant à une vieille famille noble, il était pratiquement normal pour La Rochefoucauld, comme le mentionne Roland Mousnier à l'occasion du tricentenaire de sa mort, de s'allier à Condé pour revendiquer son droit de conseiller le Roi et de participer au gouvernement⁵⁶. Il s'agit là de l'une des raisons qui motivèrent La Rochefoucauld à fronder, en plus de n'avoir pas eu satisfaction et récompenses pour ce qu'il avait fait pour la Couronne, « Je ne présume pas assez de ma vertu pour oser répondre que j'aurais haï le cardinal Mazarin, quand il m'aurait aimé; peut-être qu'il eût fait des choses pour mes intérêts qui m'auraient déguisé tout ce qu'on lui a vu

⁵⁵ Le tabouret, c'est-à-dire le droit d'être assis en présence de la Reine, était alors réservé pour les princesses, les duchesses et les femmes issues de la famille de Rohan. La question des tabourets sera au centre d'une polémique considérable durant les événements de la Fronde, elle sera la raison des assemblées de noblesse d'octobre 1649, Michel Pernot, *op. cit.*, pp. 155-157.

⁵⁶ Jean-Dominique de La Rochefoucauld cite cette intervention de Roland Mousnier dans la préface des *Mémoires* de François duc de La Rochefoucauld, Paris, Éditions de La Table Ronde, 1993, p. 27.

faire contre ceux de l'État »⁵⁷. Finalement, les mémoires de La Rochefoucauld nous aide à comprendre la façon de penser de l'aristocratie de l'époque, il a défendu l'héritage de son lignage les armes à la main et nous transmet sa perception de ces événements dans ses mémoires.

E) Abraham de Wicquefort

La dernière source que nous utiliserons n'est pas des mémoires, mais des lettres provenant de la correspondance d'Abraham de Wicquefort. Représentant du duc August de Wolfenbuttel à Paris, il lui écrivait régulièrement pour lui donner des nouvelles de la Cour et de la ville. Ce prince était un passionné de la culture française, il s'intéressait à la puissance politique des rois de France et aux rouages de l'administration française. Il était donc légitime qu'il ait un représentant à Paris afin de l'informer et de lui rendre quelques services, dont l'achat de livres. Né en 1606, Abraham de Wicquefort était Hollandais d'origine, mais il s'expatria pour travailler au service de princes allemands à Paris, le duc de Wolfenbuttel, mais aussi pour l'Électeur de Brandebourg. Il fut expulsé de la France en 1659, car Mazarin aurait ressenti une certaine rancune envers cet ambassadeur⁵⁸. Wicquefort est l'auteur de deux ouvrages dont le premier traite de l'immunité diplomatique et le second est une sorte de codification du métier de diplomate. Il mourra à Celle, dans le duché de Braunschweig, en 1682, il était alors conseiller ducal.

Étranger d'origine, Wicquefort l'était aussi par rapport aux événements, il ne fut pas impliqué dans la Fronde et n'avait pas de liens avec ses principaux protagonistes. Par contre, nous pouvons penser qu'il était, tout de même, bien informé, car il fréquentait la bibliothèque des frères Dupuy⁵⁹. Dans ce cercle se retrouvaient certaines personnalités appartenant à la magistrature et aux milieux proches du pouvoir, Wicquefort put donc se faire confier certains secrets d'État. En

⁵⁷ François duc de La Rochefoucauld, «Apologie de M. le Prince de Marcillac», *Mémoires*, Paris, Éditions de La Table Ronde, 1993, p.39.

⁵⁸ Robert Mandrou, «Introduction» dans *Chronique discontinue de la Fronde (1648-1652)*, Paris, Fayard, 1978, p.10.

⁵⁹ Pierre et Jacques Dupuy recevaient la visite de différents membres de la robe, ces rencontres avaient pour but de discuter de divers sujets érudits, Lucien Bély dir., *op. cit.*, p. 160.

plus, il utilisa les pamphlets et les gazettes pour transmettre à son maître de l'information concernant les événements de la Fronde. Il était l'« un des étrangers les mieux informés de la crise qui secouait la société française, et particulièrement Paris. »⁶⁰ En ce qui concerne cette correspondance, elle peut se diviser en quatre registres, la politique extérieure, les affaires mondaines, la vie religieuse et les troubles politiques. Robert Mandrou⁶¹ a choisi, pour son édition, treize chroniques représentant les moments forts de la Fronde de l'année 1648 à l'année 1652. Nous pourrions donc utiliser ces gazettes afin de voir la perception qu'un étranger pouvait avoir de ces troubles civils.

Conclusion

Maintenant que la présentation de la Fronde et de son historiographie a été complétée, que nous avons traité de la pertinence des mémoires comme sources historiques, que nous avons fait un bref aperçu biographique des divers auteurs, nous allons étudier la perception que ces derniers ont pu avoir devant cet Autre qui détenait le pouvoir en France dans le milieu du XVII^e siècle. Les mémoires, parce qu'ils ont souvent été écrits pour légitimer les actions de leur auteur, ne peuvent être interprétés comme étant entièrement représentatifs des mentalités du mémorialiste. Par contre, ces sources nous renseignent sur les préjugés utilisés par l'auteur pour disqualifier ses ennemis et ainsi plaider sa cause. Ce genre peut donc être vu comme une forme de plaidoyer, nous ne pouvons affirmer qu'ils représentent totalement les mentalités profondes des auteurs, mais du moins leur lecture nous renseigne sur les préjugés qui étaient utilisés afin de justifier l'action de ces derniers. Finalement, l'étude des mémoires nous permet de bien faire ressortir les *lieux communs* qui étaient utilisés à cette époque pour légitimer l'exclusion ou la

⁶⁰ Robert Mandrou, *op. cit.*, p.34.

⁶¹ Nous n'avons pas utilisé pour notre recherche l'entière correspondance, mais que les lettres retenues par Robert Mandrou dans *Chronique discontinuée de la Fronde 1648-1652*, Paris, Fayard, 1978, 222 pages.

participation de l'Autre dans la sphère politique. Nous ne cherchons pas à déterminer si oui ou non les auteurs avaient raison de croire qu'Anne d'Autriche était une grande reine ou juste une femme soumise à ses passions, nous ne voulons pas plus déterminer la responsabilité de Mazarin dans la Fronde, comme nous ne voulons pas non plus juger de la place du parlement dans cette société, nous voulons juste démontrer que c'est parce que les visions du rôle de chacun dans cette société étaient si différentes qu'il y a eu une guerre civile. Nous voulons vérifier les accusations que les mémorialistes portaient à leur ennemi politique pour les disqualifier.

CHAPITRE II : LA FEMME, UN CAS PARTICULIER

La division des rôles entre les sexes était représentée, dans la société d'Ancien Régime, comme une donnée naturelle et historique. Les discours des femmes étant souvent semblables à ceux des hommes, nous pouvons croire que les femmes consentaient aux représentations qui marquaient leur infériorité juridique et leur exclusion de la sphère politique⁹. Nous ne devons donc pas regarder ces femmes comme des martyres, mais comme des gens appartenant à une société ayant un outillage mental bien défini et partagé par la majorité. Finalement, afin de bien comprendre ce que nous entendons par l'exclusion des femmes, nous emprunterons l'explication anthropologique de Maurice Godelier :

Car l'exclusion ou la subordination doivent toujours être légitimées. La domination ne repose pas seulement sur la violence, qu'elle soit physique ou psychologique. Elle implique toujours le partage au moins partiel des mêmes représentations par les deux sexes, partage qui induit dans la conscience et dans la volonté des individus une certaine forme de consentement, donc de coopération, à leur propre subordination.¹⁰

Nous tenterons, à l'aide de mémoires du XVII^e siècle, d'exposer les préjugés acceptés pour exclure la femme de la sphère politique, pour comprendre son incapacité à gouverner.

Tout d'abord, il nous semble primordial de nous arrêter sur l'importance à accorder à la régence dans l'avènement de ces troubles civils. Pour y arriver, nous explorerons la signification des régences dans la société française d'Ancien Régime et plus particulièrement, nous nous pencherons sur celle d'Anne d'Autriche, sur les diverses controverses qu'elle suscita. De plus, le haut taux de participation féminine dans la Fronde présente un aspect intéressant pour nos recherches, il nous permettra

⁹ Quelques exceptions méritent d'être signalées, tel Henri Corneille Agrippa de Nettesheim qui, en 1537, prétendit que, en tant que dernière création divine, la femme ne pouvait qu'être parfaite : *Discours abrégé sur la noblesse et l'excellence du sexe féminin, de sa prééminence sur l'autre sexe et du sacrement du mariage* (1537), Paris, Côté-femmes, 1990, 144 pages. Pour un témoignage du XVII^e siècle, voir Marie de Gournay, *Égalité des hommes et des femmes*, Paris, Côté-femmes, 1989 (1622), 136 pages.

¹⁰ Maurice Godelier, « Les femmes et le pouvoir politique. Point de vue d'un anthropologue. », dans Georges Duby et Michelle Perrot, dir. *Femmes et histoire*, Paris, Plon, 1993, p. 109.

de nous interroger sur les arguments utilisés par les mémorialistes pour discréditer cette participation des femmes dans les troubles civils. Finalement, nous tenterons de donner l'envers de la médaille, nous présenterons les caractéristiques nécessaires aux femmes pour être acceptées en politique.

I. Les reines de France

A) la loi salique

Les reines de France avaient pour fonction d'être mère, de donner une progéniture au royaume, mais elles pouvaient aussi être appelées à gouverner lors de minorité royale. Par contre, par la loi salique, ces dernières étaient exclues de la dignité royale, elles ne pouvaient prétendre à la couronne ainsi que les mâles issus de filles de France lorsque le souverain décédait sans progéniture masculine. Cette loi fondamentale du royaume n'apparut pas, malgré son mythe, dès les débuts de la monarchie française. En effet, grâce au « miracle capétien », aucun roi de France n'était mort sans descendance mâle avant Louis X le Hutin. La question ne s'était donc jamais posée. Puis, Louis X mourut en 1316 laissant comme héritière sa fille Jeanne âgée de quatre ans et aussi un enfant à naître. Son frère Philippe de Poitiers décida donc de prendre la régence en attendant de savoir le sexe de cet enfant posthume. Puis, Jean 1^{er} naquit, mais mourut peu de temps après. Philippe de Poitiers se fit sacrer Roi de France. Des revendications s'ensuivirent pour protéger les droits de la petite Jeanne, mais Philippe V décida de convoquer une assemblée des trois ordres du royaume pour trancher la question. Il se fit alors reconnaître comme Roi, sous prétexte de degrés de proximité plus proche avec Saint Louis. Son frère Charles IV le Bel réutilisa alors le même argument pour prendre le titre de Roi de France lorsque Philippe V décéda sans laisser d'héritier mâle.

En 1328, le miracle capétien était bel et bien terminé, Charles IV mourut lui aussi sans laisser de descendance masculine, mais cette fois il ne restait plus de frère pour hériter de la dignité royale. Deux hommes prétendirent alors à la succession

monarchique, Philippe de Valois et Édouard III, roi d'Angleterre. Plus proche en degrés de parenté du roi défunt, étant son neveu par sa mère, Édouard revendiqua son droit à la Couronne étant donné le vide juridique concernant la succession monarchique. Afin d'éviter que le royaume de France ne passa aux mains des Anglais, les barons se prononcèrent en faveur de Philippe de Valois comme nouveau roi. La loi salique naquit afin de protéger le royaume contre une investiture étrangère et non parce que les femmes étaient déconsidérées sur le plan politique³. Elle avait pour but de sauvegarder l'unité française avant d'en exclure les femmes.

L'argumentation juridique de cette loi fut longue, elle se fit tout au long du XV^e siècle. Finalement, au début du XVI^e siècle, les juristes avaient réussi à faire remonter les origines de la loi salique au début du royaume. Dès lors, le mythe était bien ancré dans l'histoire française, la loi salique n'était donc plus née avec Philippe de Poitiers. Puis, avec les guerres de religion et l'ascension au trône d'Henri IV, la production des légistes se décupla, car ils cherchèrent à prouver que le trône devait revenir à Henri IV et non à l'infante Espagnole. La loi salique, dès cet instant, atteignit son apothéose, le mythe semblait attesté de l'Antiquité, il devenait la première loi du monde. Finalement, cette loi fondamentale, source de la grandeur du royaume de France, était complètement admise au XVII^e siècle, elle servait alors à justifier l'idée de l'incapacité naturelle des femmes à gouverner⁴. Outre de légitimer l'exclusion des femmes du pouvoir, la loi salique avait aussi pour fonction de garantir la passation immédiate du pouvoir d'un souverain à un autre.

B) Historique des régences

La loi salique joua un rôle essentiel dans la définition moderne des régences, car c'était par cette dernière que se transmettait la *dignitas*, qui stipulait que nulle personne ne pouvait contester ni usurper juridiquement le pouvoir du roi, le régent pouvait seulement en être garant. Ainsi, la loi salique et la législation sur la régence

³ Fanny Cosandey, *La reine de France. Symbole et pouvoir*, Paris, Gallimard, 2000, p.26.

⁴ *Ibid.*, p. 31.

allaient de pairs afin d'assurer la continuité monarchique. Charles VI, avec l'ordonnance de 1407, entendait bien supprimer la régence telle qu'elle était alors exercée, soit par un régent avec pleine autorité. Cette ordonnance venait alors attester le principe de « le mort saisit le vif », qui stipulait qu'au roi défunt succédait son héritier avec pleine autorité⁵. Le régent recevait dorénavant une délégation du pouvoir, alors que l'autorité royale était considérée inhérente au roi et incommunicable. En définitive, la législation sur la régence assurait la couronne à l'héritier et évitait toute usurpation de la part du régent, elle affirmait le principe d'instantanéité, il n'y avait plus d'interruption de l'autorité royale possible, la régence n'était plus un interrègne. La nouvelle définition de la régence et la loi salique, qui neutralisait les crises successorales, permirent le développement d'une monarchie forte.

Une autre complémentarité entre ces deux lois était la définition qu'elles apportaient au rôle de la femme. En annihilant les prétentions des princesses au trône de France, la loi salique permettait à ces dernières de prendre leur place dans le système dynastique français. Effectivement, ne pouvant usurper le pouvoir, elles devenaient toutes désignées pour assurer la régence lors d'une faiblesse du pouvoir, elles assuraient donc la conservation du royaume. L'installation des femmes dans la régence permettait de créer un lien entre le roi défunt et son successeur, ce qui entraînait un renforcement du pouvoir monarchique, ce dernier reposant sur la permanence dynastique⁶. La régence n'était donc pas là pour innover et apporter des changements profonds dans la monarchie, elle ne devait pas laisser sa marque, n'étant qu'un passage. La régente avait donc pour tâche de gouverner en se basant sur les conseils du feu roi et ainsi remettre le royaume dans le même état qu'il était lorsqu'il lui avait été confié⁷.

C) Un moment faible dans la monarchie

⁵ Fanny Cosandey, « La blancheur de nos lys. La reine de France au cœur de l'État royal », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 44 (juillet-septembre 1997), p. 389-390.

⁶ *Ibid.*, p.43.

⁷ Fanny Cosandey, *loc cit.*, p. 392.

Malgré la place indéniable que la femme avait dans le système monarchique, elle restait, dans les mentalités du XVII^e siècle, impropre au pouvoir. Comme nous l'avons vu, la loi salique était perçue comme allant de soi durant le Grand siècle. Les arguments développés par les juristes pour démontrer le bien-fondé de cette loi reposaient sur quatre aspects : la loi salique provenant de l'Antiquité n'avait pas de raison d'être contestée; la femme ne pouvait garantir la sauvegarde du royaume, car elle n'avait pas le tempérament guerrier requis; démontrant une faiblesse psychique, elle se devait d'être soumise à l'homme; mais l'argument décisif reposait sur la correspondance entre l'État et la famille : dans cette société patriarcale, l'autorité devait être masculine⁸. Dans ce contexte, une régence ne pouvait être vue autrement que comme un moment de faiblesse monarchique, la femme ne pouvant jamais égaler l'autorité d'un roi, elle devait seulement tenter de préserver le royaume pour la majorité du roi.

Par exemple, sous la régence de Catherine de Médicis, la France dut affronter une série de troubles liés à la question religieuse. Cette reine d'origine italienne chercha à préserver la couronne de France, mais fut rapidement accusée, par les différentes factions, de corrompre la monarchie suite à la Saint-Barthélemy. Ensuite, sous la régence de Marie de Médicis, la France éprouva de nouveau des luttes internes importantes. Voulant prôner une politique de conciliation, cette dernière s'efforça d'acheter la paix civile, mais les Grands réclamaient toujours plus. Puis, les mariages espagnols voulus par la reine Marie de Médicis soudèrent l'union de ses opposants. De plus, ce qui n'aida pas cette reine dans sa régence fut Concino Concini, celui que la noblesse voyait comme le favori royal. Marie de Médicis connut donc, tout comme Catherine de Médicis l'avait fait avant elle, les revers de la régence.

Les minorités royales étaient donc des périodes d'agitation politique, la régente, n'ayant qu'un pouvoir délégué, agissait au nom du roi et pour lui, mais d'autres pouvaient aussi prétendre agir pour le bien de l'État et condamner la

⁸ Sarah Hanley, «Engendering the State: Family Formation and State Building in Early Modern France», *French Historical Studies*, vol. 16 (1989), p. 27.

politique suivie par la régente⁹. En définitive, la théorie du corps mystique, qui protégeait l'autorité royale, devenait un handicap lors d'une régence. Ne recevant pas l'aide d'En-haut dans l'accomplissement de sa tâche, la régente ne pouvait contraindre les sujets à la même obéissance que lors d'un règne d'un homme. Il en découlait donc qu'une régente devait souvent faire face à une série d'épreuves et de difficultés. En effet, ceux qui avaient le devoir de s'incliner devant les volontés du monarque précédent utilisaient souvent la régence pour contester et tenter d'augmenter leurs privilèges¹⁰. Cette impression de faiblesse associée à la régence était une chose acquise chez les contemporains d'Anne d'Autriche. Par exemple, Madame de Motteville comprenait bien les répercussions que devait avoir la période de minorité royale de Louis XIV, ainsi écrit-elle : « Les princes du sang, les plus proches de la Couronne, ont de grands avantages pendant les minorités ; et il ne faut pas s'étonner si, l'autorité étant ainsi dispersée, les régentes ont toujours à souffrir de fâcheuses tempêtes dans l'État. »¹¹

Aussi, un autre aspect litigieux lors des minorités était le rapport entre la régente et les finances. Il n'était pas rare de voir une régente se faire accuser de détourner à son profit les deniers de l'État, ou encore de voir le parlement faire des remontrances aux reines concernant la gestion des finances royales¹². Décidément, les régences étaient rarement un moment de repos, la reine devait souvent affronter une série de troubles et de reproches, elle avait pour rôle de préserver la continuité monarchique, mais cette tâche s'accompagnait, dans bien des cas, de celle de bouc émissaire, elle devenait la responsable de la déchéance de l'État par sa faiblesse à gouverner¹³.

II. Anne d'Autriche : Une Reine française d'origine espagnole

⁹ Fanny Cosandey, *loc. cit.*, p.390.

¹⁰ Michel Pernot, *op. cit.*, p.12.

¹¹ Madame de Motteville, *op. cit.*, t. III, p.315.

¹² Fanny Cosandey, *op. cit.*, p.323-324. Pour le cas de Marie de Médicis, voir: J. Michael Hayden, *France and the Estates General of 1614*, Londres, Cambridge University Press, 1974, 334 pages.

¹³ Simone Bertière, « Régence et pouvoir féminin », *Royaume de fémynie. Pouvoirs, contraintes, espaces de liberté des femmes, de la Renaissance à la Fronde*, Paris, Champion, 1999, p.70.

A) Biographie¹⁴

Née de Marguerite d'Autriche et de Philippe III d'Espagne, épouse de Louis XIII et mère de Louis XIV, l'infante doña Ana Maria Mauricia d'Espagne, dite Anne d'Autriche, fut reine de France de 1615 à 1643, puis Reine-mère jusqu'à sa mort au début de l'année 1666. Éduquée afin de devenir épouse et mère royale, elle reçut une formation très pieuse de sa mère, mais n'eut aucun enseignement sur la façon de gouverner un royaume. Son mariage avec le Roi de France, doublé de celui de son frère avec l'aînée des sœurs de son futur mari, avait pour but de consolider l'alliance entre la France et l'Espagne, en plus de préserver la paix dans la chrétienté. Cette union, décidée par Marie de Médicis, fut très mal vue par de nombreux Français. Certains grands nobles y virent même un prétexte pour se révolter. Dès les débuts, la relation entre les deux époux fut plutôt conflictuelle, Louis demanda l'éloignement de la suite espagnole de la Reine. Il suspectait sa femme d'être davantage intéressée par les succès du roi d'Espagne que les siens.

Toutefois, Louis donna de plus en plus sa confiance à sa femme, il lui laissa même le gouvernement de l'État lors de campagnes militaires. Le couple royal semblait heureux, la France attendait donc avec impatience la venue d'une bonne nouvelle et elle arriva, Anne était enceinte. Par contre, elle fit une fausse couche, le roi blâma les amies de la Reine pour cet accident, il les renvoya de la cour. Le fossé commença alors à se creuser de nouveau entre le Roi et la Reine, le premier critiqua la trop grande emprise de ses amies sur elle. Tandis qu'Anne perçut le geste de son mari comme une façon de la blesser¹⁵.

Aussi, un autre événement nuisit à la relation entre les époux royaux, il s'agit de l'épisode du duc de Buckingham, amourette qui alimenta l'imaginaire de certains écrivains par la suite, particulièrement Alexandre Dumas. En 1626, Anne d'Autriche se fit accuser d'être au courant d'un complot visant à détrôner Louis XIII

¹⁴ Notre biographie se base sur l'ouvrage de Ruth Kleinman, *Anne d'Autriche*, Paris, Fayard, 1993, 605 pages.

¹⁵ *Ibid.*, p.109.

au profit de Gaston d'Orléans, cette accusation n'aida pas les époux royaux à se rapprocher. Anne dut se justifier et démentir ces accusations, mais le mal était fait. Le Roi ne lui faisait plus confiance, il changea encore une fois le personnel de la maison royale de la Reine. Pour couronner le tout, un autre épisode n'aida pas la cause d'Anne auprès de son mari, il s'agit de la mise à nu, le 10 août 1637, de la correspondance qu'entretenait Anne avec ses amies et membres de sa famille. Le conflit étant de plus en plus grandissant avec l'Espagne, il s'agissait d'une erreur monumentale de la part d'Anne, elle dut même signer des aveux à Louis XIII, les lettres de cette dernière allaient être maintenant passées au peigne fin avant d'être envoyées. Dans un tel contexte, il n'était pas surprenant que certaines rumeurs de divorce firent surface, la Reine était complètement en défaveur auprès de son mari.

Heureusement pour cette dernière, après vingt ans de mariage stérile, l'inattendu survint, Anne attendait un enfant. Le 5 septembre 1638, Louis XIV naquit, la France avait enfin un dauphin, Louis XIII sembla alors plus affectionné envers sa femme. Cette tendresse n'était que passagère, Louis XIII menaçait la Reine, enceinte de nouveau, d'éloigner son fils d'elle. Elle dut avoir recours à l'aide de Richelieu, son ennemi de toujours, pour plaider en sa faveur auprès de Louis XIII. Elle donna alors naissance à son deuxième fils en 1640. La France était aux anges, il n'y avait pratiquement plus de risque de voir le trône vacant. Pourtant, malgré cette satisfaction générale, Louis XIII n'était pas plus chaleureux avec sa femme, dont il se défiait encore. À la veille de sa mort, Louis XIII, comme nous l'avons déjà mentionné, fit lire publiquement une déclaration portant sur l'organisation de la régence à venir. Ne pouvant se soustraire à la tradition, il donna la régence à son épouse, la mère du futur roi, Anne d'Autriche. En revanche, ne lui faisant toujours pas confiance, il donnait la direction des affaires de l'État à un Conseil de régence dans lequel figuraient des disciples de Richelieu¹⁶. En plus, au sein du Conseil, les décisions allaient devoir être prises par pluralité des voix, ce qui enlevait à Anne toute autorité dans le gouvernement de l'État. Elle fit donc briser le testament afin de pouvoir prendre l'entière régence du royaume.

¹⁶ Ruth Kleinman, *Anne of Austria*, p. 136.

B) Une reine espagnole, le bilan

Ainsi, les débuts d'Anne d'Autriche à la cour de France ne correspondaient pas exactement à l'image de la souveraine exemplaire. Fille de roi, elle n'avait pas apporté de nouveaux territoires, mais seulement une promesse de bonne entente entre deux des grandes puissances du moment, la France et l'Espagne. Cependant, cette supposée alliance ne dura pas, la France, après plusieurs années de conflits larvés, déclara la guerre au pays d'origine d'Anne d'Autriche en 1635. Ce mariage n'était donc pas une réussite sur le plan politique. La déception était grande chez ces deux puissances, la France se retrouvait avec une reine étrangère dont l'attachement à son pays d'origine semblait inaltérable, ce qui signifiait un double échec. En effet, avec la révélation d'une correspondance secrète entre Anne d'Autriche et ses frères Philippe IV et le cardinal infant, les deux étant en lutte contre le royaume, les Français ne pouvaient que constater un deuxième échec, la Reine n'avait pas rompu les liens avec les siens, elle était restée Espagnole. Aussi, la reine se devait d'être d'une vertu sans reproche, pourtant celle d'Anne fut suspectée avec l'épisode du duc de Buckingham.

Dans cet éventail d'attentes que les Français avaient pour leur reine¹⁷, une seule fut comblée, Anne d'Autriche donna des fils à la France. Cependant, elle tarda, bien malgré elle, à remplir ce devoir, ce qui n'aida pas sa cause à ses débuts comme Reine de France. Pourtant, malgré que cette reine ne correspondait pas au portrait que les Français se faisaient de la souveraine parfaite, elle était aimée, la cour semblait indulgente à son égard. La raison qui expliqua ce phénomène était la haine commune de la cour envers Richelieu. La Reine, ayant souffert de la politique de ce dernier, pouvait bénéficier du soutien des Français, « La Reine était adorée beaucoup plus par ses disgrâces que par son mérite. L'on ne l'avait vue que

¹⁷ Monique Cottret, « Les Reines étrangères », dans Joël Foucheron, dir. *Sociétés et idéologies des Temps modernes. Hommages à Arlette Jouanna*, Montpellier, université de Montpellier III, 1996. t. 1, p.107.

persécutée, et la souffrance, aux personnes de ce rang, tient lieu d'une grande vertu.»¹⁸

Il est vrai que la régence, selon la tradition de cette époque, revenait dans la majorité des cas à la Reine, mais il y avait tout de même une marge entre recevoir la régence naturellement et faire briser la déclaration du roi précédent pour l'obtenir. Cette démarche aurait pu susciter une vive contestation de la part des grands et du parlement, mais ces derniers acceptèrent, car ils étaient persuadés qu'Anne d'Autriche allait chasser tous les disciples de Richelieu, qui n'étaient pas très appréciés :

Le Roi, son père, qui n'aimait ni n'estimait la Reine, sa femme, lui donna, en mourant, un conseil nécessaire pour limiter l'autorité de la régence; et il y nomma M. le cardinal Mazarin, Monsieur le Chancelier, M. Bouteiller et M. de Chavigni. Comme tous ces sujets étaient extrêmement odieux au public, parce qu'ils étaient tous créatures de M. le cardinal de Richelieu, ils furent sifflés par tous les laquais, dans les cours de Saint-Germain, aussitôt que le Roi fut expiré.¹⁹

C'est donc parce que la Reine avait eu à subir une forme de disgrâce, qu'elle put prendre la régence sans contestation, qu'elle ne subit pas, en 1643, les préjugés de l'époque contre la présence des femmes à la tête de l'État.

N'étant pas à l'abri des oppositions, Anne d'Autriche distribua certains dons afin d'acheter les fidélités et renforcer les liens entre elle et ses partisans²⁰. En effet, la régence étant vue comme un moment de faiblesse dans l'autorité royale, les courtisans voyaient en Anne d'Autriche celle qui allait leur redonner leur liberté que Richelieu avait énormément limitée avec sa politique visant l'absolutisme monarchique :

On commençoit à regarder la Reine comme mère de deux princes et femme d'un roi infirme. Elle approchoit d'une régence qui devoit être longue; si bien qu'alors elle étoit regardée comme un soleil de qui chacun en particulier espéroit recevoir, à son tour, quelque favorable influence.²¹

Ce que les courtisans attendaient le plus de la part de cette reine, qui avait été elle-même victime du cardinal-ministre, était le renvoi des disciples de ce dernier et la mise en place d'un nouveau personnel dirigeant qui allait pratiquer une nouvelle

¹⁸ Cardinal de Retz, *Mémoire*, Paris, Gallimard, 2003, p.105.

¹⁹ *Ibid.*, p.105.

²⁰ Fanny Consandey, *op. cit.*, p. 324.

²¹ Madame de Motteville, *op. cit.*, t. I, p. 419.

politique. Lorsque la Reine annonça, le 18 mai 1643, la nomination du cardinal Mazarin comme président du Conseil de régence et premier ministre, la stupéfaction fut générale et la contestation ne fut pas longue à suivre. En effet, l'épisode de la *cabale des Importants*²² démontra que les Grands n'avaient aucunement l'intention d'accepter ce choix, ils ne pouvaient accepter à la tête du royaume un Italien d'origine modeste. Le climat de l'été 1643 offrait déjà un avant-goût des revendications qui allaient éclater lors de la Fronde, la Reine allait être accusée d'avoir laissé le royaume dans les mains d'un arriviste corrompu et cette réalité s'expliquait par sa faiblesse.

III. Anne d'Autriche, régente

A) Une Reine digne des grandes Reines

Pourtant, le choix du cardinal Mazarin comme premier ministre était justifiable. N'étant attaché à aucune famille de la grande noblesse, il était complètement indépendant des divisions de la cour, il put donc persuader la Reine qu'il était sa *créature*²³. L'une des difficultés lors des régences était de tenir la balance égale entre les factions de la cour, il n'était pas rare de voir les princes de sang entrer en révolte armée afin de faire valoir leurs droits. Anne d'Autriche ne pouvait donc pas donner la charge de premier ministre à l'une des deux familles rivales, les Condé²⁴ ou les Vendôme²⁵, sans risquer de voir l'autre clan demander réparation. Elle décida donc, afin de préserver le trône pour son fils, de choisir Mazarin. Comme nous l'avons déjà mentionné, la régente était une forme d'agent

²² Tentative des anciens opposants de Richelieu, à l'été 1643, sous la direction du duc de Beaufort, de chasser Mazarin du pouvoir.

²³ Michel Pernot, *op. cit.*, p.26.

²⁴ Il s'agit de l'une des branches cadettes des Bourbon. Reconnus pour leur esprit d'opposition, ils s'impliquèrent dans les Guerres de religion, ils étaient calvinistes. Ils se révoltèrent contre la régente Marie de Médicis. Finalement, ils furent à la tête du mouvement frondeur.

²⁵ Cette branche des Bourbon descend de César de Vendôme, fils naturel et illégitime d'Henri IV. Durant la Fronde, le duc de Beaufort fut le représentant de cette lignée.

de liaison entre deux rois et « cette transition doit s'effectuer sans laisser de trace »²⁶, Anne devait donc remettre le royaume dans le même état où l'avait laissé Louis XIII. Mazarin étant un disciple de Richelieu, il semblait qu'il pouvait exercer cette fonction, qu'il allait maintenir la même politique que son prédécesseur, d'autant qu'il avait été recommandé par le cardinal-ministre agonisant. Aussi, comme le témoigna Madame de Motteville, Mazarin avait su s'imposer par rapport à ses adversaires :

La Reine n'étoit pas habituée au travail, et les continuelles fonctions de la Régence lui faisant peur, elle désiroit un homme habile et intelligent qui pût la soulager; et, ne le trouvant point en la personne de l'évêque de Beauvois, elle choisit le cardinal Mazarin, qui lui parut avoir toutes les qualités qui sont nécessaires à un grand ministre.²⁷

Pour Madame de Motteville, Anne d'Autriche choisit Mazarin comme premier ministre pour des raisons politiques, car il semblait le plus apte à exercer cette fonction et non parce que ce dernier avait su la manipuler. Il est évident que ce que voulait Madame de Motteville, lors de la rédaction de ses mémoires, était de démontrer qu'Anne d'Autriche, malgré ce que plusieurs avaient pu en dire, fut une grande reine. Peu importe les impératifs de la rédaction, ce qui semble important n'est pas de savoir si Anne d'Autriche a mené sa politique par aveuglement ou par raison d'État, mais l'emphase que les auteurs accordaient à prouver qu'elle était ou non aveuglée. Cela démontre qu'il s'agissait là d'une attaque normale contre la femme à cette époque, une accusation que l'on devait dissiper afin d'arriver à faire accepter la grandeur du règne d'Anne d'Autriche.

Aussi, cette mémorialiste assumait que certaines régence pouvaient être néfastes pour le royaume, telle celle de Marie de Médicis. En effet, cette Reine devenait une forme de contre modèle, ce qui prouve que Madame de Motteville était consciente des défauts de certaines femmes qui tentaient de prendre trop de pouvoir : « Car, comme elle [Marie de Médicis] étoit persuadée que personne ne lui pouvoit résister, elle s'imagina qu'elle n'avoit plus besoin de ménager personne, pas même le Roi son fils .»²⁸ Anne d'Autriche, selon Madame de Motteville, n'était pas de ce genre de femme, elle ne gouvernait pas par vanité, la seule ambition qu'elle

²⁶ Fanny Cosandey, *op. cit.*, p.329.

²⁷ Madame de Motteville, *op. cit.*, t. II, p. 55.

²⁸ *Ibid.*, t.I, p. 332.

avait été pour son fils. Anne d'Autriche savait même s'oublier pour le bien de l'État, par exemple, quand elle apprit la mort de son neveu le prince d'Espagne, elle cacha sa douleur, car elle pensa au bien de la France : « Cette princesse, si indifférente à sa grandeur propre, si éloignée de l'amour de commander, nous parut intéressée dans cet instant, et plus ambitieuse pour ses enfans qu'elle n'étoit capable de l'être pour elle-même. »²⁹ Aussi, afin de bien plaider en faveur d'Anne d'Autriche, il semblait primordial pour Madame de Motteville de démentir toute possibilité de comparaison entre Anne d'Autriche et Catherine de Médicis, car cette dernière était considérée par plusieurs comme l'une des pires reines qui n'avaient jamais gouverné la France³⁰, « La Reine est de même fort indifférente pour la grandeur et la domination. Sa naissance l'a élevée tout d'un coup; elle tient tout le reste indigne de ses désirs, et jamais les défauts de Catherine de Médicis ne seront jamais les siens. »³¹ Utilisant ainsi des référents accessibles à tous, Madame de Motteville tentait d'établir que cette Reine n'avait pas les défauts que l'on pouvait reprocher à certaines femmes lors de leur régence, soient l'ambition et la vanité.

Alors comment Madame de Motteville réussit-elle à démontrer qu'Anne d'Autriche méritait de passer à l'histoire comme une grande reine? Tout simplement en démontrant que cette dernière était restée dans son rôle en tant que régente. Anne d'Autriche, selon cette mémorialiste, agit de façon traditionnelle, elle voulait conserver le royaume dans le même état qu'elle l'avait eu :

La Reine vit la fin de sa régence avec une véritable joie; et si elle étoit mêlée de quelque chagrin, c'étoit de ne pas remettre entre les mains du Roi son fils l'autorité souveraine aussi absolue qu'elle l'auroit souhaité. Elle avoit tant de tendresse pour lui, qu'elle auroit été capable d'en dire, comme cette ambitieuse Romaine de celui dont elle consultoit la destinée : *Que je meure, pourvu qu'il soit empereur*; si ce n'est qu'elle étoit trop bonne chrétienne pour souhaiter la mort par un motif de vanité, et pour dire autre chose que ce que je lui ai entendu dire en plusieurs occasions : *Qu'il soit le maître, et que je ne sois plus rien.*³²

Finalement, Anne d'Autriche devint sous la plume de Madame de Motteville une reine digne de passer à l'histoire, car elle s'était contentée de faire ce que les Français attendaient d'une régente. La place de la Reine dans la société française

²⁹ *Ibid.*, t.II, p. 199.

³⁰ Jean-François Dubost, *op. cit.*, p. 314.

³¹ Madame de Motteville, *op. cit.*, t.I, p. 325.

³² *Ibid.*, t.IV, p.294.

d'Ancien Régime était celle d'être mère du Roi. C'est donc parce qu'Anne d'Autriche ne voulut pas autre chose que le bien de son fils qu'elle ne fut pas, pour Mme de Motteville, un danger pour l'État, comme le furent d'autres reines de France.

B) Une femme aveuglée par son ministre

Cependant, malgré toute la grandeur d'Anne d'Autriche, Madame de Motteville se devait de justifier les raisons de la Fronde dans une régence si parfaite. Il y avait bien entendu l'ambition des grands et du parlement à posséder plus de pouvoir, mais aussi la présence de Mazarin. Pour Madame de Motteville, Anne d'Autriche n'était pas obnubilée par ce dernier, mais elle était coupable de lui laisser volontairement le pouvoir, ce comportement s'expliquait par le manque de confiance de la reine envers elle-même :

Elle étoit éclairée sur tout ce qu'on appelle la droite raison; mais, enfin, malgré ses lumières naturelles, elle étoit aveugle d'un aveuglement volontaire et fort blâmable. Sa volonté a toujours été soumise à celle de son ministre, et sa raison cédoit quasi toujours aux volontés de cet heureux homme, dès le moment qu'il vouloit la combattre. Son équité et sa justice perdoient de leur force aussitôt que la passion ou l'intérêt de celui qui la conseilloit en étoient les juges. Et pour notre malheur, quand son opinion se trouvoit contraire à celle de son ministre, l'estime qu'elle avoit pour lui et la défiance qu'elle avoit d'elle-même faisoient qu'elle ne la soutenoit pas, et qu'elle soumettoit la sienne très facilement.³³

Ce n'était donc par passion, ni par orgueil qu'Anne d'Autriche laissa Mazarin gouverner, mais par modestie et aussi par une certaine paresse. En définitive, cette mémorialiste défend cette Reine qui, selon elle, savait faire part de discernement dans les actions politiques, mais elle avait de la difficulté à affirmer ses volontés. Cette faiblesse était donc beaucoup moins condamnable que celle due à un simple manque de jugement.

En effet, il s'agissait là de l'une des critiques les plus virulentes à l'encontre des femmes en politique. Elles étaient accusées de se laisser amadouer par les mauvais conseillers, car elles n'étaient pas en mesure de discerner ce qu'elles

³³ *Ibid.*, p. 53, t.II.

devaient faire. En plus, les femmes étant vaniteuses, il suffisait de les amadouer pour les manipuler. Ce défaut rendait les femmes dangereuses à l'État, car elles étaient trop sensibles à la flatterie, elles se prenaient d'affection pour ceux qui savaient profiter de cette faiblesse³⁴. Les critiques contre Anne d'Autriche n'étaient pas contre le fait qu'elle demandait conseil, mais contre le fait qu'elle n'était pas capable d'user de discernement dans la gestion des affaires d'État, qu'elle ne faisait que suivre ce que son ministre lui dictait de faire. Plusieurs Frondeurs avaient peur que l'affection d'Anne d'Autriche pour Mazarin entrave les décisions qu'elle devait prendre, ce qui devenait dangereux pour l'État. Par exemple, la Reine devait choisir entre deux options concernant la politique royale, soit aller en Champagne pour assiéger Stenay ou encore en Berri pour affronter les troupes du prince, Omer Talon affirma que la décision de la Reine ne fut pas dictée par la raison : « La Reine étoit du premier avis, parce qu'en ce faisant elle s'approchoit du cardinal Mazarin, duquel elle désiroit le retour avec chaleur et impatience féminine. »³⁵ N'étant plus indépendante politiquement, la présence d'Anne d'Autriche comme régente apparaissait alors comme une chose nuisible pour la monarchie, car étant une femme, elle était accusée d'être faible psychologiquement, elle se laissait gouverner par Mazarin et lui cédait le trône : « La Reine n'était plus néanmoins en état d'entreprendre une affaire de cette importance sans l'approbation du cardinal Mazarin »³⁶ Certains parlementaires parlèrent même d'enlever la régence à la Reine pour la donner à Gaston d'Orléans, mais pour la majorité cette solution semblait trop radicale. La plupart de magistrats prônèrent l'éloignement de Mazarin afin de libérer la Reine de l'emprise psychologique de ce dernier. En définitive, pour les Français du XVII^e siècle, la Reine ne devait pas être totalement exclue de la sphère politique, mais sa faiblesse devenait un danger potentiel au bon fonctionnement des affaires de l'État, d'où l'obligation qu'ils avaient de se révolter afin de préserver le royaume.

³⁴ Fanny Consandey, *loc. cit.*, p.387.

³⁵ Omer Talon, *Œuvres d'Omer et de Denis Talon : avocats-généraux au Parlement de Paris*, éd. par Dominique Armand Rives, Paris, A. Egron, 1821, t.III, p.264.

³⁶ La Rochefoucauld, *op. cit.*, p.107.

C) Une Reine colérique

Outre sa faiblesse, la Reine semblait, aux yeux de certains, présenter d'autres traits de personnalité qui la rendaient impropre au gouvernement. Par exemple, certains auteurs la peignaient comme une femme colérique incapable de dissimuler ses sentiments, « Elle rougit, et elle me parla pourtant plus froidement, ce qui était toujours en elle un signe de colère. »³⁷, ce qui démontrait qu'elle n'avait pas un bon contrôle d'elle-même, ce qui pouvait être dangereux en politique. En effet, la trop grande émotivité de la femme et la domination de ses passions étaient des thèmes récurrents depuis le Moyen Âge pour justifier l'exclusion de la femme de la sphère publique, elle était trop inconstante pour gérer un État, elle ne pouvait agir par prudence, mais selon ses humeurs³⁸. Madame de Motteville connaissait très bien ces préjugés envers les femmes et dès le début de ses mémoires, elle traça un portrait de la Reine où elle affirma que cette dernière était éloignée de ce tempérament féminin :

Elle se met rarement en colère, sa passion ne la domine pas : elle n'éclate par aucun bruit indécent à une princesse qui, commandant un royaume, doit se commander elle-même; il y paroît à ses yeux, et quelquefois elle en a donné quelques marques par ses paroles. De ma connoissance elle n'en a jamais été vivement touchée que pour les intérêts de la couronne, contre les ennemis de l'État et du Roi son fils; et par conséquent, je puis dire ne l'avoir vue en cet état que par des sentiments dignes de louange.³⁹

Certains reprochaient à la Reine d'agir par vengeance, de se laisser dominer par la haine : « La Reine rougit à ce mot, et elle s'écria : "Je vous entends, Monsieur le Coadjuteur; vous voudriez que je donnasse la liberté à Broussel : je l'étranglerais plutôt avec ces deux mains". »⁴⁰ Une reine se devait d'être vertueuse, elle devait agir avec charité et discernement, être en mesure de pardonner quand le bien de l'État l'exigeait et mettre de côté ses sentiments personnels, ce que la Reine n'était

³⁷ Cardinal de Retz, *op. cit.*, p.845.

³⁸ Jean Delumeau, « Les agents de Satan : la femme », *La Peur en Occident (XIV^e-XVIII^e siècles) Une cité assiégée*, Paris, Fayard, 1978, p. 329.

³⁹ Madame de Motteville, *op. cit.*, t.I, p. 327.

⁴⁰ Cardinal de Retz, *op. cit.*, p.147.

aucunement capable de faire selon les dires du cardinal de Retz. Par exemple, ce mémorialiste nota que la Reine n'accepta pas bien le refus du Prince de Condé de venir à la cérémonie pour la majorité de Louis XIV, de plus que le Prince avait légitimé son absence par le respect qu'il vouait à Sa Majesté : « Cette dernière parole, qui semblait marquer que sans la considération de ce respect il y eût pu aller en sûreté, aigrit la Reine au-delà de tout ce que j'en avais vu jusques à ces moments; et elle me dit le soir ces propres mots : " Monsieur le Prince périra, ou je périrai." »⁴¹ En définitive, la Reine était dépeinte par Retz selon les préjugés de l'époque, une femme faible qui se laissait gouverner par sa passion, elle devenait donc un danger au royaume. Elle démontrait, selon le coadjuteur, une totale incapacité dans la gestion des affaires de l'État, car elle agissait plus par orgueil que par raison.

IV. Quand les femmes s'en mêlent.

A) Les femmes dans la société nobiliaire

Durant la Fronde, la participation des femmes de la noblesse fut des plus remarquables, certaines travaillèrent pour former des alliances, d'autres allèrent même jusqu'à faire des manœuvres militaires, les femmes eurent réellement une influence durant cette période de troubles civils. Pourtant, longtemps les écrits historiques ignorèrent cette participation féminine, la duchesse de Longueville et la Grande Mademoiselle apparaissaient alors comme un amusement dans cette guerre. L'historienne Joan DeJean soutient que c'est la façon dont ces Amazones des Temps modernes firent la guerre, avec un excès de théâtralité, qui explique qu'elles aient été, par la suite, écartées de l'histoire, leurs actes ne semblant plus sérieux aux yeux des générations suivantes⁴². Il est vrai que ces dernières avaient le sens du spectacle

⁴¹ *Ibid.*, p.654.

⁴² Joan DeJean, « Amazones et femmes de lettres : pouvoirs politiques et littéraires à l'âge classique », dans Danielle Haase-Dubosc et Éliane Viennot, dir. *Femmes et pouvoirs sous l'ancien régime*, Paris, Édition rivages, 1991, p. 157.

et du romanesque, l'évasion déguisée en homme de la duchesse de Chevreuse ou encore la Grande Mademoiselle avec son chapeau à plumes qui se tenait en haut des tours de la Bastille quand elle décida de faire tirer les canons sur les troupes du Roi⁴³ en sont des exemples. Nous allons voir que déjà dans les mémoires de Madame de Motteville, de La Rochefoucauld et du cardinal de Retz, les nobles françaises étaient disqualifiées, car les seules motivations qu'elles pouvaient avoir, étant des femmes, étaient de se divertir, de se venger ou tout simplement de vouloir plaire.

Il est vrai que le spectaculaire de leurs gestes n'aida pas leur cause auprès de l'histoire, mais c'est avant tout le fait qu'elles aient été des femmes se mêlant de la politique qui joua en leur défaveur. En effet, ce n'était pas la première fois dans l'histoire que les femmes étaient mêlées aux affaires de l'État, les grandes nobles françaises avaient déjà eu leur rôle à jouer lors des guerres de religion. Par exemple, au niveau de la politique nobiliaire familiale, les femmes intervenaient énormément au niveau diplomatique, elles étaient souvent responsables de la propagande, elles travaillaient au maintien de la renommée de leur nom. Par contre, parce que l'idéologie couramment admise récusait leur pouvoir, le rôle de ces femmes était souvent minimisé, la bourgeoisie et la noblesse de robe désapprouvaient cette participation. Les moyens employés pour les disqualifier étaient de les accuser d'agir seulement pour des raisons de cœur ou encore par vengeance⁴⁴.

B) La femme, un danger pour l'homme

Selon le récit biblique de la Genèse, la femme représente un instrument de corruption pour l'homme. Depuis la bible et jusqu'au XVII^e siècle, plusieurs auteurs tentèrent de définir le deuxième sexe et contribuèrent à alimenter les préjugés défavorables envers les femmes. Afin de comprendre ces préjugés, nous allons

⁴³ Sylvie Steinberg, *op. cit.*, p. 267.

⁴⁴ Eliane Viennot, « Des "femmes d'État" au XVI^e siècle : les princesses de la Ligue et l'écriture de l'histoire », dans Danielle Haase-Dubosc et Eliane Viennot, dir. *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime*, Paris, Édition rivages, 1991, p. 90.

dresser un bref portrait historique⁴⁵ des différents auteurs qui se prononcèrent sur la femme et qui façonnèrent l'image couramment admise au XVII^e siècle.

L'idée que la femme amenait la perte de l'homme fut récurrente depuis la faute originelle d'Ève qui introduisit le péché. Saint-Paul, selon qui la femme fut créée pour l'homme, instaura le dogme de la subordination de la femme à l'homme. Cette conception fut reprise par Saint Augustin, mais ce dernier justifia cette réalité par le fait que le corps de la femme, comparativement à celui de l'homme, n'était pas fait à l'image de Dieu, ce qui devenait un obstacle permanent dans l'exercice de la raison. Puis, Saint Thomas d'Aquin n'innova en rien en réaffirmant que la femme était beaucoup plus imparfaite que l'homme, elle devait lui obéir, car elle avait moins de discernement et de raison que lui. Finalement, la redécouverte des écrits aristotéliens rajouta aux propos de Saint Thomas d'Aquin une dimension autre que théologique, mais qui corroborait la perception ecclésiastique de la femme. Selon Aristote, la femme ne jouait aucun rôle positif dans la génération, elle n'était qu'un réceptacle, elle n'était qu'un mâle déficient. La femme était donc un être inférieur et l'*imbellicitas* de sa nature expliquait qu'elle céda à la tentation. Finalement, la femme en plus d'être inapte à se gouverner elle-même, donc encore moins les autres, devenait dangereuse pour l'homme, elle était l'appât dont se servait Satan pour corrompre l'humanité.

Les discours des théologiens, ceux de la science médicale et ceux des légistes continuèrent, aux XVI^e et XVII^e siècles, à façonner cette image négative de la femme. Mais, il y eut tout de même certains auteurs qui prétendirent que la femme était l'égale, voire supérieure à l'homme. Par exemple, comme le note l'historien Jean Delumeau, les manuels de confesseurs entretenaient une image très défavorable de la femme, elle y était dépeinte comme un instrument dangereux dont il fallait se méfier. Ces confesseurs, étant les directeurs de conscience de millions de foyers, avaient un impact dans la formation de l'outillage mental de l'époque. Au niveau scientifique, les discours étaient encore les mêmes, se basant sur la théorie d'Aristote qui soutenait que la femme était froide et humide, donc infirme et débile,

⁴⁵ Ce portrait est basé sur le chapitre consacré à la femme dans l'ouvrage de Jean Delumeau, *op. cit.*, p. 305-345.

les anatomistes cherchaient à démontrer que la femme ne pouvait pas être plus qu'un mâle mutilé⁴⁶. C'est aussi, selon ces derniers, la nature femelle froide et humide qui engendrait les réactions émotionnelles de la femme, tels la jalousie, sa faiblesse et son emportement facile. Aussi, les légistes reprirent les textes anciens pour justifier que la femme ne pouvait occuper des fonctions publiques. N'étant pas capable de faire preuve de jugement elle devait être inférieure à l'homme sur le plan légal. En définitive, la femme était dépeinte dans les discours de l'époque comme un être faible et dangereux pour l'homme, elle était inconstante, vengeresse et soumise à ses émotions⁴⁷. Les femmes étaient donc encore perçues, à cette époque, comme la cause des malheurs de l'humanité comme en témoigne Madame de Motteville : « Les dames sont d'ordinaire les premières causes des plus grands renversements des États; et les guerres, qui ruinent les royaumes et les empires, ne procèdent presque jamais que des effets que produisent ou leur beauté ou leur malice. »⁴⁸ Et cette situation durait depuis le début des temps, Adam engagea l'ensemble de la race humaine dans le péché parce qu'il était amoureux de sa femme, la femme était donc depuis toujours un danger dans le bon fonctionnement de l'humanité⁴⁹.

C) Le besoin de plaire des Dames

Dans une société si défavorable à la participation féminine, comment s'expliquait le rôle joué par les femmes au cours de la Fronde, comment justifier que ces dernières voulurent monter sur le devant de la scène et revendiquer, au même titre que les hommes, les droits de leur lignage? Les justifications données sont diverses dans les mémoires, mais souvent le besoin de plaire des femmes est évoqué pour légitimer leur geste. Les femmes, aux yeux des plusieurs, s'impliquaient dans

⁴⁶ Pour un exemple de ces discours, voir Marin Cureau de la Chambre, *L'art de connoître les hommes : première partie où sont contenus les discours préliminaires qui seruent d'introduction à cette science*, Paris, I. d'Allin, 1662, 471 pages.

⁴⁷ Pour une liste exhaustive des plus grands défauts de la femme, voir l'ouvrage de Marcel Bernos, *Femmes et gens d'Église dans la France classique*, Paris, Éditions du Cerf, 2003, p.50-51.

⁴⁸ Madame de Motteville, *op.cit.*, t.II, p.37.

⁴⁹ Marcel Bernos, *op. cit.*, p.79.

des grandes actions par vanité, afin de vérifier l'étendu de leur pouvoir d'attraction. Par exemple, lors d'une conversation sur les obligations envers Dieu au cours d'une promenade dans le jardin du Palais-Royal en compagnie de la Reine, de mademoiselle de Beaumont, de mademoiselle Bertaut, la sœur de Madame de Motteville, de M. de Chandénier et de M. de Comminge, Madame de Motteville admit que le besoin de plaire était un défaut chez la femme:

Et nous, par sincérité, nous avouâmes librement, au nom du sexe, que le trop grand amour que nous avons pour nous-mêmes nous en donnoit trop pour les louanges et l'applaudissement; que souvent la flatterie, que nous devons haïr, nous rendoit trop sensibles à l'amitié des créatures : et nous conclûmes à notre honte que la plus sage et la plus honnête femme, dans l'âge qu'elle se plaît à elle-même et qu'elle désire plaire aux autres, a des momens où elle n'est ni chrétienne ni sage; car, au lieu de rendre à Dieu l'hommage qu'elle lui doit, elle désire d'être adorée de tous, et voudroit avoir sur les hommes l'empire que le seul Créateur y doit avoir.⁵⁰

La femme, étant dominée par sa passion, pouvait se placer dans des situations conflictuelles par l'amour qu'elle ressentait pour son amant, qui était dans la majorité des cas un amour adultère. Par exemple, pour le cardinal de Retz, Madame de Longueville aurait pu passer à l'histoire comme une grande dame, mais n'étant motivée que par sa passion, tous ces gestes devenaient alors de la moindre importance, « Elle eût eu peu de défauts, si la galanterie ne lui en eût donné beaucoup. Comme sa passion l'obligea à ne mettre la politique qu'en second dans sa conduite, d'héroïne d'un grand parti, elle en devint l'aventurière. »⁵¹ Par contre, cette dernière n'était pas la seule au banc des accusées, Madame de Chevreuse aussi fut dépeinte comme une femme s'étant engagée que par amour, « elle s'étoit intéressée dans les affaires du monde seulement par la considération de ceux qu'elle avoit aimés. »⁵². En définitive, selon Madame de Motteville et le cardinal de Retz, les autres mémorialistes ne s'étant pas arrêtés sur ce sujet, les frondeuses agirent par amour et non pas par raison. La femme ne pouvant faire part de discernement dans les affaires, elle devenait un être dangereux, car elle céda facilement à la tentation et laissa cette dernière lui dicter sa conduite.

⁵⁰ Madame de Motteville, *op. cit.*, t.II, p.374.

⁵¹ Cardinal de Retz, *op. cit.*, p.218.

⁵² Madame de Motteville, *op. cit.*, t.II, p. 57.

D) La vengeance, un défaut typiquement féminin

L'autre trait caractéristique des frondeuses dans les écrits de l'époque était leur désir de voir leur orgueil vengé. Par exemple, pour plusieurs, la raison de la participation de la Grande Mademoiselle⁵³ dans la Fronde était pour réparer l'offense de la Reine qui n'avait pas voulu que cette dernière devienne Reine de France à son tour :

D'ailleurs, Mademoiselle avait tout ensemble le même dessein qu'avaient les Espagnols et celui qu'avait Mme de Longueville : car, d'un côté, elle voulait la guerre comme les Espagnols, afin de se venger de la Reine et du Cardinal, qui ne voulaient pas qu'elle épousât le Roi, et, de l'autre, elle désirait, comme Mme de Longueville, de rompre la liaison de Monsieur le Prince avec Mme de Châtillon, et avoir plus de part qu'elle à sa confiance et à son estime.⁵⁴

Nous retrouvons dans cette citation les deux motivations associées aux frondeuses, le besoin de plaire et de se venger. À cause de sa nature froide et humide qui la rendait plus émotive, la femme agissait, selon plusieurs,⁵⁵ d'une façon faible, son besoin de vengeance devenait une conséquence de cette nature féminine.

Pourtant, la Grande Mademoiselle ne fut pas la seule à participer à la Fronde pour réparer une soi disant offense, pour ne pas avoir eu satisfaction à ses demandes. Par exemple, le duc de La Rochefoucauld attestait lui-même que s'il avait été récompensé pour les services qu'il avait rendus, il n'aurait peut-être pas été embarqué dans cette Fronde. Pourtant, l'action de La Rochefoucauld apparaissait comme allant de soi, ce membre de la noblesse travaillait tout naturellement pour son lignage. Alors, pourquoi affirmer et justifier la participation de la cousine du Roi comme un acte visant à se venger du refus de la Reine? Tout simplement, car elle était une femme et qu'elle était sortie de son rôle, qu'elle avait agi en amazone⁵⁶, chose qui ne pouvait être acceptée dans cette société nobiliaire masculine. La femme n'avait pas sa place dans les hauts faits militaires, il fallait

⁵³Dans le prochain extrait, La Rochefoucauld affirme que la Grande Mademoiselle tenta de convaincre Condé de continuer la guerre.

⁵⁴ La Rochefoucauld, *op. cit.*, p. 279.

⁵⁵ Afin de comprendre la corrélation entre la nature froide et humide de la femme et les aspects psychologiques qui en découlent, voir Évelyne Berriot-Salvadore, « Le discours de la médecine et de la science », dans *Histoire des femmes en Occident*. T. III. *XVI^e-XVIII^e siècle* sous la direction de Nathalie Zemon Davis et Arlette Farge, Paris, Plon, 2002, pp. 407-458.

⁵⁶ Afin de comprendre le mythe des Amazones, voir Sylvie Steinberg, *loc. cit.*, pp. 261-263.

donc la discréditer, « La grande Mademoiselle y avait beaucoup prétendu : le Cardinal le lui avait fait espérer; comme elle vit qu'il n'en avait aucune intention dans le fonds, elle affecta de faire la Frondeuse, même avec emportement. »⁵⁷ La Grande Mademoiselle aurait certainement déchaîné moins de critiques si elle avait seulement utilisé des moyens considérés comme féminins à l'époque pour démontrer son insatisfaction, telle la médisance, mais au lieu elle préféra faire tirer les canons et venir secourir les troupes du Grand Condé. Elle ne pouvait, par cette extravagance, que subir les préjugés de cette époque.

V. Les femmes acceptées en politique

A) Médiatrice et compagne

Les femmes avaient un rôle essentiel dans la politique nobiliaire du temps, les femmes se retrouvaient avec le devoir implicite de la diplomatie, d'être médiateur en cas de litiges, et aussi elles étaient les responsables de la propagande⁵⁸. Pourtant, malgré cette affirmation, il semble apparent que ces importantes tâches ne leur étaient pas octroyées facilement, elles devaient réussir à dépasser les préjugés de l'époque pour se les faire reconnaître. Afin de se faire admettre un talent pour la politique, les femmes devaient avoir un comportement digne d'une honnête femme, la princesse Palatine⁵⁹ fut un exemple durant cette Fronde:

Madame la Palatine, estimait autant la galanterie qu'elle en aimait le solide. Je ne crois pas que la reine Élisabeth d'Angleterre ait eu plus de capacité pour conduire un État. Je l'ai vue dans la faction, je l'ai vue dans le cabinet, et je lui ai trouvé partout également de la sincérité.⁶⁰

Ne semblant pas chercher d'autres impératifs que de tenter de trouver un accord entre les partis, cette princesse s'imposa dans la Fronde comme une bonne médiatrice, la femme qui agissait non par ambition démesurée, mais selon son rôle.

⁵⁷ Cardinal de Retz, *op. cit.*, p.562.

⁵⁸ Les femmes Guise, durant les Guerres de religion, négocièrent la paix de leurs proches, voir : Eliane Viennot, *loc. cit.*, p.88.

⁵⁹ Anne de Gonzague, sœur de la reine de Pologne et femme du comte palatin.

⁶⁰ Cardinal de Retz, *op. cit.*, p.219.

L'honnête femme était celle qui savait être secrète, qui ne se laissait pas dominer pas ses sentiments, qui savait pratiquer la raillerie, mais en sachant faire attention aux susceptibilités, spirituelle elle devait aussi démontrer une certaine douceur dans ses rapports avec autrui et surtout, elle devait être vertueuse, mais sachant jouer dans la vie mondaine de la cour⁶¹. Cependant, le véritable devoir des femmes restait celui d'être la compagne de l'homme et d'assurer la postérité du monde chrétien.

Dieu fit Ève à partir d'une côte d'Adam, cette provenance venait démontrer, selon les théologiens, que la femme était apparue pour être la compagne de l'homme dans sa tâche et pour lui être subordonnée, ne provenant que d'une partie du corps de ce dernier, mais une partie proche du cœur, ce qui démontrait qu'elle lui était attachée⁶². La femme devait à son mari amour, honneur, fidélité et obéissance, elle était subordonnée à ce dernier, mais elle avait néanmoins un rôle dans cette société. La femme était garante de l'harmonie dans la cellule familiale et c'était par cette fonction qu'elle pouvait échapper à son état originel de pécheresse. La femme en étant pudique, pieuse et fidèle, menait son ménage dans la bonne voie, elle permettait ainsi une certaine harmonie au sein de la société. L'image de la Vierge Marie attendant dans sa maison l'Annonciation divine était un exemple fort utilisé pour démontrer aux femmes l'idéal qu'elles devaient suivre afin de se détourner des charmes terrestres⁶³. Il était donc préférable que la femme resta confinée dans l'espace privé de la maison, car elle était ainsi à l'abri des tourments du monde. Selon Aristote, l'espace domestique avait une double symbolique, celui de gardienne des mœurs et de la conservation de l'harmonie sociale, ce lieu faisait donc figure de cellule politique et économique⁶⁴. Cet espace étant sous l'emprise de la figure féminine, cette fonction de la femme lui donnait un rôle important dans la

⁶¹ Louise Gondard de Donville, « L'art de plaire chez les dames de la cour au temps de la régence d'Anne d'Autriche », dans Noemi Hepp, dir. *La Cour au miroir des mémorialistes : 1530-1682. Actes du Colloque du Centre de philologie et de littérature romanes de Strasbourg, 16-18 novembre 1989*, Paris, Kincksieck, 1991, p. 157.

⁶² Pierre Darmon, *Mythologie de la femme dans l'ancienne France*, Paris, Éditions du Seuil, 1989, p. 120.

⁶³ Georges Duby et Michelle Perot dir., *Histoire des femmes. Le Moyen Âge*, Paris, Plon, 1991, p.105.

⁶⁴ Natalie Zemon Davis et Arlette Farge, *Histoire des femmes en occident. t. III : XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Plon, 1991, p.433.

société, elle devenait l'un des éléments dynamiques du système par son implication dans la construction du modèle social⁶⁵. C'était donc en se confinant dans ce rôle que la femme pouvait échapper aux préjugés l'entourant, qu'elle pouvait devenir un modèle féminin exemplaire. Selon Madame de Motteville, il s'agissait là de la première faute d'Anne d'Autriche, elle n'avait pas su accepter son rôle d'épouse :

Elle faisoit voir qu'elle ne comprenoit pas assez qu'il faut que les volontés d'un mari, quand elles sont accompagnées de la raison, soient à une honnête femme des lois qu'elle doit observer et recevoir avec soumission. La véritable science pour nous rendre heureux, c'est d'aimer son devoir et d'y chercher son plaisir⁶⁶.

Cependant, cette dernière avait su racheter cette erreur de jeunesse, de ne pas avoir été assez obéissante à son mari, en assumant complètement sa fonction de mère, elle pouvait donc être considérée, comme le mentionne à plusieurs reprises cette mémorialiste, comme une femme vertueuse et exemplaire.

Cet amour et cette soumission de la femme à son mari, Anne d'Autriche n'avait pas su s'y contraindre, par rapport à d'autres exemples de femmes qui, selon Mme de Motteville, répondaient plus à cette image de la bonne épouse. Par exemple, la reine Henriette d'Angleterre correspondait plus à la vision de cette femme exemplaire qui aida et accompagna son mari comme elle se le devait. En effet, cette dernière était restée auprès de son mari jusqu'au moment où il lui demanda de quitter l'Angleterre pour tenter d'aller chercher de l'aide ailleurs, elle travailla de concert avec son époux afin de tâcher de rallier les plus rebelles à la cause monarchique : « Elle seule, avec un flambeau à la main, sans se vouloir confier à personne, les alloit trouver les soirs, et leur offroit toutes choses; mais ce fut inutilement. »⁶⁷ Les deux époux royaux anglais étaient complices, ils partageaient ensemble les malheurs qui s'abattaient sur la destinée du royaume et tentaient de remédier à la situation : « Cette pensée étoit un important secret entre le Roi et la Reine, et très-peu de personnes étoient dans leur confiance. »⁶⁸ Puis, à la fin, cette princesse n'eut d'autres choix que d'accepter de quitter son mari, car elle était enceinte et elle se devait de penser à son devoir de mère avant celui d'épouse.

⁶⁵ *Ibid.*, p.118.

⁶⁶ Madame de Motteville, *op. cit.*, t.I, p. 357.

⁶⁷ *Ibid.*, t.II, p. 98-99.

⁶⁸ *Ibid.*, t.II, p.108.

Cette fille de France était, aux yeux de plusieurs, l'exemple de ce que devait être une femme vertueuse, elle s'impliqua seulement pour aider son mari, qu'elle aima d'une affection cordiale, elle lui resta fidèle dans les moments les plus difficiles, elle travailla à essayer de sauver l'honneur de son mari, mais surtout, elle lui resta obéissante, elle accepta de le quitter lorsque ce dernier lui demanda.

B) Les qualités masculines nécessaires aux femmes pour réussir en politique

Pourtant, malgré qu'elle symbolisa l'idéal de la bonne épouse, Henriette d'Angleterre subit une forme d'exclusion en voyant qualifier certains de ses gestes comme des actions surpassant son sexe. En effet, lorsqu'une femme agissait d'une façon trop exemplaire, les contemporains cherchaient automatiquement à démontrer que cette action n'était pas coutumière pour une femme. Dans ces moments, la femme devenait plus homme que femme. Henriette d'Angleterre avait levé des troupes, elle avait courageusement vaincu une tempête atroce, puis elle était finalement arrivée en Angleterre pour rencontrer son mari et lui venir en aide, elle ne pouvait être qu'une simple femme, elle devenait sous la plume de Madame de Motteville digne des plus grands guerriers, car elle avait su dépasser son état pour le bien de son mari et de son royaume : « Ayant fait une belle armée, elle se mit à la tête de ses gens, et marcha droit vers le Roi son mari, toujours à cheval, sans nulle délicatesse de femme, vivant avec ses soldats à peu près comme on pourroit s'imaginer qu'Alexandre vivoit avec les siens. »⁶⁹ L'exemple de la femme masculinisée le plus répandu à cette époque était celui de Christine de Suède, « La reine de Suède a écrit à cette compagnie, et nous considérons sa lettre comme un effet de générosité et de grandeur de courage qui surpasse son sexe, mais non pas sa condition. »⁷⁰

En définitive, la femme, pour se voir reconnaître un certain talent pour gouverner, devait tendre vers l'image que les gens de l'époque avaient de la figure

⁶⁹ *Ibid.*, t.II, p.115.

⁷⁰ Omer Talon, *op. cit.*, t.III, p. 392.

de l'Amazone. Cette dernière semblait à mi-chemin entre les deux sexes, elle retenait de l'homme sa générosité, sa capacité à guerroyer et de la femme, elle possédait sa vaillance féminine qui était continence, l'Amazone savait gouverner en maîtrisant parfaitement ses passions. Aussi, la femme réussissait à surmonter la tyrannie des passions par sa virginité, le pouvoir de la femme ne devenait qu'acceptable que si cette dernière avait accepté de renoncer aux plaisirs de la chair⁷¹. La reine de Suède avait réussi à surmonter cet état, c'était du moins ce que les ragots de l'époque semblaient attester. Par exemple, Madame de Motteville raconte comment la reine de Suède avait su dépasser son affection pour le comte Le Gardie en le mariant avec l'une de ses cousines germaines : « Quelques-uns ont voulu dire que si elle eût voulu suivre son inclination, elle l'auroit pris pour elle, mais qu'elle s'étoit vaincue par la force de sa raison et par la grandeur de son âme, qui n'avoit pu souffrir ce rabaissement. »⁷² Vierge et sacrifiant sa féminité, il s'agissait là de l'une des seules façons pour une femme de ne pas subir les préjugés contre sa présence au sein de la sphère politique. Christine de Suède avait su se soumettre à ce sacrifice pour pouvoir exercer pleinement son pouvoir en tant que Reine, elle ne semblait plus présenter, dans les descriptions de l'époque, des caractéristiques féminines : « Elle agissoit de sa tête, et il assuroit que son moindre soin étoit l'ornement de sa personne. De la façon qu'il nous la dépeignit, elle n'avoit ni le visage, ni la beauté, ni les inclinations d'une dame. »⁷³

L'autre image de la femme qui était acceptée dans la politique était celle de la femme protectrice, cette femme charitable et généreuse qui devait concilier la conscience souveraine à la piété chrétienne⁷⁴ : « Dans toutes les occasions d'une sévérité forcée, telle que les rois sont obligés d'en avoir, la Reine ne manquoit quasi jamais de donner aux malheureux tous les adoucissements que la raison d'Etat lui pouvoit permettre. »⁷⁵ Il s'agissait dans ce cas de l'image de la Reine-Mère que tenta de donner Madame de Motteville à Anne d'Autriche afin de démontrer que

⁷¹ Sylvie Steinberg, *loc. cit.*, p.271.

⁷² Madame de Motteville, *op. cit.*, t.II, p.192.

⁷³ *Idem.*

⁷⁴ Pierre Ronzeaud, « La femme au pouvoir ou le monde à l'envers », *XVII^e siècle*, no. 108 (1975), p.21.

⁷⁵ Madame de Motteville, *op. cit.*, t.IV, p. 14.

cette dernière, malgré qu'elle avait fait certaines erreurs de jugement, pouvait être perçue comme l'une des grandes reines de l'histoire. Afin de consolider ses dires, cette mémorialiste prendra la peine de relater les paroles de Louis XIV lors du décès de sa mère, la reine Anne d'Autriche : «Que la Reine sa mère n'étoit pas seulement une grande reine, mais qu'elle méritoit d'être mise au rand des plus grands rois »⁷⁶. Pourtant, malgré tant d'efforts, ce que les historiens retiendront de cette reine sera, dans la majorité des cas, son affection pour le duc de Buckingham et par la suite celle pour Mazarin. En définitive, malgré que les femmes pouvaient agir d'une façon exemplaire, c'était souvent leur faiblesse qui passait à l'histoire, car c'était cette dernière qui était alors utilisée pour les discréditer et les exclure, car dans les mentalités, les femmes n'avaient réellement pas leur place dans la sphère publique, dans l'univers politique.

⁷⁶ *Ibid.*, t. V, p. 305.

CHAPITRE III : UN ITALIEN À LA COUR DE FRANCE

Il laissa en mourant la plus grande fortune personnelle de tous les serviteurs de la monarchie, il enseigna à Louis XIV l'absolutisme, il fut premier ministre de France pendant dix-huit ans, mais, plus que tout, il était Italien. Jules Mazarin allait devenir le bouc émissaire par excellence du milieu du XVII^e siècle français. Les ministériats étaient décriés, les politiques royales de Richelieu restaient bien ancrées dans la mémoire de la noblesse et des parlementaires, ils ne pouvaient pas accepter un deuxième cardinal ministre poursuivant cette politique absolutiste. Ils s'unifièrent donc pour demander le renvoi de cet Italien, car ils croyaient ainsi retrouver la France de jadis, celle du temps d'Henri IV, celle où le Roi demandait encore conseil au parlement et aux grands du royaume. Les Frondeurs, afin de justifier leur action, le présentèrent comme une sangsue ambitieuse, étrangère et débauchée, ils le rendirent responsable des malheurs du temps, en se basant sur le sentiment anti-italien du peuple français.

I. Un favori italien

A) Biographie de Jules Mazarin¹¹

Giulio Mazzarini, dit Jules Mazarin, naquit le 14 juillet 1602 dans les Abruzzes à Pescina en territoire napolitain sous souveraineté espagnole. Son père venait de Sicile, mais avait fait carrière au service des princes Colonna, l'une des plus grandes familles de Rome, comme intendant. Sa mère était filleule de l'un de ces princes, elle provenait d'une famille de petite noblesse ombrienne. Nous

¹¹ Cette biographie se base sur des informations recueillies dans l'ouvrage de Pierre Goubert, *Mazarin*, Paris, Fayard, 1990, 572 pages.

pouvons donc démentir les accusations des Frondeurs contre Mazarin, il ne provenait pas d'une famille de roturiers. Il étudia au Collège romain, l'établissement jésuite à Rome, il termina sa scolarité à l'université d'Alcalá de Henares en Espagne où il accompagna l'un des fils Colonna. Il devint docteur en droit canon et civil, puis rejoignit l'armée pontificale pendant deux ans comme capitaine.

Débuta par la suite sa carrière diplomatique, il devint secrétaire du nouveau nonce à Milan, le cardinal Sacchetti, puis, lorsque ce dernier fut rappelé à Rome, il choisit Mazarin pour assurer son intérim. Ayant pour fonction de ramener la paix dans l'Italie du Nord, où combattaient la France et l'Espagne, Mazarin rencontra diverses personnalités importantes, dont Richelieu avec qui il discuta plus de deux heures lors de leur première rencontre. Voulant gagner ses grades, Mazarin persista dans cette mission diplomatique, il alla d'un pays à l'autre et réussit à obtenir une trêve entre Espagnols et Français au mieux des intérêts de la France. Par la suite, il retourna à quelques reprises en France. Richelieu, reconnaissant son talent, demanda la nonciature de Paris pour ce dernier. Le pape Urbain VIII Barberini, étant plutôt d'influence espagnole, refusa cette demande, Mazarin était, à son avis, trop francophile². Il obtint, tout de même, la nonciature extraordinaire de Paris pour l'année 1634, il devint alors très proche du premier ministre et du Roi, qui ne cessaient de demander cette charge au pape pour leur protégé. S'attardant plus d'une année à Paris, les autorités romaines lui donnèrent l'ordre de quitter cette ville afin d'aller reprendre ses fonctions de vice-légat d'Avignon. Après huit mois confiné dans cette région, il fut enfin rappelé à Rome où il devint le *maestro di casa* du cardinal Antoine, l'un des neveux du pape. Pendant ce séjour romain, Mazarin ne renonça pas pour autant à son ambition, la nonciature de Paris et le cardinalat, il continua à envoyer des présents à Richelieu. La France continuait de faire des pressions afin d'obtenir satisfaction pour son protégé, mais le pape était intraitable à ce sujet, il refusait toujours.

² *Ibid.*, p. 49.

Après trois ans d'attente, Mazarin se décida alors à quitter Rome pour la France, il reçut une invitation officielle de Roi et se décida à partir le soir du 13 décembre 1639. Il venait d'obtenir ses lettres de naturalité, il pouvait désormais acquérir des biens en France, dont des bénéfices ecclésiastiques. Il fut employé comme diplomate par Richelieu, qui voyait en lui un négociateur talentueux³. Richelieu réussit finalement à obtenir le cardinalat pour Mazarin en décembre 1641, après plusieurs refus, le pape ne pouvait plus dire non aux demandes du monarque et du ministre français. Lorsque la mort de Richelieu arriva, le sort de Mazarin en fut jeté, le Roi le fit entrer dans son Conseil, car Louis XIII connaissant mieux que quiconque les volontés de Richelieu. Le cardinal Mazarin était donc associé, aux yeux des contemporains, au ministre défunt. Un autre événement important arriva, le Roi choisit Mazarin comme parrain pour son fils Louis, ce lien entre ces deux personnages resta important, Louis XIV ne l'oublia jamais. Puis, peu avant sa mort, Louis XIII fit enregistrer une déclaration, comme nous en avons déjà traité, où il donnait à Mazarin le poste de chef du Conseil de régence. La Reine fit briser le testament, mais garda tout de même Mazarin et lui donna la charge de premier ministre, ce qui entraîna une stupéfaction générale. Les Français avaient vu en Mazarin un disciple de Richelieu, ils ne croyaient pas que les politiques du cardinal allaient survivre à la mort du Roi, mais c'était ignorer le talent de diplomate de Mazarin qui avait, dès les débuts de sa carrière en France, cherché la faveur de la Reine. Il resta au ministériat jusqu'à sa mort en 1661 à la suite de laquelle Louis XIV décida de ne plus prendre de premier ministre et de gouverner seul.

B) La haine des ministériats

Dans son étude sur les mazarinades, Hubert Carrier note que les problèmes réels posés lors de la Fronde n'étaient jamais exposés directement, mais toujours sous couvert d'autres questions. Par exemple, l'utilisation de l'origine étrangère et

³ *Ibid.*, p.56.

les discours anti-italianistes permettaient de discréditer Mazarin, ce dernier usurpait le droit de gouverner des conseillers naturels, les princes et le parlement. Pourtant, selon Hubert Carrier, ce discours basé sur les origines de Mazarin reflétait en réalité un questionnement sur le régime du ministériat. Cet historien croit que les problèmes institutionnels n'étaient jamais au cœur du débat, mais la réflexion sur l'exercice du pouvoir était finalement une façon détournée d'aborder ce problème qui existait en France depuis la mort du roi Henri IV⁴. Depuis 1624, le royaume était soumis à cette forme de gouvernement. Selon plusieurs, Louis XIII avait partagé son autorité avec Richelieu et cette pratique semblait scandaleuse pour la noblesse et les parlementaires. Les juristes avaient façonné la vision de l'autorité souveraine comme une chose personnelle et incommunicable, le Roi, recevant l'aide du Ciel, était en mesure de comprendre et de ressentir les aspirations de son peuple et jamais un ministre ne pouvait prétendre à une telle prérogative⁵. Le ministre, ne pouvant comprendre les besoins des Français, devenait dangereux pour le royaume, la caste dirigeante espérait donc avoir mis un terme à cette pratique avec la mort de Richelieu, mais elle était maintenant prise avec un nouveau ministre, Mazarin.

Parce qu'il ne provenait pas de la noblesse française, Mazarin était plus facilement atteignable. En effet, les Frondeurs pouvaient se dire ouvertement contre Mazarin et risquaient moins de se voir étiqueter de traîtres par rapport aux années du ministériat de Richelieu. En critiquant l'origine italienne, les ennemis du ministre se mettaient à l'abri, ils ne cherchaient pas à renverser le gouvernement, mais seulement le cardinal ministre. La haine des ministériats pouvait donc se camoufler derrière celle de l'étranger. Par contre, cette origine engendrait réellement une forme de xénophobie, car il était difficile pour les Français de voir un étranger prendre la place qu'ils croyaient leur revenir :

Leur prétexte étoit coloré, ils blâmoient l'administration du premier ministre, laquelle est toujours odieuse, mais principalement en la personne d'un étranger, duquel la naissance reproche au royaume quelque sorte de honte d'être obligé de chercher

⁴ Hubert Carrier, *La presse de la Fronde (1648-1653) Les mazarinades, la conquête de l'opinion*, Genève, Librairie Droz, 1989, p.301.

⁵ Michel Pernot, *op. cit.*, p.42.

ailleurs des personnes capables de gouverner, comme s'il n'y en avait point dans la France.⁶

Aussi, ce n'est pas parce que les Frondeurs utilisaient autant de qualificatifs négatifs à l'encontre de ce dernier qu'il faut y voir un reflet de la perception réelle qu'ils avaient de l'Italien, mais plus une façon de s'affirmer contre ce ministre, il s'agissait de rassembler des *lieux communs* qui permettaient de désigner qui était l'ennemi politique de la France du milieu du XVII^e siècle⁷. Par exemple, il se peut que Retz ne pensait pas tout ce qu'il écrivit concernant Mazarin, mais ce dernier étant son ennemi politique, il utilisa les préjugés communément admis pour le disqualifier et ainsi faire de lui le responsable des malheurs de la France en général, des siens en particulier. Mazarin, par son origine, devenait donc le bouc émissaire, il était le danger dans cette société, il était soupçonné de ne pas y appartenir complètement.

Une autre critique perceptible au temps de la Fronde était celle contre l'absolutisme étatique, critique qui fut camouflée derrière celle du machiavélisme. Sous Richelieu, la France, royaume du catholicisme, avait décidé de entrer en guerre contre l'autre grande puissance catholique en utilisant la raison d'État pour justifier ce choix, Mazarin continuait la même politique et les contemporains ne pouvaient le supporter. L'exclusion de Grands du gouvernement et l'asservissement des cours souveraines se faisaient aussi sous couvert de cette même raison d'État, l'absolutisme étatique semblait l'objectif visé par la monarchie. Dans une telle situation, la révolte du parlement et de la noblesse afin de revenir à l'*ordinaire*⁸ semblait presque inévitable, la Fronde fut donc une forme de réaction à l'État moderne voulu par Louis XIII et Richelieu⁹. Par contre, cette guerre civile put se faire, car la France subissait une minorité et qu'un étranger était détenteur des rennes du pouvoir. La critique de la raison d'État visait tout le système, mais se faisait dans les faits contre cette vision de l'État que les Français attribuaient à Machiavel, comme l'écrit le cardinal de Retz :

⁶ Omer Talon, *op.cit.*, t.II, p.465.

⁷ Christian Jouhaud, *Mazarinades : la Fronde des mots*, Paris, Aubier, 1985, p.107.

⁸ Cette formule est utilisée pour désigner l'époque où la France n'était pas entrée ouvertement dans la guerre de Trente ans, voir Robert Descimon et Christian Jouhaud, *La France du premier XVII^e siècle : 1594-1661*, Paris, Belin, 1996, p. 154.

⁹ Michel Pernot, *op.cit.*, p.400.

Un des plus grands malheurs que l'autorité despotique des ministres du dernier siècle ait produit dans l'État, est la pratique que l'imagination de leur intérêt particulier mal entendu y a introduite, de soutenir toujours le supérieur contre l'inférieur. Cette maxime est de Machiavel, que la plupart des gens qui le lisent n'entendent pas, et que les autres croient avoir été toujours habile, parce qu'il a toujours été méchant. Il s'en faut beaucoup : il est très souvent trompé; en nul endroit, à mon opinion, plus qu'en celui-ci.¹⁰

Le ministre étranger, dans ce contexte, ne pouvait qu'être la cause des changements s'opérant, car il venait d'un pays où cette mentalité politique, le machiavélisme, était coutumière, il était donc celui qui ruinait la France en pratiquant cette doctrine politique qu'était le machiavélisme¹¹.

C) L'anti-italianisme

Cette haine envers l'Italien se basait sur un discours forgé tout au long du XVI^e siècle, les critiques contre Mazarin ne faisaient que reprendre certains éléments de cet anti-italianisme. Nous allons donc faire un historique de ce phénomène pour saisir quelles représentations communément admises entraînaient l'origine italienne de ce premier ministre dans les mentalités de cette époque. Pour débiter, il semble important de mentionner que l'anti-italianisme naquit en réaction à l'italianisation de la cour de France sous les derniers Valois. Dès le début, la trop grande présence, les courtisans italiens étant partout¹², et influence des Italiens à la cour de France étaient perçues comme une maladie qui contaminait le royaume, ces nouveaux venus devenaient donc le danger. En plus, cette croissance des Italiens¹³ s'était faite en temps de guerres civiles, ils devenaient donc les coupables du chaos dans lequel le royaume se retrouvait. Et quand cet Italien était une femme, comme Catherine de Médicis, les pamphlétaires avaient deux fois plus de munitions pour le

¹⁰ Cardinal de Retz, *op. cit.*, p.418.

¹¹ Christine Vicherd, « Mazarin ou la tyrannie : Le rejet des pratiques politiques « italiennes » par les frondeurs », *La France et l'Italie au temps de Mazarin*, textes recueillis et publiés par Jean Serroy, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1986, p.60.

¹² Jean-François Dubost, *op. cit.*, p.270.

¹³ Henry Heller, *op. cit.*, pp.8-11.

dénigrer : *Discours merveilleux de la vie, actions et deportements de la vie de Catherine de Médicis, royne-mère*¹⁴.

Nous retrouvons plusieurs pans à l'anti-italianisme, il y a eu l'aspect culturel qui alimenta dès les débuts du XVI^e siècle une vive contestation. Pétrarque avait dit « On ne trouve pas d'orateurs ni de poètes hors Italie »¹⁵, la France avait répondu en voulant démontrer la supériorité culturelle française, une vive opposition s'en suivra. Puis, plusieurs Italiens détenaient des charges importantes à la cour de Catherine de Médicis, la noblesse française répondit à cette poussée italienne en disqualifiant la vie de cour. La cour devenait alors un lieu de dépravation et d'artifices, un milieu où les vices étaient rois depuis la présence des Italiens. En plus, les Italiens devenaient de plus en plus importants dans les milieux financiers, d'où l'émergence du complot financier, les Français soutenaient que les Italiens s'enrichissaient aux dépens du royaume¹⁶. Cependant, plus que tout, les Italiens étaient les responsables de la dépravation de la pratique du pouvoir après la Saint-Barthélemy. Cet épisode fut des plus importants dans la création du mythe anti-italien, la dénonciation de la corruption italienne commença réellement dès ce moment, car les protestants accusaient Catherine de Médicis d'avoir usé de ruse pour tromper les huguenots. La noblesse française avait alors peur de l'influence italienne de la cour, elle craignait que le machiavélisme s'imposa comme principe de gouvernement. La noblesse, plus que tout, anticipait une pratique absolutiste du pouvoir basée sur la dissimulation et le manquement à la parole, elle redoutait que le Roi ne rompe son contrat le liant avec ses sujets¹⁷. Cette noblesse se devait donc de se révolter afin d'éviter que les Italiens, symbolisés par la reine Catherine de Médicis, réussissent leur projet, l'installation de la tyrannie en France.

Ces nouveaux venus incarnaient un danger pour les lois fondamentales du royaume par leur pratique politique, ils pervertissaient la cour par leurs mœurs dépravées qui valorisaient le mensonge, ils ruinaient le royaume au niveau financier

¹⁴ Il s'agit d'un pamphlet d'Henri Estienne publié en 1574, pour comprendre l'importance de ce libelle, voir Henri Heller, *op. cit.*, pp. 120-125.

¹⁵ Référence citée par Jean-François Dubost, *op. cit.*, p.309.

¹⁶ Henry Heller, *op. cit.*, p. 135.

¹⁷ Jean-François Dubost, *op. cit.*, p. 315.

et en voulant imposé un modèle italien, ils tentaient de s'imposer au niveau culturel, rabaissant ainsi la tradition française, les Italiens étaient, dans les mentalités de cette époque, une maladie qui grugeait la France¹⁸. Ainsi, s'était formé le mythe de l'Italien, un être fondamentalement mauvais et machiavélique, une personne que les Français ne pouvaient accepter à la tête de l'État, car l'Italien ne voulait qu'imposer sa tyrannie. Ce mythe, né sous Catherine de Médicis, continua au début du XVII^e siècle avec un autre Italien, Concino Concini, qui fut le conseiller principal de Marie de Médicis. Devenu trop puissant et trop riche rapidement, ce dernier alimenta l'anti-italianisme chez le peuple, il devint l'ennemi dont il fallait se débarrasser pour le bien de la France. Son meurtre rituel, sa dépouille fut exhumée pour être ensuite traînée dans les rues de Paris où elle subit une série d'outrages, démontre que les Français n'avaient pas l'intention de laisser un autre Italien parvenir au sommet aussi facilement¹⁹. En définitive, nous pouvons dire que la haine envers Mazarin reposait sur un discours déjà défini, l'Italien représentait un danger pour le royaume depuis le règne de Catherine de Médicis et les Français ne voulaient pas vivre une fois encore cette tyrannie étrangère.

II. Pourquoi lui et pas nous?

A) Ignorance des lois du royaume

Le discours xénophobe pour affirmer l'exclusion des étrangers de la sphère politique se basait sur plusieurs critiques, dont celles basées sur la légende noire concernant un gouvernement italien. Il y avait aussi d'autres arguments pour démontrer que Mazarin ne devait pas être à la tête du royaume, des critiques qui ne visaient pas ses origines spécifiquement italiennes, mais seulement le fait qu'il était étranger, on l'accusait de ne pas bien connaître les mœurs et coutumes du royaume.

¹⁸ *Ibid.*, p. 318.

¹⁹ J-P. Poussou, « Les étrangers du roi », *Histoire des étrangers et de l'immigration en France*, sous dir. Yves Lequin, Paris, Larousse, 1992, p. 219.

Une administration étrangère impliquait, aux yeux des contemporains, des frictions entre les sujets et la monarchie, la méconnaissance des mœurs politiques du pays devenait donc un prétexte suffisant pour refuser l'accès au pouvoir à un étranger, ce dernier risquant d'amener le pays à la ruine par son ignorance²⁰.

Par exemple, pour le cardinal de Retz l'une des raisons de la guerre civile fut le manque de jugement de Mazarin par rapport à l'autorité royale, le premier ministre, ne comprenant pas la société française, se vit accuser par ce mémorialiste d'avoir cherché à imposer trop rapidement l'autorité absolue : « M. le cardinal Mazarin, son disciple, et de plus né et nourri dans un pays où celle du Pape n'a point de bornes [l'autorité royale], crut que ce mouvement de rapidité était naturel, et cette méprise fut l'occasion de la guerre civile. »²¹ Les frondeurs accusaient Mazarin d'ignorer la politique française et ses coutumes. Ils trouvaient aussi que le manque de discernement de Mazarin était dangereux, car un premier ministre aurait dû, selon eux, suivre les conseils de ceux qui connaissaient bien le royaume :

D'ailleurs il se faisoit aucuns amis, car dans toutes les grâces qu'il faisoit il y employoit toujours quelque chose qui en diminoit la valeur : il ne savoit pas la conduite intérieure du royaume, et quand il en demandoit avis, dans une défiance naturelle qui le possédoit, il ne savoit lequel croire, et ainsi souvent faisoit des fautes, ne sachant pas prendre le bon parti.²²

Pour Omer Talon et le cardinal de Retz, il semble que ce n'était pas seulement l'ignorance de Mazarin qui posait problème, mais aussi le fait qu'il ne voulait pas entendre les avis d'autrui : « Je lui en voulus faire voir, avec respect, la différence; mais il était si ignorant de nos mœurs et de nos manières, qu'il prenait tout de travers les peu qu'on lui en voulait faire entendre. »²³ D'ailleurs, Mazarin pouvait aussi sembler agir avec une forme d'arrogance, selon les dires du cardinal, ce qui ne pouvait qu'être dangereux pour l'État, car le premier ministre en plus d'ignorer les règles de la politique française, se comportait avec une certaine attitude hautaine par rapport au comportement des conseillers naturels du royaume : « Le cardinal Mazarin, ignorantissime en toutes ces matières, dit qu'il s'étonnait qu'un corps [le

²⁰ Jean-François Dubost, *op. cit.*, p.315.

²¹ Cardinal de Retz, *op. cit.*, p.120-121.

²² Omer Talon, *op. cit.*, t.II, p.272.

²³ Cardinal de Retz, *op. cit.*, p. 112.

parlement] aussi considérable s'amusât à des bagatelles; et vous pouvez juger si cette parole fut relevée. »²⁴

Les frondeurs reprochaient donc à Mazarin d'ignorer les lois du royaume, de ne pas savoir agir avec discernement dans les conseils qu'il recevait, d'être trop orgueilleux pour écouter les avis et surtout d'agir avec une sorte d'arrogance devant les coutumes politiques françaises, Mazarin ne pouvait donc pas être un bon politicien, car il ne savait pas et ne pouvait pas comprendre ce que les Français voulaient, car il ne l'était pas lui-même. Par contre, il faut tout de même mentionner que ces critiques se faisaient dans un moment d'affirmation de la monarchie absolutiste, donc dans une période où les conseillers naturels et historiques des rois de France croyaient se faire enlever une grande partie de leurs pouvoirs. Il était donc normal pour ces derniers de chercher à comprendre et justifier cette nouvelle situation et quoi de mieux qu'un étranger ignorant le fonctionnement intérieur du pays pour expliquer ces changements politiques. Les frondeurs, en demandant le départ de Mazarin, voulaient le remplacer par un Français, car ils se disaient qu'un des leurs ne tenterait pas de gouverner sans l'accord de la noblesse et des cours souveraines et qu'ainsi ils pourraient revenir à la forme de gouvernement qu'ils avaient toujours connue.

B) L'incapacité et la faiblesse de Mazarin

Le discours pour démontrer que Mazarin était inapte à prendre en charge les commandes de l'État se basait donc sur l'idée qu'il ne pouvait pas bien gérer les affaires importantes, car il ne comprenait pas les rouages de cette société. Comme nous l'avons vu dans la section précédente, la dite ignorance de Mazarin servait d'explication à son incompétence reprochée. En plus d'enlever à Mazarin toute possibilité de discernement, son ignorance engendrait une certaine faiblesse, car ne

²⁴ *Ibid*, p.130.

saisissant pas toujours la gravité des événements, il ne pouvait pas agir en conséquence :

L'ignorance de celui qui gouverne aujourd'hui ne lui laisse ni assez de vue ni assez de force pour régler les poids de cette horloge. Les ressorts s'en sont mêlés. Ce qui n'était que pour modérer le mouvement veut le faire, et je conviens qu'il le fait mal, parce qu'il n'est pas lui-même fait pour cela : voilà où gît le défaut de notre machine.²⁵

Par contre, ce n'était pas seulement dû à son ignorance que les Français soutenaient que Mazarin était incapable de gouverner, mais aussi parce qu'il n'avait pas les qualités nécessaires pour être un bon ministre. Pour plusieurs Frondeurs, Mazarin n'était qu'un homme faible qui ne savait pas être constant dans ses humeurs, ce qui était dangereux, un homme politique devant toujours paraître certain et confiant : « Ces douces paroles, dans un temps de révolte, ne firent aucun effet que celui de causer beaucoup de mépris pour le ministre, et produire une grande raillerie contre sa mollesse et l'inégalité de sa conduite, qui étoit quelquefois trop haute, puis tout d'un coup trop basse. »²⁶ Donc, sa faiblesse ne provenait pas seulement du fait qu'il ignorait les lois du royaume et son histoire, mais qu'il s'agissait réellement d'un trait de caractère.

Ce défaut dont on qualifiait Mazarin était aussi associé à un aspect culturel italien. Si Mazarin était si peu redoutable c'était parce qu'il était digne d'un Arlequin de la comédie italienne. En effet, avec l'émergence de la *commedia dell'arte*, s'était formé en France un nouveau mythe de l'Italien, ce dernier ne semblait plus être le disciple de Machiavel, mais plutôt ce personnage burlesque combinant lâcheté et corruption²⁷. Il faut bien préciser dans cet exemple, que les critiques émises contre Mazarin proviennent de mémoires, elles peuvent donc sembler quelquefois contradictoires. Cette vision de Mazarin n'est pas celle que nous retrouvons le plus fréquemment dans les mémoires, malgré qu'il est souvent fait allusion à son côté faible et aussi à cet aspect très manipulateur et malhonnête en politique. Ces allusions ne se font rarement d'une façon ridiculisante. Mazarin semble plutôt présenté comme un vrai disciple de Machiavel plutôt qu'un personnage burlesque tentant de profiter de tous. Cette image de l'Italien se

²⁵ *Ibid.*, p.184.

²⁶ Madame de Motteville, *op. cit.*, t.II, p.377.

²⁷ Monique Cotteret, *op. cit.*, p. 114.

retrouve tout de même légèrement dans les mémoires de La Rochefoucauld : « L'habileté que le cardinal Mazarin avait fait paraître en tant d'occasions ne parut pas au duc de La Rochefoucauld dans tout le temps que dura cette négociation : il le trouva presque toujours étonné, irrésolu, affectant de fausses vanités, et se servant de petites finesses. »²⁸ Finalement, nous pouvons dire que si la perception de l'Italien s'était légèrement modifiée au XVII^e siècle, Mazarin était plutôt peint comme le disciple de Catherine de Médicis, un Italien sans vertu qui accepte de ruiner la France pour son propre profit, afin de pouvoir régner en tyran.

III. Mazarin, un arriviste

A) Ambition italienne

Comme nous l'avons vu, le XVI^e siècle avait vu une arrivée accrue des Italiens dans le royaume. Sans vouloir revenir sur ce fait historique, nous pouvons tout de même rappeler que pour la majorité cette immigration fut fructueuse, les Italiens savaient tirer parti de la mobilité de la société française de l'époque²⁹. Cette situation amena nécessairement une forme de jalousie chez les Français qui voyaient alors dans les Italiens des gens partis de rien venant s'enrichir au détriment de la France, un mythe qui perdura jusqu'au XVII^e siècle et auquel Mazarin ne fut pas en mesure d'y échapper.

L'Italien était perçu comme un homme prêt à tout pour garder les rennes du pouvoir, comme un disciple de Machiavel sans honneur, dont la seule véritable motivation était l'ambition³⁰. L'image de Mazarin, livrée par la majorité des mémorialistes formant notre corpus, collabore avec cette vision générale des Italiens : « Vous convenez des disparates du Cardinal; vous convenez qu'il ne pense

²⁸ La Rochefoucauld, *op. cit.*, p.182.

²⁹ Jean-François Dubost, *op. cit.*, p.307.

³⁰ Mark Bannister, «Outre-monts, Outre-Rhin, Outre-Manche. Comment les Français voyaient leurs voisins, 1600-1670», dans A. Montandon, dir. *Le même et l'autre : regards européens*, Clermont-Ferrand, Association des publications de la faculté des lettres et des sciences humaines de Clermont-Ferrand, 1997, p.5

qu'à établir en France l'autorité qu'il n'a jamais connue qu'en Italie. »³¹ Par cette citation, nous pouvons constater que Mazarin était alors étiqueté : il ne pouvait être là que par désir de pouvoir et non pour le bien de la France d'où l'obligation que certains pouvaient se faire de se rebeller. L'une des critiques les plus familières que nous retrouvons est celle qui accuse Mazarin d'agir en tyran, de ne pas vouloir partager ses pouvoirs, mais au contraire, de les garder pour lui seul : « Le cardinal Mazarin n'étoit pas libéral de son pouvoir ni des honorables emplois : il les aimoit trop pour en faire part à d'autres. »³² Il semble donc apparent que la perception que la noblesse et les parlementaires se faisaient de ce ministre étranger est qu'il ne pouvait vouloir le bien des habitants du royaume, car il préférait son propre intérêt.

De plus, l'intérêt recherché par ce ministre italien ne semblait pas, aux yeux de ses ennemis politiques, nécessairement lié à la France. Nécessairement, en ne croyant pas à l'intégrité politique de Mazarin, les Frondeurs finirent par le percevoir comme un traître potentiel, ils doutèrent de l'allégeance du cardinal au royaume français. Peu à peu, les critiques se mirent à reprocher à Mazarin sa sensibilité avec Rome. Pour plusieurs Frondeurs, Mazarin était en France, car il n'aurait pas pu exercer un aussi grand pouvoir en Italie, mais advenant cette possibilité, la trahison de Mazarin s'en suivrait probablement. On lui reprochait donc de ne pas agir aux mieux des intérêts français dans ses rapports avec Rome, car on croyait qu'il voulait l'épargner:

Lequel avis fut agréable à M. le cardinal Mazarin, qui ne vouloit pas rompre avec Rome, et lequel, outre que naturellement il considère beaucoup les choses, et tâche à faire, par douceur et par artifice ce que les autres feroient par violence, qui plus est, à l'égard de Rome, qu'il regarde comme son but et sa retraite, ou pour mieux dire son pis-aller, quoi qu'il arrive, il est bien aise d'y conserver quelque modération. ³³

L'arrivée de ses nièces à la cour n'aida pas à diminuer cette image de Mazarin comme un homme voulant à tout prix gravir les plus grands échelons, ses nièces étaient alors perçues comme un moyen d'y arriver. Le mariage étant l'une des façons de s'installer, les nièces de Mazarin devenaient, selon cette optique, des instruments pour augmenter la puissance de ce dernier. Elles n'avaient pas de

³¹ Cardinal de Retz, *op. cit.*, p.184.

³² Madame de Motteville, *op. cit.*, t. IV, p. 15.

³³ Omer Talon, *op. cit.*, t.I, p.472.

grande noblesse, mais elles pouvaient tout de même prétendre, par la place occupée par leur oncle, à de grands desseins :

Selon ce que ces nièces étoient en leur pays, et selon leur naissance, elles auroient eu peu de prétendans, et peu de gens se pressoient à Rome pour les voir; mais le rang qu'elles avoient à la cour lorsqu'elles y furent peut faire juger de l'état où étoit celui qui leur donnoit ce lustre, que les Italiens ne pouvoient approuver.³⁴

Donc, nous pouvons dire que la plupart des actions de Mazarin étaient vues comme des moyens pour que ce dernier puisse arriver à ses fins, posséder une grande autorité et s'enrichir au détriment du peuple français.

B) Le monde des finances, détournement de l'argent du royaume

Effectivement, les contemporains ne pouvaient passer sous silence le fait que Mazarin possédait une grande fortune, ce qui eut pour répercussions que plusieurs l'accusèrent de détourner l'argent du royaume pour son propre enrichissement. Cette dénonciation contre les Italiens n'était pas nouvelle, déjà au XVI^e siècle, on blâmait les financiers italiens d'être les responsables du marasme économique que connaissait le royaume. Lors des guerres de Religion, la pression fiscale semblait intolérable aux Français, mais plutôt de voir cette situation comme une conséquence des guerres, se construisit le mythe des Italiens voulant ruiner la France par un complot financier³⁵. L'État de finances³⁶ ayant progressé plus vite en Italie qu'en France, les Italiens jouant un rôle primordial dans le système fiscal, ils s'enrichirent par le système de prêts et de fermes, ils devinrent, aux yeux de leurs ennemis, les responsables du délabrement des finances publiques et de la pression fiscale de l'époque³⁷. Cette critique envers les financiers se fit aussi au XVII^e siècle, Mazarin devenait le chef d'une politique fiscale étouffante, il était celui qui protégeait ce

³⁴ Madame de Motteville, *op. cit.*, t.II, p.274.

³⁵ Jean-François Dubost, *op. cit.*, p. 317.

³⁶ À partir de 1604, avec l'instauration de la paulette, l'État français domina d'un système considérable d'officiers et d'agents auprès de sa population pour s'occuper de ses finances. Ce phénomène entraîna la France dans une nouvelle ère de gestion royale, l'État des finances, voir Bernard Barbiche, *op. cit.*, p. 77.

³⁷ Jean Balsamo, «Le débat anti-italien en France à la fin du XVI^e siècle», *L'information historique*, vol. 53, nos2-3 (1991), p.64.

système de partisans, le système qui grugeait l'État. En plus, Mazarin avait fait de Particelli d'Émery³⁸ un homme puissant, à qui il avait donné la surintendance des finances, il lui avait permis de siéger au conseil, il lui avait donc donné les instruments nécessaires pour que ce dernier puisse mettre en œuvre une politique fiscale draconienne. Émery, provenant d'une famille de banquiers lyonnais d'origine italienne, était perçu comme un homme dangereux pour l'État, il était le responsable du poids fiscal qui pesait sur les Français, des malheurs qui affligeaient le peuple³⁹ : « Cet homme, qui avait été condamné à Lyon à être pendu, dans sa jeunesse, gouvernait, même avec empire, le cardinal Mazarin, en tout ce qui regardait le dedans du royaume. »⁴⁰ D'origine italienne, tout comme Mazarin, il ne semble pas surprenant que les ennemis de Mazarin associèrent ces deux hommes et que renaquit l'idée que les Italiens venaient s'enrichir en France.

À partir de cette idée que les étrangers s'enrichissaient aux dépens du peuple français, il semblait normal pour les contemporains de tenter de purger la société de ces éléments polluants, car ils ruinaient l'État par une politique ne visant que leurs propres profits :

Néanmoins il l'avoit souhaitée en ce temps-là; et la devoit souhaiter; car, outre qu'il a toujours paru ne vouloir tendre qu'au bien de l'Etat, il étoit avare, et le maître des finances. Il est à croire, par conséquent, que la paix lui auroit donné le moyen d'amasser de grands trésors: ce qui sans doute auroit été pour lui un charme considérable.⁴¹

La France, qui était en guerre avec l'Espagne, avait des besoins financiers importants. Le poids de la fiscalité s'était donc énormément accru, mais les opposants au ministre préféraient penser que cette surcharge fiscale était seulement due à la présence d'Italiens dans la sphère politique. Mazarin et Particelli d'Émery devinrent donc les boucs émissaires, leur renvoi devait libérer le peuple de leurs malheurs. Le parlement lança même une enquête en 1651 où il accusa Mazarin de « prédation [...] sur les vaisseaux étrangers, dissipation des finances, transport de deniers hors du royaume, empêchement à la paix et mauvaises impressions par lui

³⁸ Lyonnais d'origine, il fut surintendant des finances en juillet 1647. Il fut contraint de démissionner en 1648, car il était vu comme l'homme des partisans. Il retrouva sa fonction l'année suivante.

³⁹ J.-P. Poussou, *op. cit.*, p.224.

⁴⁰ Cardinal de Retz, *op. cit.*, p.128.

⁴¹ Madame de Motteville, *op. cit.*, t.II, p. 257.

données au roi. »⁴². Ce réquisitoire contre ce ministre nous renseigne assez sur l'opinion partagée de l'époque, ou du moins celle que les parlementaires voulaient répandre, Mazarin n'était pas seulement incapable de gouverner, mais il devenait aussi l'ennemi de la France, car il ne voulait pas le meilleur pour le pays, mais ce qui lui profitait le plus.

De plus, ces abus faits par le ministre italien, aux yeux de ces adversaires politiques, apparaissaient comme un moyen pour lui d'imposer sa tyrannie. Les Frondeurs reprochèrent à Mazarin de s'attaquer directement à la richesse de l'État et de dissiper les biens publics. Ils affirmèrent que les vices de Mazarin entraînaient un danger pour le royaume, car le ministre faisait une mauvaise gestion des coffres royaux. Par exemple, en démontrant l'avarice de Mazarin dans l'épisode d'Henriette d'Angleterre, Retz voulait signifier le danger que représentait Mazarin dans la société, le déshonneur qu'il apportait au peuple français :

Le vrai était qu'il y avait six mois que le Cardinal n'avait fait payer la reine de sa pension; que les marchands ne voulaient plus fournir, et qu'il n'y avait pas un morceau de bois dans la maison. [...] La postérité aura peine à croire qu'une fille d'Angleterre, et petite-fille de Henri le Grand, ait manqué d'un fagot pour se lever au mois de janvier dans le Louvre.⁴³

Cet extrait nous démontre que la mauvaise gestion des finances par le ministre pouvait engendrer une répercussion sociétale plus grande dans l'esprit de ces adversaires, l'avarice de Mazarin devenait même susceptible de compromettre l'ordre social

IV. La corruption

A) Les vices italiens

Le XVI^e siècle avait donc vu l'apparition du mythe de l'Italien comme étant synonyme de tous les vices, il était alors vu comme celui qui pervertissait la cour par son comportement contre-nature. Depuis la régence de Catherine de Médicis, la

⁴² J-P. Poussou, *loc. cit.*, p.224.

⁴³ Cardinal de Retz, *op. cit.*, p.223.

nature de l'Italien était, dans l'imaginaire collectif des Français, foncièrement mauvaise et perverse, l'Italien devenait alors l'image renversée de toutes les vertus françaises, il ne pouvait donc que symboliser un danger pour le royaume, ne partageant pas les mêmes valeurs que ce peuple⁴⁴. Le registre des défauts attribués aux Italiens atteint son paroxysme avec Mazarin: il était hypocrite, avare, faquin, cruel, lâche, couard, voluptueux, fourbe, rusé et pour prouver qu'il était vraiment un homme contre nature, certains allèrent même jusqu'à l'accuser de sodomie, nous retrouvons cette attaque dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux⁴⁵ et dans certaines mazarinades, comme *La custode du lit de la reine qui dit tout*⁴⁶. Ces calomnies permirent ainsi de justifier le pouvoir que Mazarin possédait sur Anne d'Autriche, la femme se laissant dominer par sa passion et l'Italien étant un homme prêt à tout pour conquérir le pouvoir, il nous apparaît presque naturel de voir cet argument ressortir : « Peuples, n'en doutez plus, il est vrai qu'il la fout / Et que c'est par ce trou que Jules nous canarde »⁴⁷. Par contre, ce type d'allégations ne se retrouve pas dans les mémoires, nous pouvons justifier cette absence par le but de la rédaction des mémoires par rapport à celui des pamphlets. Les libelles visaient à alimenter une certaine haine commune chez les Français, tandis que les mémoires n'ont pas cet aspect de propagande, le public visé par les mémorialistes était beaucoup plus restreint et plus érudit, cette critique n'avait donc pas sa raison d'être dans une œuvre se voulant plus nuancée, une œuvre écrite avec recul.

En revanche, ce n'est pas parce que ce type d'accusations est banni des mémoires que Mazarin y est dépeint pour autant comme une personne vertueuse, tout au contraire. L'Italien étant Italien, Mazarin restait toujours cet homme dangereux pour la France. Même après la Fronde, le bilan de son ministère restait mitigé chez certains mémorialistes alors que le bilan de son caractère semblait toujours aussi catégorique, ce Sicilien avait corrompu la France par ses vices lors de son gouvernement, il était l'un des responsables, et certainement le plus important,

⁴⁴ Jean-François Dubost, *op. cit.*, p.318.

⁴⁵ En effet, comme le mentionne Jean-François Dubost, *op. cit.*, p. 321, nous pouvons retrouver ces accusations sexuelles dans « *La custode de la reine* ».

⁴⁶ Cette mazarinade anonyme est citée par Hubert Carrier, *op. cit.*, p. 452.

⁴⁷ *Idem.*

de la guerre civile. Il avait perverti, par son incapacité à être honnête, les rapports à la cour⁴⁸ Pour le cardinal de Retz, la vérité semblait toujours avoir été une chose normale en France, mais depuis la régence de Mazarin, cette vertu n'avait plus son éclat, ce dernier privilégiant l'hypocrisie. En effet, nous pouvons constater que l'une des diatribes les plus virulentes contre le ministre était d'avoir corrompu la cour : « Ce reproche marquoit assez de défiance naturelle, et combien nous étions malheureux de vivre sous la puissance d'un homme qui aimoit la friponnerie, et avec qui la probité avoit si peu de valeur qu'il en faisoit un crime. »⁴⁹ Sous la plume de madame de Motteville, Mazarin était représenté comme un homme ayant empoisonné la cour. Elle soutenait que, depuis la présence de ce ministre, il fallait se corrompre et devenir aussi peu vertueux que lui pour avoir des récompenses. Les gens honnêtes n'avaient donc plus leur place, même qu'ils risquaient de se voir banni par ce cardinal, car selon Mme de Motteville, ce dernier voyait la probité comme une chose condamnable.

En définitive, nous pouvons conclure que le discours contre les Italiens au XVI^e siècle et celui contre Mazarin avait des constances indéniables. Malgré que les historiens ont plutôt tendance à se baser sur la légende noire de Catherine de Médicis pour traiter de l'anti-italianisme, les anathématisations contre Mazarin témoignent très bien de la perception que les Français avoient des Italiens. Dans la France d'Ancien Régime, ils étaient vus comme des êtres sans vertu : « M. le cardinal Mazarin, qui avait beaucoup d'esprit, mais qui n'avait point d'âme, ne songea, dès que la paix fut faite, qu'à se défendre, pour ainsi parler des obligations qu'il avait à Monsieur le Prince[...] »⁵⁰ Il nous apparaît logique, dans une telle situation, que les adversaires du ministre refusaient sa présence dans la sphère politique, il ne pouvait que corrompre et nuire au pays, cet homme n'avait même pas d'âme, alors on ne pouvait pas le laisser gouverner les vertueux Français.

⁴⁸ Cardinal de Retz, *op. cit.*, p. 421.

⁴⁹ Madame de Motteville, *op. cit.*, t. II, p. 250.

⁵⁰ Cardinal de Retz, *op. cit.*, p. 361.

B) Un usurpateur machiavélique

Mazarin se trouvait accuser de répandre des maximes qui subvertissaient le royaume, un seul mot suffisait réellement pour le définir aux yeux de ses ennemis : le machiavélisme⁵¹. Les outils utilisés par Mazarin afin d'arriver à ses fins étaient l'artifice et la dissimulation, il brouillait et divisait pour mieux régner en maître absolu sur la France. Il usurpait le pouvoir royal et alimentait les divisions internes, il ruinait la France, il bouleversait la hiérarchie sociale, il subvertissait les fondements de la morale chrétienne, il était, une fois de plus, le poison qui grugeait la France⁵². En définitive, nous pouvons dire que toutes les accusations portées contre Mazarin dans les mémoires de l'époque visaient à démontrer que le but de ce dernier, disciple de Machiavel, était d'installer la tyrannie en France.

L'un des critères du machiavélisme est de savoir user d'artifices, de dissimulation dans la gestion des affaires d'État, il faut savoir cacher ses intentions pour ainsi arriver à ses fins. Les Frondeurs reprochaient à Mazarin de tenter de brouiller les partis, de faire semblant de vouloir accorder des privilèges, mais de ne jamais avoir d'autre but que la destruction de ses adversaires, ils l'accusaient de ne pas être bon joueur :

Le fort de M. le cardinal Mazarin était proprement de ravauder, de donner à entendre, de faire espérer; de jeter des lueurs, de les retirer; de donner des vues, de les brouiller. Voilà un génie tout propre à se servir des illusions que l'autorité royale a toujours abondamment en main pour engager des négociations.⁵³

Les Frondeurs reconnaissaient que l'autorité royale pouvait agir ainsi, mais ils affirmaient que ces techniques n'étaient pas coutumières au royaume. Les Français se défendaient de n'avoir connu cette forme de gouvernement que lors des gouvernements étrangers, plus particulièrement italiens :

Il ressembloit en cela à cette grande princesse Catherine de Médicis, qui, pour gagner du temps, fit plusieurs fois la paix avec les huguenots, quoiqu'elle vît bien qu'elle ne servoit qu'à donner quelque trêve à ses maux, et nullement à les faire cesser. La

⁵¹ Jean-François Dubost, *op. cit.*, p. 312.

⁵² Pour bien comprendre les accusations contre Mazarin, voir l'article de Christine Vicherd, *op. cit.*, pp. 55-62.

⁵³ Cardinal de Retz, *op. cit.*, p. 751.

mollesse qui paroissoit alors dans sa conduite ne lui a pas à la fin mal réussi; mais elle a quelquefois paru si laide, qu'il est impossible de lui en donner des louanges.⁵⁴

En effet, le Mazarin était sans conteste un homme rusé, il savait se jouer des gens pour mieux arriver à ses volontés : « Son esprit était grand laborieux, insinuant et plein d'artifice; son humeur était souple; on peut dire même qu'il n'en avait point et que, selon son utilité, il savait feindre toutes sortes de personnages. »⁵⁵

Mazarin savait donc manipuler les gens en utilisant la flatterie et les fausses promesses. Pour madame de Motteville, le cardinal savait profiter des humeurs de la reine pour faire ce qu'il voulait : « le cardinal ne fut pas fâché de profiter de la colère de la Reine pour éloigner de la cour tous ceux qui s'opposaient à son établissement. »⁵⁶ C'était donc par ce moyen que Mazarin avait réussi à usurper le pouvoir, en sachant profiter de la reine, de sa faiblesse: « Le cardinal Mazarin avoit fait des injures ce que Mithridate avoit fait du poison, qui, au lieu de le tuer, vint enfin, par la coutume, à lui servir de nourriture. »⁵⁷ Pour cette mémorialiste, le cardinal se servait des mauvaises langues pour démontrer à Anne d'Autriche qu'il n'était qu'une victime, il pouvait ainsi mieux la contrôler, car il avait l'adresse de lui démontrer qu'il était injustement accusé, mais qu'il acceptait de souffrir pour elle, pour le bien du royaume. Plusieurs Français partageaient aussi cette idée que Mazarin perturbait l'ordre civil en usurpant le pouvoir de la reine, il utilisait des moyens des plus vils pour arriver à la contrôler.

En définitive, Mazarin avait su profiter de la situation, il s'était joué de tous pour prendre le pouvoir en France, l'usurper et régner en tyran absolu, il maîtrisait la reine et par elle, l'autorité royale, il vidait les coffres de l'État, il corrompait les mœurs et traditions par ses vices, mais, surtout, il avait fait de la doctrine de Machiavel la forme de gouvernement. Le secret et les artifices étaient désormais admis et sous prétexte de raison d'État, il se permettait de gouverner seul, sans l'aide des autres instances traditionnelles. Pour les frondeurs, il ne fallait pas se méprendre, Mazarin ne voulait pas le bien de la France, mais son propre

⁵⁴ Madame de Motteville, *op. cit.*, t. III, p. 186.

⁵⁵ La Rochefoucauld, *op. cit.*, p. 101.

⁵⁶ Madame de Motteville, *op. cit.*, t. II, p. 51.

⁵⁷ *Ibid.*, t. III, p. 213.

enrichissement, il était Italien, il était donc machiavélique, on ne devait pas se fier à lui, car tout ce qui lui importait était sa propre gloire, il était donc dangereux pour le royaume de laisser un tel tyran avoir les pouvoirs d'un roi. Par contre, Madame de Motteville, n'étant pas une Frondeuse et voulant glorifier par ses mémoires Anne d'Autriche, lui accorda finalement le bénéfice du doute. Il est vrai qu'elle était d'accord pour dire que cet homme n'aurait pas dû être un ministre aussi puissant, comme nous l'avons signalé fréquemment dans le chapitre, mais elle ne semblait pas prête pour autant à le condamner aussi facilement. Il se pouvait que ce dernier, tout comme l'avait fait son prédécesseur Richelieu, voulait travailler à l'installation de l'absolutisme :

Le ministre commençoit alors à dire qu'il vouloit bien s'en aller hors de France, pourvu que l'autorité royale n'en fût point blessée; et quelqu'un lui disant, par moquerie, que tout iroit bien pourvu qu'il s'en allât, il répondit sérieusement qu'il étoit prêt de partir, et qu'il ne demandoit, pour être content, que de voir le Roi respecté et obéi par ses peuples.⁵⁸

Nous n'avons pas les moyens de savoir si Madame de Motteville croyait à ce départ du ministre, mais ce qui semble important de retenir, c'est que cette dernière prit le temps de relater les paroles du cardinal dans ses mémoires. Elle voulait ainsi démontrer que cette grande reine n'avait pas eu entièrement tort de croire et déléguer son pouvoir à cet Italien, il semblait rechercher le bien de la France : « Mais on peut dire vrai, qu'il a usé de son pouvoir avec une modération louable : il aimoit l'État, et servoit le Roi avec toute la fidélité que méritoit la confiance que la Reine avoit en lui. »⁵⁹

Conclusion

Sans vouloir faire l'éloge de Jules Mazarin, nous ne pouvons pas nier, à la lumière des événements futurs, que sa politique eut l'effet escompté, Louis XIV put solidifier l'absolutisme sous son règne. La raison d'État était une chose communément admise, la noblesse et le parlement furent domptés. La responsabilité

⁵⁸ *Ibid.*, t. III, p. 178.

⁵⁹ *Ibid.*, t. II, p. 178.

présumée de Mazarin lors des troubles civils était une construction des Frondeurs en vue de faire admettre dans l'opinion publique que ce dernier était le seul responsable des malheurs de l'époque. Nous pouvons affirmer que malgré certaines erreurs tactiques de ce ministre, il fit ce qu'il put pour la France, alors aux prises dans une guerre contre les Habsbourg⁶⁰.

Alors, nous devons nous demander pourquoi Mazarin fut si hautement et fermement décrié, pourquoi son ministère laissa une empreinte négative aussi longtemps dans les mentalités françaises? Nous pouvons tenter de l'expliquer par le besoin des Français de cette époque de trouver un bouc émissaire pour expliquer leurs malheurs⁶¹, il semblait alors naturel de se retourner contre l'élément étranger pour justifier cette situation, plus l'étranger semblait menaçant plus les stéréotypes s'accroissaient⁶². Pourtant, cette explication ne suffit pas à comprendre la haine contre ce ministre, ainsi que la réception et l'acceptation comme lieux communs des discours anti-italiens à cette époque. Comme le mentionne Jean Balsamo, cette vague de xénophobie était survenue lors d'un moment trouble de l'histoire française, la haine contre cet Italien permettait donc de conforter l'identité française, qui était mise à mal pendant cette guerre civile. Les vices et défauts, que les Français attribuaient à Mazarin, permettaient d'épargner la conscience française, alors ébranlée par une guerre interne⁶³.

En définitive, nous ne pouvons pas affirmer qu'il n'y aurait pas eu de Fronde si ce n'avait pas été de la présence de Mazarin, car cette guerre civile était le reflet et la conséquence d'une crise déjà entamée sous Richelieu, la construction de la monarchie absolue ne s'étant pas fait avec l'accord de toutes les instances du Royaume, mais nous pouvons confirmer que c'est effectivement la présence de

⁶⁰ Richard Bonney, « Mazarin et la Fronde : la question de responsabilité », *La Fronde en questions*, Aix, Presses de l'Université de Provence, 1989, p.335.

⁶¹ Par exemple, Françoise Bayard démontre, dans un article qui tente de dresser un bilan exhaustif du ministère de Mazarin au niveau financier, que les griefs financiers contre ce dernier n'avaient pas véritablement de justification, outre le besoin de trouver un bouc émissaire pour expliquer les maux dont souffraient le peuple. Françoise Bayard, « Du rôle exact de Mazarin et des Italiens dans les finances française », *La France et l'Italie au temps de Mazarin*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1986, pp. 19-26.

⁶² Mark Bannister, *op. cit.*, p. 3.

⁶³ Jean Balsamo, *loc. cit.*, p. 65.

Mazarin qui permit une unification chez les Frondeurs, il devint le cristallisateur de tous les mécontentements. Cet Italien devenait la gangrène qui grugeait la France, il était par ses vices l'antagoniste des Français, mais il permettait aussi à ces derniers de se conforter, les Français n'étaient pas des Italiens. Par exemple, le portrait que Retz peint du cardinal Mazarin semble un bon résumé des défauts attribués au ministre. Par contre, Retz ne critique par directement l'origine étrangère du ministre dans ce passage, mais il semble permis de croire, en se référant à l'ensemble de son œuvre, que certaines de ces caractéristiques résultent de son origine italienne.

Le cardinal Mazarin était d'un caractère tout contraire. Sa naissance était basse et son enfance honteuse. Au sortir du Colisée, il apprit à piper, ce qui lui attira des coups de bâtons d'un orfèvre de Rome appelé Moreto. Il fut capitaine d'infanterie en Valteline; et Bagni, qui était son général, m'a dit qu'il ne passa dans sa guerre, qui ne fut que de trois mois, que pour un escroc. Il eut la nonciature extraordinaire en France, par la faveur du cardinal Antoine, qui ne s'acquiesçait pas, en ce temps-là, par de bons moyens. Il plut à Chavigni par ses contes libertins d'Italie, et par Chavigni à Richelieu, qui le fit cardinal, par le même esprit, à ce que l'on cru, qui obligea Auguste à laisser à Tibère la succession de l'empire. La pourpre ne l'empêcha pas de demeurer valet sous Richelieu. La Reine l'ayant choisi faute d'autre, ce qui est vrai quoi qu'on en dise, il parut d'abord l'original de *Trivelino Principe*. La fortune l'ayant ébloui et tous les autres, il s'érigea et l'on l'érigea en Richelieu; mais il n'en eut que l'imprudence de l'imitation. Il se fit de la honte de tout ce que l'autre s'était fait de l'honneur. Il se moqua de la religion. Il promit tout, parce qu'il ne se ressouvenait ni des bienfaits ni des injures. Il s'aimait trop, ce qui est le naturel des âmes lâches; il se craignait trop peu, ce qui est le caractère de ceux qui n'ont pas de soin de leur réputation. Il prévoyait assez bien le mal, parce qu'il avait souvent peur; mais il n'y remédiait pas à proportion, parce qu'il n'avait pas tant de prudence que de peur. Il avait de l'esprit, de l'insinuation, de l'enjouement, des manières; mais le vilain cœur paraissait toujours au travers, et au point que ces qualités eurent, dans l'adversité, tout l'air du ridicule, et ne perdirent pas, dans la plus grande prospérité, celui de la fourberie. Il porta le filoutage dans le ministère, ce qui n'est jamais arrivé qu'à lui; et ce filoutage faisait que le ministère, même heureux et absolu, ne lui seyait pas bien, et que le mépris s'y glissa, qui est la maladie la plus dangereuse d'un État, et dont la contagion se répand le plus aisément et le plus promptement du chef dans les membres.⁶⁴

⁶⁴ Cardinal de Retz, *op. cit.*, p.126-127.

CHAPITRE IV : LE ROTURIER

Dans un moment de troubles civils tel la Fronde, l'ordre naturel des choses politiques fut ébranlé, la définition de ce que devait être la caste dirigeante n'étant plus aussi hermétique qu'auparavant, étant donné la situation chaotique de la France à cette époque de guerres, les hommes cherchèrent à redéfinir, ou encore réaffirmer, qui devait appartenir à la sphère politique. Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, la femme et l'étranger furent confrontés rapidement à un discours négatif par rapport à leur présence à la tête du gouvernement lors de la Fronde. Les Frondeurs percevaient cette reine et son ministre italien comme des dangers pour la France, ils cherchèrent à les exclure : ils exigèrent le renvoi de Mazarin voulant ainsi obliger la Reine à les concerter pour la gestion de l'État. De plus, dans la définition que nous avons donnée dès le début de cette caste dirigeante, nous avons mentionné l'importance de l'origine noble pour l'exercice du pouvoir. Nous allons donc voir comment cette même caractéristique survécut durant la Fronde.

Ce questionnement par rapport à la place du roturier n'est pas si simple qu'il pourrait le sembler. En effet, la grande difficulté en traitant du roturier est que ce dernier n'est pas un tout homogène, nous ne pouvons parler directement de la caste roturière. La division sociétale en trois différents ordres n'était pas aussi étanche qu'elle pouvait le sembler. Par exemple, plusieurs parlementaires revendiquaient appartenir à la noblesse, la vieille noblesse tenta donc d'ignorer cette nouvelle noblesse de robe, les aristocrates de sang bleu n'acceptaient pas cette présence roturière dans leur caste. Certains individus ne posaient pas de problème de classification, les bourgeois et le peuple étaient membres du troisième ordre. Par contre, à l'intérieur de ce tiers état, il existait aussi une certaine forme de hiérarchisation, un bourgeois ne faisait pas partie de la *canaille*. Malgré ces distinctions importantes, une opinion semblait communément partagée à leur égard, la noblesse et les parlementaires refusaient leur participation politique. Afin de

saisir les nuances dans cette volonté d'exclure la caste roturière de la sphère politique, nous aborderons ce sujet en diverses sous-sections, représentant chacune les divisions présentes dans ce tiers état.

I. La noblesse et la robe

Avant d'entamer un sujet aussi complexe que l'exclusion du roturier, nous devons chercher à définir qui était perçu comme faisant partie du tiers état. Bien entendu, le peuple et les bourgeois se retrouvaient dans cet ordre, mais ce qui devient plus problématique semble l'appartenance ou non de la robe à ce groupe. Le XVI^e et XVII^e siècle avait vu des grandes mutations dans la définition de ce que devait être la noblesse et ces changements eurent des répercussions sur la perception que l'on se faisait de la place de la robe dans la sphère politique française. Nous allons donc exposer brièvement ces transformations, pour ensuite regarder le clivage existant entre la noblesse de robe et celle d'épée lors des troubles de la Fronde.

A) L'avènement d'une nouvelle noblesse et ses répercussions

La multiplication du nombre d'officiers au XVI^e siècle eut un impact direct sur la définition de la noblesse et amena un questionnement sur l'anoblissement. Selon les théories d'Aristote, qui déterminaient la conception que l'on se faisait de la noblesse durant ce siècle, il existait deux formes de noblesse, celle politique et celle civile, mais ce qui semblait primordial était l'idée que seul le roi pouvait octroyer ce statut¹. Dans la réalité, il y avait différentes façons d'être anobli : par la

¹ Robert Descimon, « L'invention de la noblesse de robe, la jurisprudence du parlement de Paris aux XVI^e et XVII^e siècle », *Les Parlements de Province. Pouvoirs, justice et société du XV^e au XVIII^e siècle*, Toulouse, FraMespas, 1996, p. 679.

possession de grands offices, en vivant honnêtement comme un noble homme campagnard, par le service du Prince, par le métier des armes ou encore en recevant ses lettres de noblesse, cette dernière voie semblait la moins convaincante, car le travail du temps ne permettait pas d'effacer les traces roturières². En effet, l'idée que la noblesse était une chose non transmissible semblait très importante durant cette période. Pourtant, la noblesse était transmissible, mais un officier ne pouvait pas la transmettre automatiquement à son héritier. Il fallait attendre trois générations, généralement, pour que l'office donne une noblesse héréditaire. Ce dispositif d'anoblissement pour les officiers se fit sur plusieurs années, mais nous pouvons affirmer que l'année 1560 fut une date tournante dans cette évolution, l'achat des offices devenait à partir de ce moment un réel moyen pour s'anoblir³. Se vit donc construire une nouvelle noblesse qui n'était plus basée sur les exploits militaires et la vie campagnarde, mais qui avait pour assise la notabilité urbaine bourgeoise. De plus en plus, l'ancienne noblesse commençait à s'inquiéter de voir cette intrusion de la robe et les changements dans les modes de vie et les habitudes que cette nouvelle situation apportait.

Deux éléments vinrent accroître, au début du XVII^e siècle, cette idée que le caractère noble pouvait dorénavant s'acquérir par vénalité : l'édit de tailles qui octroyait une noblesse complète au détenteur de certains offices durant une période de vingt ans et l'instauration de la paulette, en 1604, qui donnait un caractère héréditaire à cette noblesse de robe. Pour la noblesse traditionnelle, ce nouveau système semblait quelque peu indigne, la noblesse selon eux ne pouvait être une chose dépendante du souverain, mais être acquise par l'honneur, par le courage. En plus, cette vénalité des offices engendrait un certain mépris de la vieille noblesse envers les officiers, car cette dernière ne voulait pas payer pour accéder aux charges, le sang bleu de ses membres devait, à aux yeux de cette vieille noblesse, être suffisant pour y accéder⁴. Les officiers, quant à eux, conscients d'amener des changements dans la société avaient tenté de se constituer en quatrième ordre en

² Jean-Marie Constant, *La vie quotidienne de la noblesse française aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Hachette, 1994, p. 112.

³ *Ibid.*, p. 123.

⁴ *Ibid.*, p. 122.

1558⁵, mais devant l'échec de cette tentative, ils durent s'adapter à la noblesse, mais en la modifiant quelque peu dans son paradigme⁶. Pour la robe, la noblesse était un phénomène unique, mais se divisait selon le choix des gentilshommes de faire carrière par les armes ou par l'administration, ce sentiment n'était pas partagé par la noblesse traditionnelle.

Il faut bien comprendre que toutes ces modifications se faisaient selon la politique royale d'Henri IV et de Louis XIII qui voulait tenter de rendre la vieille noblesse plus obéissante, de lui faire entendre que les privilèges dont ses membres disposaient n'étaient pas dus à leur naissance, mais au roi. Cette pression royale se fit ressentir par la restriction de certains des privilèges fiscaux de la noblesse, par la création d'un nouvel idéal nobiliaire basé sur la compétence et l'utilité et aussi par l'exigence de la discipline et de l'obéissance par rapport au souverain⁷. Devant tant de changements, la vieille noblesse n'était pas restée impartiale, elle avait pris conscience de son affaiblissement, elle s'était donc ralliée pour protester contre les anoblissements et contre le mélange de race. Effectivement, afin de préserver ses privilèges, la noblesse construisit peu à peu le mythe du sang, comme quoi la véritable noblesse ne pouvait s'acquérir, mais qu'elle devait être innée, les vertus venant de la race⁸. L'émergence d'une nouvelle noblesse engendra une forme d'eugénisme⁹ de la vieille noblesse qui n'acceptait pas les robins dans leur ordre, malgré leur noblesse octroyée.

B) Une confrontation inévitable

⁵ Michel De Waele, *op. cit.*, p. 63.

⁶ Robert Descimon, *op. cit.*, p. 688.

⁷ Arlette Jouanna, *Le devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'État moderne (1559-1661)*, Paris, Wolf, 1989, p. 99.

⁸ André Devyver, *Le sang épuré. Les préjugés de race chez les gentilshommes français de l'Ancien Régime (1560-1720)*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1973, p. 105.

⁹ Pour le second ordre, la seule noblesse authentique provenait de la pureté du sang. Robert Descimon, « La haute noblesse parlementaire parisienne : la production d'une aristocratie d'État aux XVI^e et XVII^e siècles », *L'État et les aristocraties (France, Angleterre, Écosse), XII^e-XVII^e siècle*, actes de la table ronde, Maison française d'Oxford, 26 et 27 septembre 1986, textes réunis par Philippe Contamine, Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1989, p. 357.

Nous retrouvons la trace de ces préjugés nobiliaires envers cette nouvelle noblesse dans la polémique à savoir si oui ou non la robe appartenait au second ordre, ce débat vit le jour et perdura durant le XVII^e siècle. Cette vision des parlementaires faisant partie des roturiers subsista pendant la Fronde, malgré que ces derniers s'étaient vus accorder la noblesse de premier degré par Anne d'Autriche en 1644, ils restaient toujours membres du tiers état pour certains : « Il faut revenir à ce que je vous ai déjà dit quelquefois, que rien n'est plus peuple que les compagnies¹⁰. »¹¹ Plus concrètement, nous pouvons dire que la tenue des assemblées de noblesse durant la Fronde était une répercussion de ce changement dans la définition de la noblesse, les nobles cherchèrent à retrouver leur rôle de jadis, celui de conseiller le roi qui, leur semblaient-ils, avait été usurpé par les favoris et la noblesse de robe¹². Les nobles se voyaient comme un élément central du royaume, comme les responsables de la défense du bien public. Toutes atteintes à leur prérogative devenaient une tentative d'anéantir les formes traditionnelles de l'État, car ils en étaient les gardiens, ils se devaient donc de se révolter afin d'empêcher cette situation¹³. En plus, dès les débuts de la Fronde, le parlement s'était instauré en défenseur du peuple, les nobles devaient donc essayer de retrouver leur rôle, mais les assemblées de noblesse ne donnèrent pas le résultat escompté :

Elle [la noblesse] demanda d'abord le rétablissement de ses privilèges et la réformation de plusieurs désordres particuliers; mais son véritable dessein était d'obtenir l'assemblée des États généraux, qui était en effet le plus assuré et le plus innocent remède qu'on pût apporter pour remettre l'État sur ses anciens fondements, dont la puissance trop étendue des favoris semble l'avoir arraché depuis quelque temps. La suite n'a que trop fait voir combien ce projet de la noblesse eût été avantageux au Royaume; mais M. le duc d'Orléans et Monsieur le Prince ne connaissant pas leurs véritables intérêts, et voulant se ménager vers la cour et vers le Parlement, qui craignaient également l'autorité des États généraux, au lieu d'appuyer les demandes de la noblesse et de s'attirer par là le mérite d'avoir procuré le repos public, ils songèrent seulement aux moyens de dissiper l'assemblée et crurent avoir satisfait à tous leurs devoirs, en tirant parole de la cour de faire tenir les États six mois après la majorité du Roi.¹⁴

¹⁰ Les compagnies, ou encore les corps, sont un regroupement d'individus qui acceptait une loi commune et qui avait une fonction politique dans la société française. Lucien Bély, *op. cit.*, p. 343.

¹¹ Cardinal de Retz, *op. cit.*, p. 697.

¹² Jean-Marie Constant, « La troisième Fronde : Les gentilshommes et les libertés nobiliaires », *XVII^e siècle*, no. 145 (octobre-décembre 1985), p. 353.

¹³ Arlette Jouanna, *op. cit.*, p. 116.

¹⁴ La Rochefoucauld, *op. cit.*, pp. 192-193.

Cet argument évoqué, soutenant que le parlement ne voulait pas convoquer les États généraux, car il croyait avoir remplacé cette institution, est présent dans certains mémoires aristocratiques¹⁵. En plus, certains soutinrent même que le parlement ne voulait pas avoir recours à ce procédé, car les magistrats ne pouvaient souffrir d'être considérés comme roturiers : « Cette compagnie est toujours opposée aux Etats, à cause qu'ils offusquent son pouvoir, et que le mot de *tiers-état* ne lui plaît pas. »¹⁶ Nous pouvons donc dire que les mutations de la noblesse se firent ressentir durant la Fronde, le parlement détenait un pouvoir important dans la société, mais il n'était, toute fois, pas reconnu. La vieille noblesse avait de la difficulté à accepter cette nouvelle réalité, elle chercha donc à retrouver sa place de jadis afin de limiter la monarchie absolue.

II. La fonction du parlement selon le parlement

Pourtant, loin de se voir comme des usurpateurs, les parlementaires soutenaient que le rôle du parlement avait des origines historiques, il était le garant du bon fonctionnement de l'État. La participation des magistrats dans le conflit de la Fronde s'expliquait donc par le devoir que ces derniers croyaient avoir envers le royaume : les magistrats devaient défendre le bien public, ils régularisaient la monarchie et surtout ils agissaient pour le bien du Roi.

A) Pour défendre le bien public

Le parlement de Paris avait, en France, le pouvoir de faire des remontrances au Roi concernant l'enregistrement des édits royaux. Il prétendait ne jamais remplir sa fonction pour lui-même, mais pour le peuple. En effet, il se voyait comme le défenseur du bien public, il avait pour fonction d'informer le Roi des misères que le

¹⁵ Jean-Marie Constant, « L'assemblée de noblesse de 1651 : une autre conception de la monarchie française », *La Fronde en question*, Provence, Université de Provence, 1989, p. 282.

¹⁶ Madame de Motteville, *op. cit.*, t.IV, p. 188.

peuple subissait pour que ce dernier puisse y remédier. Durant la Fronde, les magistrats voulurent assurer ce rôle qui leur était dicté, selon eux, par l'histoire, ils firent une série de remontrances à la Reine concernant les édits fiscaux, ils soutenaient que le peuple souffrait du poids fiscal dû aux guerres étrangères et prièrent la monarchie de remédier à cette situation. Les parlementaires ne voulaient aucunement flouer le pouvoir du « Conseil », ils voulaient plutôt s'instaurer comme corps intermédiaire responsable de l'harmonie politico-sociale¹⁷. Cette fonction de défenseur s'était développée lors des Guerres de religion. En plaidant pour le peuple épuisé par les troubles, le parlement de Paris avait réussi à acquérir la sympathie du peuple¹⁸, le parlement répéta cette expérience dans ce milieu du XVII^e siècle :

J'estime que l'autorité du parlement doit être perpétuellement interposée pour empêcher l'excès de la puissance absolue, pour tempérer les volontés des rois et leurs ministres, lesquels souvent par impétuosité veulent que ce qui leur plaît soit exécuté, et ne peuvent souffrir la contradiction des parlements, qui travaillent pour le soulagement du pauvre peuple.¹⁹

B) Une institution régulatrice de la monarchie

La protection de bien public implique donc aussi d'une certaine façon la défense du peuple contre les abus de la monarchie, le parlement se percevait comme le protecteur des valeurs traditionnelles et fondamentales du royaume. En ayant pour fonction d'informer le Roi si son édit allait à l'encontre de la tradition existante, le parlement s'assurait ainsi du bon fonctionnement de l'autorité souveraine. En effet, les rois étant des individus, il pouvait arriver que le parlement dut agir, en refusant d'enregistrer certains édits par exemple, afin de préserver les sujets de l'instabilité du roi-individu²⁰. Les magistrats étaient donc là pour limiter le

¹⁷ Christine Vicherd, « Des raisons idéologiques de l'échec du parlement de Paris », *La Fronde en question*, dans Roger Duchêne et Pierre Ronzeaud, éd. *La Fronde en questions : Actes du Centre méridional de rencontres sur le XVII^e siècle*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 1988, p. 325.

¹⁸ Michel De Waele, *op. cit.*, p. 404.

¹⁹ Omer Talon, *op. cit.*, t. II, p. 196.

²⁰ Michel De Waele, *op. cit.*, p. 49.

pouvoir absolu du roi ou encore de ses conseillers. Se basant sur une longue tradition, il semblait des plus normal, pour les magistrats, de participer aux affaires politiques du royaume, surtout en temps de troubles. Ils n'avaient aucunement l'impression de chercher à affermir leur pouvoir, mais ils pensaient prendre la place qui leur revenait de droit²¹. Les magistrats se défendaient de faire la sédition non par intérêts personnels, mais pour protester contre l'usurpation du pouvoir royal par Mazarin. Ils n'étaient pas prêts, par contre, à endosser des moyens trop radicaux, leur but n'était pas de prendre un pouvoir qui ne leur revenait pas, mais de régulariser la monarchie²².

Comme le mentionnait le cardinal de Retz, « Si le Parlement travaille à la ruine de l'État, ce n'est pas qu'il ait l'intention de le ruiner : nul n'a plus d'intérêt au maintien de l'autorité royale que les officiers, et tout le monde en convient. »²³, le parlement se percevait comme étant une institution ayant une place *médium*, l'intermédiaire entre le peuple et le roi, dans la hiérarchie socio-politique française. Il avait auparavant pour fonction d'appliquer les lois, mais il devait maintenant aussi agir comme médiateur entre le Roi et les sujets. Il n'avait pas pour ambition d'instaurer une république, il voulait seulement régulariser la monarchie²⁴. Finalement, les parlementaires étaient conscients de l'importance qu'ils avaient pris dans la gestion de l'État depuis le début du règne de Louis XIV, mais ils ne voyaient pas cette implication comme étant une tentative de détruire la monarchie, mais comme allant de leur devoir :

Je dis qu'il y avoit quatre ans passés que le parlement se trouvoit dans un mouvement qui ne leur étoit pas naturel, dans une agitation extraordinaire, à laquelle il s'est laissé emporter par une espèce de nécessité pour résister aux maux que produisoit l'administration d'un mauvais ministre, et la dissipation publique des finances.²⁵

À leurs yeux, les parlementaires agirent durant la Fronde pour le roi et non contre lui, ils se devaient juste de régulariser la monarchie. Il faut bien comprendre qu'il existait deux tendances dans la parlement : celle de se voir comme le « Sénat » du royaume, d'être donc le défenseur de ses intérêts, d'aider à la sauvegarde des

²¹ Christine Vicherd, « Des raisons idéologiques... », p. 320.

²² Cardinal de Retz, *op. cit.*, p.674.

²³ *Ibid.*, p. 183.

²⁴ Orest Ranum, *op. cit.*, p. 104.

²⁵ Omer Talon, *op. cit.*, t. IV, p. 391.

traditions et des lois en indiquant au Roi lorsqu'il ne s'y conformait pas, mais aussi, le parlement se définissait comme étant composé de gens appartenant au Roi, dont l'autorité dérivait de ce dernier²⁶.

C) Agir pour le Roi

En effet, le parlement ne remettait aucunement en doute la souveraineté du Roi et ne croyait pas détenir une parcelle de ce pouvoir, car l'autorité monarchique était, pour ses membres, une chose absolue et indivisible. Bodin et les juristes du XVI^e siècle avaient façonné cette idée que le pouvoir royal ne pouvait qu'émaner du roi. Le pouvoir royal ne pouvait donc pas être revendiqué par aucune autre instance, ni aucun ministre, la souveraineté royale ne se déléguant pas²⁷. Le parlement se voyait comme participant à cette monarchie, il émanait de cette souveraineté en agissant de concert avec le roi. Omer Talon affirma dans une lecture publique que le parlement était en union avec la monarchie et cette unité permettait une stabilité socio-politique dans le royaume :

Les volontés de nos rois et les intentions de cette compagnie n'ont jamais été différentes dans leur substance, dans le point et l'unité de leurs inclinations, lesquelles ont perpétuellement abouti à conserver la majesté de l'empire, la grandeur du royaume et le bien de l'Etat. Nos expressions ont été quelquefois différentes, et la manière de nous expliquer a produit des configurations inégales, parce que les sentimens des hommes suivant toujours leur façon particulière de concevoir, qui sont autant d'espèces de peintures intérieures, leurs pensées sont souvent dissemblables les unes des autres dans la manière de leur production, mais elles ne sont jamais contraires dans la volonté de bien faire.²⁸

Il semblait donc indéniable, dans les mentalités des parlementaires, qu'ils travaillaient pour le Roi, mais ils admettaient aussi qu'il pouvait exister des divergences dans leur façon de faire, mais le but restait toujours le même, le bien commun du royaume²⁹. Cette vision que le parlement avait de lui-même se retrouvait aussi dans la perception que certains pouvaient se faire de ce dernier. Pour le cardinal de Retz, par exemple, il semblait impensable de chercher le support

²⁶ Arlette Jouanna, *op. cit.*, p. 330.

²⁷ Michel De Waele, *op. cit.*, p. 47.

²⁸ Omer Talon, *op. cit.*, t. II, p. 454-455

²⁹ Christine Vicherd, *op. cit.*, p. 325.

de cette instance afin de mener à terme une guerre civile, car les gens du Roi restaient de gens du Roi³⁰.

III. Ambition et égoïsme des magistrats

La vieille noblesse ne croyait pas que le parlement agissait par fidélité à l'autorité royale, mais plutôt par volonté de conserver leurs privilèges et d'accroître leur pouvoir dans le gouvernement. Les magistrats apparaissaient pour plusieurs comme des arrivistes ne voulant que protéger leur office, ils devenaient donc dangereux pour l'État, car ils ne travaillaient pas pour le bien commun, mais pour leurs propres intérêts. Selon cette mentalité, le parlement ne devait pas se mêler de politique, car il n'était pas en mesure de bien exercer cette fonction, n'étant formé que par des opportunistes voulant profiter de la faiblesse monarchique pour instaurer une république, ou à moindre degré pour prendre un pouvoir qui ne leur revenait pas de droit³¹.

A) Pour la protection de leur charge

En effet, la Fronde parlementaire était née en réaction à l'enregistrement forcé de certains édits fiscaux. Le royaume avait besoin de fonds afin de subventionner la guerre contre l'Espagne. Par contre, le parlement avait refusé d'enregistrer certains édits, en justifiant la pression exercée sur le peuple et en demandant justice pour ce dernier. Pour plusieurs les raisons de ce refus n'était pas le bien public, mais les intérêts du parlement qui ne voulait pas participer à cet effort fiscal, ils auraient même été demander au duc d'Orléans d'intervenir en leur faveur :

³⁰ Cardinal de Retz, *op. cit.*, p. 688.

³¹ Il faut aussi se souvenir que l'Angleterre était, à cette époque, aux prises avec une guerre civile opposant le Parlement et le roi, ce qui n'aida en rien l'image que la monarchie se faisait des parlementaires.

Ils allèrent au Luxembourg; ils entrèrent dans sa chambre, lui demandèrent justice, et firent entendre qu'ils n'étoient pas résolus de souffrir ces impôts; car, malgré la nécessité universelle du royaume, Paris seul vouloit être riche, et ne vouloit point entendre parler de donner de l'argent au Roi.³²

Pour madame de Motteville, il semble indéniable que la rébellion de cette cour souveraine n'était due qu'à l'avarice des magistrats et à leur égoïsme. Cela démontrait que ces gens n'étaient pas aptes à exercer un pouvoir politique, car ils ne recherchaient que leur propre bien. Dans un moment aussi difficile que l'était ce milieu du XVII^e siècle français, il semblait naturel pour la Reine, selon les dires de Madame de Motteville, que chacun fasse un effort pour tenter d'aider le Roi dans sa guerre. Elle ne pouvait donc pas croire qu'une instance aussi grande que le parlement, se disant protecteur du bien public, se refusa d'aider le royaume.

Il semblait apparent, pour plusieurs membres de la noblesse, que certains arrêts du parlement n'avaient pas pour objectif la défense du peuple, mais de leur propre intérêt :

L'on travaille cependant icy a faire de l'argent pour le reste de l'année. L'un des Edits que l'on avoit envoyé pour estre verifié au Parlement est celuy des francsfeifs, pour la levée d'un droit deu au Roy par les roturiers ou non nobles possédant des fiefs ou terres nobles, qui en france ne peuvent estre possédés que par des gens francs, c'est à dire gentilshommes, Or d'autant qu'il y a plusieurs Messieurs du Parlement qui tiennent des terres de cette nature ils avoyent voulu apporter quelque modification a l'Edit que le Roy a fait pour cet effet, et en passerent l'arrest samedy dernier.³³

Un autre exemple qui démontrait que les magistrats étaient motivés par des raisons financières et non par devoir, comme ils se justifiaient, était celui des assemblées de noblesse qui demandaient la tenue des États généraux. Comme nous l'avons vu, le parlement croyait avoir remplacé les États, il ne pouvait donc pas être en accord avec ce recours. De plus, certaines requêtes de la noblesse allaient contre les intérêts des magistrats, ce qui expliquait leur refus:

Le Parlement fait ce qu'il pour tascher de séparer la noblesse, parce qu'elle propose l'abolition de la vénalité des offices, et particulièrement de ceux de justice, disant qu'au lieu qu'ils devroyent estre réservés pour récompenser les mérites des gentilshommes, on les voit remplis de personnes de basse condition qui s'y fourrent pour de l'argent. Il n'y a rien que le Parlement appréhende plus que cela, parce que par ce moyen, la plus part des familles dont il est composé seroyent ruinées.³⁴

³² Madame de Motteville, *op. cit.*, t.II, p. 314.

³³ Abraham de Wicquefort, *op. cit.*, p. 45.

³⁴ *Ibid.*, p. 177.

Nous nous retrouvons donc encore ici en présence du conflit entre la noblesse d'épée et celle de robe, la vieille noblesse ne croyait pas que l'achat d'office pouvait donner un caractère noble à ses détenteurs, elle s'opposait à cette vénalité, car la noblesse ne pouvait s'acquérir selon elle que par la vertu et par le sang. Pour l'épée, les magistrats, ne provenant pas de vieux lignages, ne devaient pas posséder de si grandes charges, car ils n'avaient pas le mérite nécessaire pour bien remplir leur fonction, ils semblaient donc souhaitable que ces roturiers soient exclus de la sphère politique française.

B) Par ambition démesurée, par desseins dangereux à l'État

Manifestement, les parlementaires, malgré qu'ils s'étaient vus octroyer une noblesse de premier degré, restaient, dans les mentalités de la noblesse de sang, des roturiers. Par ces paroles de Condé, relatées par le cardinal de Retz, « Il me dit, en jurant, qu'il n'y avait plus de moyen de souffrir l'insolence et l'impertinence de ces bourgeois, qui en voulaient à l'autorité royale; et tant qu'il avait cru qu'ils n'eussent en butte que le Mazarin, il avait été pour eux »³⁵, nous pouvons juger que les magistrats étaient perçus par certains comme des bourgeois parvenus dont il fallait se méfier, car ils voulaient flouer l'autorité souveraine. Cette présence roturière dans la sphère politique ne semblait pas appréciée par tous, la noblesse et l'autorité souveraine accusaient les parlementaires d'agir non pas pour la monarchie, mais pour instaurer une nouvelle forme de gouvernement. En plus, l'exemple récent de l'Angleterre ne pouvait que nuire à l'image de ces parlementaires, on appréhendait une telle situation. Par exemple, en constatant que le parlement ne se satisfaisait pas du renvoi d'Émery, madame de Motteville affirma : « Le parlement dès lors commença de s'attribuer une puissance si excessive, qu'il donnoit lieu de craindre que le mauvais exemple qu'il voyoit en celui de l'Angleterre ne leur fit quelque impression. »³⁶ Les accusations contre cette caste n'avaient donc pas simplement

³⁵ Cardinal de Retz, *op. cit.*, p. 183.

³⁶ Madame de Motteville, *op. cit.*, t.II, p. 407.

pour but de démontrer que cette dernière n'avait pas la capacité de gouverner et de se mêler de politique, mais aussi d'affirmer qu'il était dangereux de lui laisser du pouvoir. Ce que ses membres voulaient était la destruction de l'ordre établi pour instaurer une nouvelle forme de gouvernement où ils seraient les maîtres :

La Reine étant donc affligée de ce que le parlement, sous l'apparence du bien public, remplissoit la France de véritable maux, s'appliqua soigneusement au soin de faire voir aux princes que cette compagnie ne se soucioit de rien moins que du repos de l'État, et que leurs demandes et leurs prétentions, même les plus justes, n'étoient que des prétextes pour travailler à la ruine du royaume et à l'extinction de la royauté.³⁷

Nous pouvons donc en conclure que malgré que la sphère politique française avait ouvert ses portes à la présence et l'établissement de la robe comme faisant partie du second ordre, cette nouvelle réalité n'avait pas évolué aussi vite que les mentalités. Les nobles de robe restaient encore, dans la mentalité de la vieille noblesse, des roturiers qui travaillaient pour leurs propres intérêts et non pour le bien de l'État. Le cercle restreint du pouvoir n'avait pas l'intention de laisser aussi facilement des nouveaux venus s'emparer d'une autorité qui ne leur revenait pas, selon les traditions et les coutumes du royaume. Par contre, il faut bien comprendre que la monarchie ne remettait pas en question la présence du parlement, elle ne voulait qu'éviter que ce dernier déroge du rôle qu'elle lui avait prescrit, sous peine de se voir accuser de vouloir la perte du royaume, d'être un élément dangereux au bon fonctionnement de l'État.

IV. Les financiers

Comme nous l'avons déjà vu, la guerre étrangère contre l'Espagne entraîna une augmentation fulgurante du poids fiscal. La population, écrasée par ces nouvelles taxes, accusa les financiers d'être les responsables de son sort, car ils étaient des agents directs de la monarchie auprès d'elle. Nous allons faire un retour

³⁷ *Ibid.*, t.III, p. 130.

historique sur les fermes afin de bien comprendre les raisons de cette haine. Puis, nous étudierons plus particulièrement les critiques envers les financiers.

A) Historique des financiers

Le système des intendants suscita une forte critique durant la Fronde, le parlement se rallia au peuple et aux nobles afin de demander l'éviction de ces derniers³⁸. Avant de chercher à comprendre le pourquoi de cette haine, nous tenterons de faire un petit rappel historique sur ces hommes de la finance³⁹. Le système des intendants subit une longue période de gestation, la première fois que cette appellation apparut fut en 1556 lors des campagnes militaires en Allemagne. Le Roi ayant besoin de subventionner sa politique créa des offices vénaux, emprunta et demanda des subsides exceptionnels. Afin de gérer ces fonds, Henri II instaura quatre commissaires qui vinrent remplacer l'ancien système des généraux des finances. Au début, ces hommes étaient chargés de la justice et des finances dans les provinces nouvellement annexées. Ce système continua pendant les guerres de religion et sous le règne d'Henri IV, mais il ne subit aucun changement drastique. Puis, sous le règne de Louis XIII se développa le système des intendants tel que nous les retrouvons dans les débuts de la Fronde. De plus en plus, la monarchie avait recours à ces hommes, il en existait deux types : ceux chargés de seconder les chefs militaires et les intendants de province. Leur présence n'était pas permanente et ils n'étaient pas établis dans chaque province.

Ayant besoin de solidifier son pouvoir dans les provinces, Louis XIII décida de multiplier les intendants pendant la deuxième moitié de son règne. Ce fut avec l'arrivée de Séguier, en 1633, que les intendants devinrent réellement un instrument de l'administration fiscale et l'entrée en guerre de la France, en 1635, ne fit qu'accroître leur importance, car l'État avait besoin de rentabiliser au maximum ses revenus, il utilisa donc les intendants à cette fin. Les intendants avaient aussi pour

³⁸ Orest Ranum, *op. cit.*, p. 46.

³⁹ Bernard Barbiche, *op. cit.*, p.383-390.

fonction de mater les rébellions qui avaient lieu dans les provinces, ils devenaient une forme de police et de justice devant les agitations⁴⁰. Un autre tournant important dans l'administration fiscale fut lorsque la monarchie décida d'octroyer à ses hommes de finance le droit de lever la taille, c'est-à-dire l'impôt le plus important pour l'État. Ce dernier changement n'entraînait aucune conséquence quant à la quantité des intendants, qui était depuis quelques années omniprésents dans le royaume, mais transforma la définition de leur rôle. En effet, par cet arrêt du Conseil, le 19 août 1642, les intendants n'étaient plus que des simples inspecteurs, mais des administrateurs, ils se substituaient ainsi aux trésoriers⁴¹. Cette dernière réalité eut pour effet de déchaîner une rancune à l'égard de ces nouveaux venus qui venaient flouer les pouvoirs d'autres instances.

B) Les sangsues qui rongent l'État

Comme nous l'avons mentionné précédemment les intendants furent l'objet d'une grande haine, particulièrement durant la Fronde, ils étaient, d'une certaine façon, l'un des catalyseurs de l'insatisfaction générale. Pour expliquer ce déferlement, il est évidemment que nous pouvons nous retourner vers l'argument de la jalousie des hommes à leur égard et le besoin de chercher un bouc émissaire pour expliquer les malheurs du peuple « Le ministre étant méprisé, chacun prenoit la liberté de suivre son caprice : si bien qu'il leur paroissoit très juste de crier contre les partisans, qui en effet sembloient être les seuls qui triomphoient des misères publiques. »⁴² Pourtant, il faut pousser plus loin notre analyse. Il est vrai que cette critique, les financiers étaient des sangsues ruinant le peuple, fut longuement utilisée pour expliquer cette hostilité populaire contre ces derniers, mais il faut comprendre

⁴⁰ *Ibid.*, p. 386.

⁴¹ *Ibid.*, p. 388.

⁴² Madame de Motteville, *op. cit.*, t.II, p. 395.

que cet argument servait à alimenter et canaliser cette haine pour des fins politiques⁴³.

Par exemple, certaines des revendications de l'arrêt d'Union nous démontrent que cette hostilité envers les financiers était aussi un choix tactique de la part des cours souveraines⁴⁴. En demandant le rappel des intendants, la réintégration des trésoriers et le rétablissement des cours comme dernière instance judiciaire, les officiers attestaient que ce n'était pas tant la fonction des intendants qui était remise en question, mais leur empiétement dans les prérogatives des autres instances. Aussi, la robe, ayant atteint un certain palier dans son développement social, se devait de décrier cette nouvelle ascension sociale de la haute finance, pour ainsi tenter de la subordonner⁴⁵. Afin de discréditer les intendants, les officiers condamnèrent cette présence roturière en affirmant que seule la noblesse pouvait posséder d'aussi grandes responsabilités :

Il y auroit justice de faire perdre à tous les prêteurs tout l'argent qui leur est dû, parce qu'ils ont assez profité les années précédentes; que ce sont personnes pour la plupart de petite naissance, et qui ont des biens grands et immenses, dont la seule possession est capable de leur faire le procès.⁴⁶

En définitive, nous pouvons dire que l'argument de l'origine servait énormément pour tenter d'exclure de la sphère politique ceux qui sortaient de leur rôle, les intendants étaient acceptés tant que leur présence ne venait pas toucher aux prérogatives d'autres instances.

V. L'autre tiers état

Durant la Fronde, le peuple participa aux revendications, il sortit dans la rue pour demander la libération de Broussel lors de la journée des barricades. Il est évident que cette implication du peuple était une chose condamnable dans les mentalités de la noblesse, le tiers état ne devait pas chercher à s'impliquer

⁴³ Françoise Bayard, « Les financiers et la Fronde », *XVII^e siècle*, no145 (1984), p. 361.

⁴⁴ Françoise Bayard, « Du rôle exact de l'argent... », p. 77.

⁴⁵ Robert Descimon et Christian Jouhaud, « La Fronde en mouvement : le développement de la crise politique entre 1648-1652 », *XVII^e siècle*, no145 (octobre-décembre 1984), p. 309.

⁴⁶ Omer Talon, *op. cit.*, t. II, p. 213.

politiquement, car il ne pouvait pas comprendre les besoins du royaume. Dans ce tiers état, nous allons distinguer, tout comme les Français du XVII^e siècle le faisaient, deux groupes : les bourgeois et la populace. Cette division dans cette strate de la société semblait une chose primordiale à l'époque, elle permettait d'expliquer les motivations de l'implication de ces groupes dans la Fronde, mais malgré que la participation des bourgeois semblait plus légitime, il ne fallait pas s'y méprendre, le tiers état n'avait pas sa place dans la sphère politique de la France d'Ancien Régime.

A) La bourgeoisie

Au XVII^e siècle, il fallait pour pouvoir être titré d'*honorable homme* appartenir à un corps particulier (métier, collège ou compagnie) et aussi à un corps général, par exemple la ville de Paris⁴⁷. La bourgeoisie assurait, par les milices, le maintien de l'harmonie urbaine. Ce fut donc grâce à cette fonction qu'avait la bourgeoisie que les mémorialistes ont pu justifier l'action des bourgeois lors des barricades, cette prise d'armes s'expliquait par la volonté des bourgeois d'éviter le pillage par la *canaille*⁴⁸. Un bourgeois, un homme titré, ne pouvait pas avoir participé à de tels troubles, les émeutes devenaient donc, chez certains auteurs, le fait unique de la populace⁴⁹. Les troubles représentaient finalement deux modes de vie que l'on retrouvait dans la ville. C'est en axant sur la différence entre les bourgeois et le peuple que certains mémorialistes cherchèrent à démontrer que même s'ils vivaient en coexistence, ils ne formaient pas un tout homogène, les *honorable hommes* se différenciaient du peuple. La sédition devenait, dans cette optique, une action résultant de la *canaille*, les bourgeois eux préféraient la paix et la

⁴⁷ Robert Descimon, « Les barricades de la Fronde parisienne. Une lecture sociologique », *Annales*, a. 45, no2 (1990), p. 408.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 414.

⁴⁹ Joël Cornette, *La mélancolie du pouvoir. Omer Talon et le procès de la raison d'État*, Paris, Fayard, 1998, p. 336.

tranquillité publique, comme nous le fait remarquer Omer Talon lors des accords de Rueil :

Cet arrêt fut reçu avec satisfaction intérieure de tous les gens d'honneur qui aiment la tranquillité publique, des bons bourgeois qui avoient senti l'incommodité de la guerre depuis les trois mois derniers; mais il ne reçut pas une acclamation publique de tout le peuple, lequel étoit échauffé dans cette pensée que le cardinal Mazarin devoit être cassé, et que lui n'osant jamais retourner à Paris, il empêcheroit le Roi et la Reine d'y retourner.⁵⁰

Cette dimension mythique de la division dans la sédition permettait de camoufler la réalité délinquante des honnêtes roturiers⁵¹, mais elle ne reflétait pas l'authenticité des événements, car, malgré que le peuple avait certainement fait des actes de vandalisme et de pillage, cet argument ne suffisait pas expliquer la prise d'armes de la bourgeoisie. En effet, il n'existait pas deux types de population dans la sédition, mais une seule qui était soulevée pour contester les abus de la monarchie⁵². La construction de ce double mythe n'était pas aléatoire, elle avait pour fonction de permettre le pardon royal et la réconciliation entre le Roi et sa capitale⁵³.

Par contre, il ne faut pas non plus croire que les bourgeois étaient perçus comme des hommes désintéressés. Les mémorialistes ne tentèrent pas de tracer un portrait hagiographique des bourgeois, mais juste démontrer qu'ils n'étaient pas aussi vils que pouvait l'être la populace, il s'agissait tout de même d'hommes titrés. L'opinion couramment partagée ne pensait pas que les bourgeois pouvaient jouer un rôle important dans l'État, car ils étaient trop axés sur leur intérêt, un bourgeois restait un bourgeois, donc un homme cherchant avantages et bénéfices dans tout :

Mais les bourgeois, qui avoient pris les armes fort volontiers pour sauver la ville du pillage, n'étoient guère plus sages que le peuple, et demandoient Broussel d'aussi bon cœur que le crocheteur; car outre qu'ils étoient tous infectés de l'amour du bien public qu'ils estimoient être le leur en particulier, qu'ils aimoient trop ledit parlement, et qu'ils avoient tous de la haine contre le ministre, ils étoient remplis de joie de penser qu'ils étoient nécessaires à quelque chose. Ils croyoient avoir part au gouvernement

⁵⁰ Omer Talon, *op. cit.*, t.II, p. 452.

⁵¹ Robert Descimon, « Solidarité communautaire et sociabilité armée : les compagnies de la milice bourgeoise à Paris (XVI^e-XVII^e siècles) », *Sociabilité, pouvoirs et société*, Textes réunis par F. Thelamon. Rouen, publication de l'université de Rouen, 1987, p. 606.

⁵² Jean-Louis Bourgeon, « L'île de la Cité pendant les Fronde, structure sociale », Paris et Île-de-France. Mémoires publiés par la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France, Tome 13 (1962), p. 133.

⁵³ Robert Descimon, « Les barricades frondeuses (26-28 août 1648) », dans Roger Duchêne et Pierre Ronzeaud, éd. *La Fronde en questions : Actes du Centre méridional de rencontres sur le XVII^e siècle*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 1988, p. 256.

puisqu'ils gardoient les portes de la ville, et chacun dans sa boutique raisonnaient sur les affaires d'État.⁵⁴

Pour cette mémorialiste, il semblait évident que les bourgeois cherchaient durant les troubles de la Fronde à posséder plus de pouvoir, ils s'enorgueillissaient d'avoir une quelconque importance, mais il n'apparaissait pas, pour cette dernière, que les bourgeois devaient avoir une responsabilité dans la gestion de l'État.

B) Le peuple, une canaille impossible à dompter

Le peuple était, plus que n'importe lequel des autres ensembles qui composaient la société française d'Ancien Régime, le groupe qui faisait face à un rejet commun de la société par rapport à son implication politique. Les arguments, pour légitimer que l'on ne devait aucunement laisser la chance à la populace de jouer un rôle au niveau politique, reposaient sur plusieurs lieux communs partagés par le restant de la société. Premièrement, le peuple apparaissait, pour la majorité des Français, comme ne possédant pas les aptitudes nécessaires, on le disait incapable de réfléchir et d'user de discernement, on ne devait pas les laisser participer à la politique, il était trop influençable : « Le peuple, qui recevoit toutes ces rêveries sans les examiner, se laissoit emporter à une grande haine contre la Reine. »⁵⁵ Gouvernés par leur passion, ils ne semblaient pas en mesure de comprendre les obligations que pouvaient avoir les souverains. En effet, l'une des thématiques récurrentes que nous retrouvons dans les mémoires était que le peuple agissait trop brusquement, il ne possédait aucune sagesse, ce qui démontrait qu'il ne fallait pas lui laisser la chance d'intervenir, la *canaille* étant trop instable :

Ainsi tous ceux qui ont eu du sens dans le parlement ont reconnu le péril auquel ils s'étoient mis d'avoir autorisé le peuple et lui avoir donné cette hardiesse, puisque, de protecteurs et de pères du peuple qu'ils voulaient être pour réprimer la facilité de la cour et abaisser cette trop grande autorité, ils sont devenus les valets et les esclaves du même peuple qu'ils avoient voulu soulager.⁵⁶

⁵⁴ Madame de Motteville, *op. cit.*, t.II, p. 24.

⁵⁵ *Ibid.*, t.III, p. 124.

⁵⁶ Omer Talon, *op. cit.*, t.II, p. 466.

Le peuple pouvait ainsi facilement se retourner vers ses protecteurs à la moindre insatisfaction, il semblait donc dangereux de lui accorder le droit de se prononcer.

Pour la majorité des Français, la populace était perçue comme un élément ne pouvant qu'entraîner des répercussions néfastes dans la société : « Je n'ay pu scavoir si on accepté ces offres, mais il seroit à souhaiter que la ville fust deschargée de cette canaille, qui comme de mauvaises humeurs en un corps cacochymique le suffoqueront sans doute. »⁵⁷ Les exemples, démontrant que laisser une autorité au peuple ne pouvait qu'engendrer la perte d'un État, étaient assez nombreux, mais celui qui semblait le plus représentatif et le plus empreint d'exemplarité semblait être celui de Rome :

Ils se reconnoissoient la cause de ces désordres, et n'y auroient pu remédier s'ils avoient voulu l'entreprendre; car quand le peuple se mêle d'ordonner, il n'y a plus de maître, et chacun en son particulier le veut être. Cette célèbre république de Rome, qui s'étoit rendue maîtresse du monde presque tout entier, a su par expérience combien il est dangereux de lui donner part au gouvernement; et ces illustres conquérans, dont chaque citoyen s'estimoit plus qu'un roi, ont sans doute senti, par cette noble illusion de l'amour de la liberté, combien la furie populaire est une chose dure, cruelle et fâcheuse.⁵⁸

En définitive, le peuple ne pouvait comprendre les rouages d'un État étant trop gouverné par sa passion, il semblait très instable, il ne pouvait donc qu'être dangereux de le laisser libre, de lui laisser le droit de revendiquer. Pourtant, cette réalité, comme quoi le peuple paraissait influençable et qu'il représentait un danger pour un royaume, était aussi ce qui lui donnait de l'importance. En vérité, comme le mentionnait le cardinal de Retz, celui qui se rendait maître de ce *dragon* ne pouvait qu'accroître son influence, on ne pouvait pas ignorer le peuple, car il était trop instable et trop passionné : « La préséance me fut adjugée par arrêt du Conseil, et j'éprouvai, en ce rencontre, par le grand nombre de gens qui se déclarèrent pour moi, que descendre aux petits est le plus sûr moyen pour s'égalier aux grands. »⁵⁹ On voulait donc éviter de donner de l'importance à la populace, mais on cherchait souvent à l'utiliser pour faire valoir sa cause, ce qui nous laisse croire que le peuple avait, d'une certaine façon, sa place dans cette structure politique qu'était la France du XVII^e siècle.

⁵⁷ Abraham de Wicquefort, *op. cit.*, p. 190.

⁵⁸ Madame de Motteville, *op. cit.*, t.III, p.20.

⁵⁹ Cardinal de Retz, *op. cit.*, p. 101.

Conclusion

En définitive, les Français avaient une définition assez stricte de ce que devait être la sphère dirigeante, il fallait appartenir à la noblesse, et cette même noblesse avait elle aussi une définition stricte, il fallait venir de vieux lignage pour pouvoir revendiquer le droit de participer aux affaires de l'État. Par contre, dans la création de l'absolutisme, même les nobles se voyaient peu à peu exclus de la direction du royaume, ils cherchèrent les coupables de cette éviction, les parlementaires semblaient les boucs émissaires tout désignés pour expliquer ce changement, pourtant même eux subissaient cette exclusion, les magistrats se retournèrent donc vers les nouveaux venus, les financiers. Finalement, nous pouvons dire que la création de stéréotypes, voulant démontrer que certains ne devaient pas posséder trop de pouvoir, avait souvent pour but de conserver les prérogatives de ceux qui les créaient. En affirmant que tout allait bien avant la venue de ces nouveaux joueurs, on se retranchait donc sur la tradition pour démontrer que s'il y avait désordre s'était dû à cette nouvelle présence dans la sphère politique, ainsi on pouvait garder ses avantages. Pour ce qui est du peuple, les raisons sont quelque peu différentes, tous les partis s'entendaient pour dire qu'il s'agissait d'un élément perturbateur dans la société, mais pourtant, tant que l'on pouvait le gouverner, on acceptait de l'utiliser, car il représentait un danger, ce qui permettait à ceux qui les manipulaient de faire valoir leur cause. Dans cette société, ce qui apparaissait comme primordial au maintien de l'ordre était qu'aucun groupe ne tente de déroger au rôle traditionnel qui lui était prescrit, sinon il ne pouvait que subir les préjugés de l'époque pour le discréditer et l'exclure de la sphère politique.

Conclusion

Il existe quelques controverses historiographiques par rapport à la Fronde, mais, malgré tout, les historiens s'entendent sur plusieurs arguments. Par exemple, ils consentent à expliquer les troubles de la Fronde par la régence, cette guerre a pu avoir lieu, car la France vivait une minorité royale. Un autre des aspects où il n'existe pas d'opposition entre les chercheurs concerne la présence de Mazarin, ils sont tous en accord pour affirmer que son origine italienne fut un catalyseur dans ces troubles. De plus, les historiens vont s'accorder pour reconnaître l'incidence des nouveaux procédés fiscaux, tels la vénalité des offices et le recours régulier et permanent aux financiers, sur les événements de la Fronde. La Fronde a donc eu lieu, car la France vivait une régence et un ministériat étranger. Les différentes factions profitèrent de ce moment de faiblesse, du moins c'était ainsi que les hommes du XVII^e siècle percevaient cette minorité, pour tenter de retrouver leurs acquis perdus durant la première moitié du siècle. La guerre étrangère avec l'Espagne fut aussi l'une des causes de la Fronde, l'augmentation des impôts amena une insatisfaction générale dans le royaume¹⁴.

Puisqu'il existe un consensus sur les raisons de la Fronde, il aurait été vain de baser notre étude sur ces faits. Nous avons plutôt cherché à mettre en relief comment s'opérait, dans les mentalités du XVII^e siècle, ce sentiment communément partagé qui croyait légitime la Fronde, car son but était de débarrasser le royaume des éléments non familiers, de revenir à l'*ordinaire*. Nous voulions démontrer que les arguments, justifiant la rébellion ouverte par les différentes factions, s'inscrivaient dans des opinions partagées et encrées dans l'outillage mental des hommes du XVII^e siècle. Nous aurions pu privilégier les mazarinades comme sources de notre analyse, mais nous avons préféré les mémoires. Ce dernier genre,

¹⁴ Pierre Goubert, *Le siècle de Louis XIV : études*, Paris, Éditions de Fallois, 1996, p. 149.

comparativement aux pamphlets qui sont des documents écrits sur le vif des événements et ayant pour but de propager une certaine idéologie², nous semblait plus impartial. Les mémoires sont des œuvres visant un public restreint et souvent érudit, ils nous ont permis de rendre compte de la survivance profonde des arguments légitimant l'exclusion des *polluants* de la sphère politique. En plus, la diversité de notre corpus nous a permis de comparer et même de confronter des opinions contraires, par exemple la perception du cardinal de Retz et celle de madame de Motteville par rapport à Anne d'Autriche. Ce qui ressort de ce procédé est l'importance donnée à certains traits de caractère, il importe peu de savoir si la reine-mère était faible ou d'une grande force morale, ce que l'on doit en retenir c'est qu'il s'agissait d'un préjugé couramment admis pour exclure la présence des femmes en politique. La lecture des mémoires nous a permis de ressortir les stéréotypes utilisés pour discréditer la participation des femmes, des étrangers et du roturier du gouvernement de l'État.

Nous avons, tout d'abord, démontré la perception que le XVII^e siècle avait par rapport à la régence et ce que l'on attendait de la Reine dans un cas de minorité royale. La régente se devait d'être qu'un intermédiaire entre les deux Rois, elle ne devait pas innover, mais remettre le royaume dans le même état qu'on lui avait laissé. La régence était aussi vue comme un moment de faiblesse, car n'ayant pas le recours d'En-Haut pour l'aider dans l'administration du royaume, la personne détentrice du pouvoir lors d'une minorité ne pouvait se permettre de gouverner comme un roi. En plus, les régences étant souvent détenues par des femmes, ces dernières se voyaient sujettes aux préjugés concernant leur participation en politique. C'est donc ainsi qu'Anne d'Autriche se vit considérée par plusieurs comme représentant un danger pour la France. On lui reprochait de se laisser gouverner par Mazarin, de ne pas savoir user de discernement par rapport à lui, d'être aveuglée par sa passion. En plus, Anne d'Autriche semblait posséder, c'est du moins ce qui ressort des mémoires, certains traits de caractère qui la rendaient

² Yves Avril, « Le pamphlet : essai de définition et analyse de quelques uns de ses procédés », *Études littéraires*, vol XI, no 2 (1978), p. 265. (265-281)

inapte au gouvernement. Plusieurs peignèrent cette reine comme étant colérique, esclave de ses passions, Anne d'Autriche semblait agir plus pour elle-même, pour satisfaire son orgueil que pour le bien de l'État. C'est donc pour cette raison que cette Espagnole ne pouvait pas être, aux yeux de plusieurs, une bonne reine. D'autres, comme madame de Motteville, cherchèrent à démontrer qu'au contraire Anne d'Autriche ne rechercha aucunement de satisfaction personnelle lors de sa régence, ce qui lui importait était le bien du royaume. La seule ambition dont elle faisait part était pour son fils, pour la grandeur de la France. Certains mémorialistes tentèrent de prouver que la régence d'Anne d'Autriche fut dangereuse pour la France, qu'ils avaient donc eu raison de se révolter. Pour madame de Motteville, Anne d'Autriche apparaissait comme une grande Reine et les événements de la Fronde venaient démontrer qu'elle avait su se soustraire à son devoir, qu'elle avait tout fait pour préserver le royaume et le remettre à son fils dans le même état que lors du décès de Louis XIII.

Par rapport à la perception des femmes, nous avons aussi cherché à dénoter ce que l'on attendait d'elles au niveau public. Par l'exemple des frondeuses qui ont réellement voulu jouer un rôle public lors des troubles et les explications émises par les mémorialistes pour expliquer le comportement des ces dernières (par vanité et orgueil), nous en avons conclu que les femmes, même appartenant à une haute noblesse, n'avaient pas leur place dans la sphère politique, elles dérogeaient de leur rôle. On leur accordait, tout de même, une certaine participation aux affaires de l'État, mais en tant que médiatrice et compagne des hommes. La fonction des femmes était d'agir par douceur et bonté, elles pouvaient tenter de s'imposer lors de litige, mais elles devaient sembler ne pas avoir d'ambition. Les femmes avaient aussi un rôle important en tant que compagnes des hommes, elles se devaient de supporter leur mari dans la sphère publique, mais sans pour autant s'en mêler. Finalement, nous avons terminé par ressortir les traits qui permettaient à certaines de s'impliquer en politique, en se dissociant de leur féminité.

Ensuite, nous avons ressorti les traits qui qualifiaient Mazarin et démontraient que sa présence au sein du gouvernement était dangereuse à l'État. En

premier, nous nous sommes penchés sur la question de la haine des ministériats, nous avons ressorti l'argument utilisé par les parlementaires qui affirmait que l'autorité souveraine était incommunicable et que par le fait même les ministres ne pouvaient se donner le droit de gouverner aussi pleinement que le Roi. Il nous a semblé important d'aborder cet aspect pour bien comprendre l'une des raisons de la haine envers Mazarin, on ne pouvait pas supporter qu'un étranger se donne une aussi grande autorité dans la gestion des affaires de l'État, on chercha donc en l'éloigner en utilisant son origine italienne pour le disqualifier. De plus, nous avons discuté légèrement de la question de l'absolutisme monarchique. Le fait que plusieurs étiquetèrent le cardinal d'être machiavélique permettait de critiquer l'absolutisme, en disant que cette façon de gouverner n'était pas coutumière à la France. Puis, avant de réellement faire un bilan des critiques envers Mazarin, nous avons traité historiquement de l'anti-italianisme français. Ce sentiment existait en France depuis le règne de Catherine de Médicis, il était donc enraciné dans les mentalités de cette époque.

En ce qui a trait aux récriminations envers Mazarin, nous avons débuté par considérer pourquoi les Français refusaient de se voir gouverner par un étranger. Pour ces derniers, il apparaissait qu'un ministre ne provenant pas de France ne pouvait pas comprendre les lois et traditions du royaume. Ne sachant pas l'histoire de la France, il ne pouvait pas être apte à gouverner. Cette ignorance des rouages de l'État entraînait une certaine faiblesse, certains pensèrent que Mazarin ne pouvait pas comprendre une situation telle la Fronde. Pour plusieurs, les petites finesses de Mazarin signifiaient qu'il n'était pas en mesure de confronter une situation aussi délicate que la Fronde. Il leur semblait que Mazarin n'avait pas la compréhension nécessaire des événements pour être en mesure de négocier et de régler les divers litiges.

L'une des plus virulentes critiques qui a transpiré de la lecture des mémoires est que Mazarin ne voulait pas le bien de la France, mais qu'il gouvernait plutôt pour ses propres intérêts. On accusait ce dernier de conserver des liens étroits avec l'Italie, de ne pas vouloir partager ses pouvoirs, de chercher à installer sa tyrannie dans le royaume afin de gouverner en maître absolu. Mazarin était donc dépeint

comme un homme dangereux pour la France, car il n'y était pas attaché. La question financière venait se juxtaposer à celle de l'ambition, on reprochait à Mazarin de s'enrichir au détriment des Français. Dans une période de difficulté financière, les hommes cherchent généralement à trouver un coupable pour expliquer cette situation, Mazarin apparaissait donc comme le principal responsable des maux que subissait le peuple.

Le dernier trait de caractère, que nous retrouvons dans les mémoires, pour justifier l'exclusion de Mazarin de la sphère politique concerne les vices supposés de ce dernier. En effet, l'accusation principale envers ce ministre fut qu'il corrompait l'État par ses pratiques italiennes, la ruse et la dissimulation. Mazarin s'inscrivait dans l'héritage de Catherine de Médicis, il était accusé d'être disciple de Machiavel, de chercher à installer la tyrannie en France. On voyait dans ce dernier un usurpateur, on l'accusait d'avoir profité de la faiblesse de la reine pour s'en rendre maître. La présence de Mazarin dans la sphère politique représentait donc un danger pour plusieurs, l'exclusion de ce dernier apparaissait comme la solution à tous les maux.

Notre dernier chapitre fut consacré au roturier, nous y avons inclus le parlement, les financiers, les bourgeois et le peuple. Nous avons cru nécessaire de débiter par une mise en contexte historique de l'avènement d'une nouvelle noblesse, dite noblesse de robe. L'instauration de la paulette, au début du XVII^e siècle, entraîna une vive opposition chez la vieille noblesse qui n'acceptait pas que la noblesse puisse s'acquérir par vénalité. Durant la Fronde, nous avons pu observer cette confrontation entre la noblesse de sang et la robe. Lorsque la vieille noblesse demanda la convocation des États généraux, le parlement s'y opposa, car il ne voyait pas la nécessité de ce recours, car il croyait remplir lui-même cette fonction.

En effet, en comparant la perception que le parlement avait de lui-même par rapport à la vision que la monarchie et la grande noblesse en avaient, nous pouvons comprendre que la Fronde était presque inévitable. Le parlement se définissait comme une instance ayant pour fonction de protéger le peuple par le biais des remontrances qu'il émettait au roi. De plus, se percevant comme le protecteur des

valeurs traditionnelles et fondamentales, le parlement se donnait comme mandat de régulariser la monarchie en cas d'abus. Donc, le parlement justifiait son action dans la Fronde comme étant son devoir, il travaillait pour le roi et pour la monarchie, il voulait seulement préserver le royaume de l'usurpation du pouvoir par Mazarin.

En opposition, nous avons constaté dans les mémoires, surtout ceux de madame de Motteville et du duc de La Rochefoucauld, que la perception de la monarchie et de la vieille noblesse envers ces parlementaires était complètement différente. Pour ces derniers, les magistrats agissaient afin de préserver leur charge, par égoïsme, car ils ne voulaient pas participer à l'effort fiscal qu'exigeait la guerre étrangère. De plus, certains accusèrent même les magistrats de fouler l'autorité souveraine, ils devinrent donc des éléments dangereux à la monarchie. Dans cette optique, il apparaît normal que la régente n'acceptât pas de céder complètement aux demandes de ces derniers, elle craignait que l'exemple récent de l'Angleterre se produise en France.

Par la suite, nous avons ressorti les raisons de la haine envers les financiers et les justifications utilisées par leurs ennemis pour demander leur éviction. Par un retour historique, nous avons constaté que ce système s'implanta surtout sous le règne de Louis XIII, qu'il s'agissait donc d'une institution récente dans le système étatique français. N'appartenant pas aux traditions françaises et récoltant les impôts chez le peuple, ils devinrent rapidement, chez plusieurs, les responsables des malheurs de l'époque. Par contre, nous avons démontré que cette haine avait aussi des raisons tactiques, les parlementaires n'acceptaient pas de voir les financiers flouer leurs prérogatives.

En dernière partie, nous avons étudié l'autre tiers état, c'est-à-dire les bourgeois et le peuple. La première constatation que nous avons faite concerne la distinction que les hommes de cette époque cherchaient à établir entre les bourgeois et le peuple. Pour la majorité des mémorialistes, les bourgeois n'étaient pas responsables des barricades, ils avaient pris les armes pour défendre la ville contre cette *canaille*. Il existait une différenciation entre les notables et la populace, mais il n'en restait pas moins que les bourgeois n'avaient pas leur place dans la sphère politique. Ces hommes cherchaient avant tout, selon l'opinion couramment admise,

leur propre profit. Les bourgeois ne devaient donc pas avoir part au gouvernement, car ils ne pouvaient comprendre les priorités du bien public. Pour la majorité, le peuple apparaissait comme dangereux par son instabilité et son incapacité à user de discernement. Pourtant, plusieurs acceptaient de l'utiliser, la populace avait un rôle dans cette société. Le peuple constituait un danger dans les mentalités de l'époque, celui qui avait un pouvoir chez ce dernier pouvait l'employer pour faire valoir sa cause, le peuple était exclu de la sphère politique, mais le manipuler était un recours fréquent.

En définitive, nous pouvons affirmer que la Fronde ne fut pas une révolution, elle n'avait pas pour but de transformer la société, mais plutôt de retrouver la société politique idéalisée. Les Français, plus particulièrement la noblesse de robe et la vieille noblesse, voulaient, par la Fronde, démontrer qu'ils s'opposaient au régime de ministériat et qu'ils n'étaient pas prêts à se faire exclure de la gestion des affaires de l'État. La Fronde était évidemment une révolte contre un régime jugé abusif, mais pour légitimer cette révolte, les opposants devaient, avant tout, trouver quelqu'un pour lui attribuer la responsabilité des troubles.

Lorsqu'un roi a la gouverne complète du royaume, la critique semble plus étouffée. Par contre, lorsqu'il s'agit d'une régence de la reine et d'un premier ministre étranger, il apparaît plus facile de laisser ressortir les mécontentements éprouvés en se servant des différences de l'Autre pour justifier la prise d'opposition. Par exemple, lors de la Fronde, les Frondeurs s'en prirent à l'origine italienne de Mazarin pour expliquer et amplifier ses défauts et même le pointer comme étant un potentiel de danger pour la société. Ce processus eut pour effet de pousser Mazarin deux fois à l'exil, ce ministre, sous couvert de haine de la perversion italienne, devait payer d'avoir été choisi comme premier ministre. Les Français ne voulaient pas de ministériat, ils attaquèrent donc l'origine de Mazarin pour démontrer qu'un premier ministre était dangereux pour la France. Il est évident que nous pouvons parler, dans ce cas, d'une volonté d'exclusion, mais ce qui en ressort réellement est que les Frondeurs voulaient limiter les abus de la monarchie et faire des gains. La

haine des étrangers existait véritablement en France d'Ancien Régime, mais elle ressortait davantage lorsque les Français en avaient besoin pour légitimer leur révolte. Une régence pouvait, quant à elle, arriver en s'en sortant en se soumettant aux volontés des grands et du parlement, sinon elle devait faire face à la critique sur la faiblesse de la femme. L'autre bouc émissaire dans cette guerre civile fut le parlement, les nobles accusèrent les magistrats d'usurper leur pouvoir, ils s'appuyèrent sur l'arriviste des magistrats pour marquer la différence entre eux. Les parlementaires répliquèrent en démontrant historiquement qu'ils restaient soumis au rôle que la tradition leur accordait. Les bourgeois aussi tentèrent de se démarquer, ils ne faisaient pas partie de la *canaille*, mais la noblesse d'épée et de robe ne voulait pas de leur intervention dans la politique du royaume. Finalement, ces conclusions nous permettent de réaliser que la seule véritable caractéristique commune entre la femme, l'étranger et le roturier est d'avoir présenté une différence assez marquée pour que leurs ennemis la relèvent pour légitimer leur révolte.

Notre mémoire nous a donc démontré que lorsque des individus présentaient des caractéristiques différentes à la norme établie, leurs semblables pouvaient se retourner vers ces caractéristiques pour justifier leur prise d'opposition. De plus, il nous est apparu que certains individus étaient désignés a priori pour servir de bouc émissaire. Dans l'exemple de la Fronde, ce fut la femme, l'étranger et le roturier, mais dans d'autres périodes de troubles civils et de mécontentement généralisé, ce fut d'autres individus qui durent subir les répercussions de la peur de la différence, de la peur de l'Autre.

Bibliographie

Sources éditées

Gournay, Marie de. *Égalité des hommes et des femmes*. Paris, Côté-femmes, 1989 (1622). 136 pages.

La Chambre, Marin Cureau de. *L'art de connoistre les hommes : première partie où sont contenus les discours préliminaires qui seruent d'introduction à cette science*. Paris, I. d'Allin, 1662. 471 pages.

La Rochefoucauld, duc de. *Mémoires précédés de Apologie de M. le Prince de Marcillac et suivis des Portraits*. Paris, La Table ronde, 1993. 323 pages.

Le Boindre, Jean. *Débats du Parlement de Paris pendant la minorité de Louis XIV*, texte établi par Patricia M. Ranum. Paris, Honoré Champion, 1997. T.1.

Monmerqué, Louis-Jean-Nicolas de et Claude Bernard Petitot. *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis l'avènement de Henri IV, jusqu'à la paix de Paris conclue en 1763, avec les notices sur chaque auteur et des observations sur chaque ouvrage*. Paris, Foucault, 1820-1829. 78 volumes.

Motteville, Madame de. *Mémoires sur Anne d'Autriche et sa cour*, éd. par M.F. Riaux. Paris, Charpentier, 1886. 4 volumes.

Nettesheim, Henri Corneille Agrippa de. *Discours abrégé sur la noblesse et l'excellence du sexe féminin, de sa prééminence sur l'autre sexe et du sacrement du mariage (1537)*. Paris, Côté-femmes, 1990. 144 pages.

Retz, Cardinal de. *Mémoires précédés de La conjuration du comte de Fiesque*, commentés par Simone Bertièrè . Paris, Garnier, 1987. 2 volumes

Talon, Omer. *Œuvres d'Omer et de Denis Talon : avocats-généraux au Parlement de Paris*, éd. par Dominique Armand Rives. Paris, A. Egron, 1821. 6 volumes.

Wicquefort, Abraham de. *Chronique discontinuée de la Fronde : 1648-1652*, compilation et annotation par Robert Mandrou. Paris, Fayard, 1978. 222 pages.

Ouvrages généraux

Bardet, Jean-Pierre dir. *État et société en France aux XVII^e et XVIII^e siècles : mélanges offerts à Yves Durand*. Paris, Presses de l'université de Paris-Sorbonne, 2000. 548 pages.

Bély, Lucien dir. *Dictionnaire de l'Ancien Régime : royaume de France : XVI^e-XVIII^e siècle*. Paris, P.U.F., 1996. 1384 pages.

Cosandey, Fanny et Robert Descimon. *L'absolutisme en France. Histoire et historiographie*. Paris, Éditions du Seuil, 2002. 316 pages.

Deriennic, J.-P. *Les guerres civiles*. Paris, Presses de Science Po, 2001.

Descimon, Robert et Christian Jouhaud. *La France du premier XVII^e siècle : 1594-1661*. Paris, Belin, 1996. 250 pages.

Goubert, Pierre. *Le siècle de Louis XIV : études*. Paris, Éditions de Fallois, 1996. 383 pages.

Howard, Michael Eliot. *La guerre dans l'histoire de l'Occident*. Paris, Fayard, 1988. 162 pages.

Le Roy Ladurie, Emmanuel. *L'Ancien Régime*. t. 1 : *L'absolutisme en vraie grandeur (1610-1715)*. Paris, Hachette, 1991. 2 tomes.

Méthivier, Hubert. *L'Ancien Régime en France, XVI^e-XVII^e-XVIII^e siècles*. Paris, P.U.F., 1994 [1981]. 506 pages.

La Fronde

Chéruel. *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*. Paris, Hachette, 1879. 4 volumes.

Descimon, Robert. «Autopsie du massacre de l'Hôtel de Ville (4 juillet 1652) : Paris et la Fronde des Princes». *Annales*, a. 54, no2 (1999), p. 319-351.

Descimon, Robert. «Les barricades de la Fronde parisienne : une lecture sociologique». *Annales*, a. 45, no2 (1990), p. 397-422.

Descimon, Robert et Christian Jouhaud. «La Fronde en mouvement : le développement de la crise politique entre 1648 et 1652». *XVII^e siècle*, no145 (octobre-décembre 1984), p. 305-322.

Duchêne, Roger et Pierre Ronzeaud (éd.). *La Fronde en questions : Actes du Centre méridional de rencontres sur le XVII^e siècle*. Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 1988. 416 pages.

Jouhaud, Christian. «Action politique et sociabilités : les frondes radicales». *Sociabilité, pouvoirs et société*, Textes réunis par F. Thelamon. Rouen, publication de l'université de Rouen, 1987. p. 359-367.

Kossman, Ernest H. *La Fronde*. Leyde, Universitaire Pers, 1954. 275 pages.

Le Roy Ladurie, Emmanuel. «Réflexions sur la Fronde». *La vie, la mort, la foi, le temps*. P.U.F., 1993. p. 725-743.

Liublinskaia, Aleksandra Dmitrieva. *French absolutism: the crucial phase 1620-1629*. Londres, Cambridge V.P., 1968. 350 pages.

Méthivier, Hubert. *La Fronde*. Paris, P.U.F., 1984. 194 pages.

Michelet, Jules. *Histoire de France*. Tome. 12 : *Richelieu et la Fronde*. Paris, Chamerot libraire-éditeur, 1858. 466 pages.

Mousnier, Roland. «Quelques raisons de la Fronde. Les causes des journées révolutionnaires parisiennes de 1648». *XVII^e siècle*, no2 (1949), p.33-78.

Parker, Geoffrey et Lesley M. Smith éd. *The General crisis of the seventeenth century*. Londres, Routledge & Kegan Paul, 1978. 283 pages.

Pernot, Michel. *La Fronde*. Paris, Éditions de Fallois, 1994. 475 pages.

Ranum, Orest. *La Fronde*. Paris, Éditions du Seuil, 1993. 434 pages.

Culture politique

Avril, Yves. « Le pamphlet : essai de définition et analyse de quelques uns de ses procédés ». *Études littéraires*, vol XI, no 2 (1978), p. 265-281.

Beik, William. «The culture of protest in XVIIth-century French towns». *Social History*, vol. 15, no1 (1990), p. 1-23.

Beik, William. *Urban protest in seventeenth-century France : the culture of retribution*. Cambridge, Cambridge University Press, 1997. 283 pages.

Bénichou, Paul. *Morales du Grand Siècle*. Paris, Gallimard, 1948. 313 pages.

Bonnefin, Aimé. *La monarchie française (987-1789). Constitution et lois fondamentales*. Paris, éditions France-Empire, 1987. 398 pages.

Carrier, Hubert. *La presse de la Fronde (1648-1653) : Les mazarinades*. T.1 *La conquête de l'opinion*. Genève, Droz, 1989. 2 volumes.

Jouhaud, Christian. *Mazarinades : la Fronde des mots*. Paris, Aubier, 1985. 287 pages.

Muchembled, Robert. *Cultures et société en France, du début du XVI^e siècle au milieu du XVII^e siècle*. Paris, SEDES, 1995. 517 pages.

La représentation sociale

Chartier, Roger. «Le monde comme représentation». *Annales ESC*, no6 (novembre-décembre 1989), p. 1505-1520.

Ginzburg, Carlo. «Représentation : le mot, l'idée, la chose». *Annales ESC*, no6 (novembre-décembre 1991), p. 1219-1234.

Jodelet, Denise dir. *Les représentations sociales*. Paris, P.U.F., 1993. 447 pages.

Ricoeur, Paul. «L'écriture de l'histoire et la représentation du passé». *Annales HSS*, no4 (Juillet-août 2000), p. 737-747.

Todorov, Tzvetan. *Nous et les Autres. La réflexion française sur la diversité humaine*. Paris, Seuil, 1989. 453 pages.

White, Hayden. *The content of the Form. Narrative Discourse and Historical Representation*. Baltimore, The John Hopkins University Press, 1987. 244 pages.

Les mémoires

Bertaud, Madelaine et François-Xavier Cuche éd. *Le genre des mémoires, essai de définition, colloque international des 4-7 mai 1994*. Paris, Klincksieck, 1995. 371 pages.

Briot, Frédéric. *Usage du monde, usage de soi: enquête sur les mémorialistes d'Ancien Régime*. Paris, Seuil, 1994. 296 pages.

Carrier, Hubert. «Sincérité et création littéraire dans les *Mémoires* du Cardinal de Retz». *XVII^e siècle*, no94-95(1971), p. 39-74.

Cornette, Joël. *La mélancolie du Pouvoir. Omer Talon et le procès de la raison d'État*. Paris, Fayard, 1998. 442 pages.

De Waele, Michel. «Les mémoires de l'immoralité. De la mort d'État à l'époque des Guerres de religion». *Tangence*, no66 (été 2001), p. 9-21.

Fumaroli, Marc. «Les mémoires du XVII^e siècle au carrefour des genres en prose». *XVII^e siècle*, nos94-95 (1971), p. 7-37.

Hepp, Noémi dir. *La Cour au miroir des mémorialistes : 1530-1682. Actes du Colloque du Centre de philologie et de littérature romanes de Strasbourg, 16-18 novembre 1989*. Paris, Klincksieck, 1991. 213 pages.

Hennequin, Jacques et Noemi Hepp dir. *Les valeurs chez les mémorialistes français du XVII^e siècle avant la Fronde: colloque organisé par le centre de philologie et de littérature romanes de l'Université des sciences humaines de Strasbourg et le Centre "Littérature et spiritualité" de la Faculté des lettres de l'Université de Metz*. Paris, Klincksieck, 1979. 380 pages.

Nora, Pierre. «Les mémoires d'État de Commines à de Gaulle». *Les lieux de mémoire*, éd. Pierre Nora. Paris, Gallimard, 1984. 2 vol., p. 355-400.

Pernot, Michel. «Le Cardinal de Retz, historien de la Fronde». *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, vol. 89, no 1(janvier-février 1989), p. 4-18.

La femme

Bernos, Marcel. *Femmes et gens d'église dans la France classique*. Paris, Éditions du Cerf, 2003. 404 pages.

Berriot-Salvadore, Evelyne. *Les femmes dans la société française de la Renaissance*. Genève, Droz, 1990. 592 pages.

Bertièrre, Simone. «Dernières études mazarines». *XVII^e siècle*, a. 49, no197 (1997), p.797-804.

Bertièrre, Simone. *Les reines de France au temps des Bourbons*. T. 1 : «*Les deux régentes*». Paris, Éditions de Fallois, 1996. II tomes.

Brunelle, Gayle K. «Dangerous liaisons : mésalliance and early Modern French noblewomen». *French historical Studies*, vol. 19, no1 (1995), p. 75-103.

Cosandey, Fanny. «La blancheur de nos lys. La reine de France au cœur de l'État royal». *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 44 (juillet-septembre 1997), p. 387-403.

Cosandey, Fanny. *La Reine de France : Symbole et pouvoir XV^e-XVIII^e siècle*. Paris, Gallimard, 2000. 414 pages.

Cosandey, Fanny. «De lance en quenouille. La place de la reine dans l'État moderne (XVI^e-XVII^e siècles)». *Annales*, a. 52, no4, p. 799-820.

Cottret, Monique. «Les reines étrangères», dans Joël Foulheron, dir. *Sociétés et idéologies des Temps Modernes. Hommages à Arlette Jouanna*. Montpellier, université de Montpellier III, 1996. t. 1, p. 105-116.

Cuénin, Micheline. « Les femmes aux affaires (1598-1661) ». *XVII^e siècle*, no. 144 (juillet-septembre 1984), p. 203-209.

Darmon, Pierre. *Mythologie de la femme dans l'ancienne France*. Paris, Éditions du Seuil, 1983. 221 pages.

Davis, Natalie Zemon et Arlette Farge. *Histoire des femmes en occident*. t. III : *XVI^e-XVIII^e siècle*. Paris, Plon, 1991. 659 pages.

Dejean, Joan. «Amazones et femmes de lettres : pouvoirs politiques et littéraires à l'âge classique», dans Danielle Haase-Dubosc et Éliane Viennot, dir. *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime*. Paris, Édition rivages, 1991. p. 153-171.

Dejean, Joan. «The (literary) world at war, or what can happen when women go public», dans Elizabeth C. Goldsmith et Dena Goodman, éd. *Going public. Women and publishing in early modern France*. Ithaca, Cornell University Press, 1995. p. 116-128.

Delumeau, Jean. « Les agents de Satan : la femme », *La Peur en Occident (XIV^e-XVIII^e siècles) Une cité assiégée*. Paris, Fayard, 1978. p. 305-461.

Duby, Georges et Michelle Perrot dir. *Femmes et histoire*, colloque La Sorbonne, 13-14 novembre 1992. Paris, Plon, 1993. 197 pages.

Duby, Georges et Michelle Perrot dir. *Histoire des femmes. Le Moyen Âge*. Paris, Plon, 1991. 660 pages.

Guénoun, Solange. «Métaphores politiques, loi salique et nouvelle philosophie». *Cahier du XVII^e*, vol. 5, no1 (1991), p. 63-79.

Hanley, Sarah. « The Politics of Identity and Monarchic Gouvernement in France : the Debate over female exclusion », dans Hilda L. Smith, éd. *Women Writers and the Early Modern British Political Tradition*. Cambridge, Cambridge University Press, 1998. p. 289-304.

Hanley, Sarah. «Engendering the State: Family Formation and State Building in Early Modern France». *French Historical Studies*, vol. 16 (1989), p. 4-27.

Hayden, James Micheal. *France and the Estates General of 1614*. Londres, Cambridge University Press, 1974. 334 pages.

Kleinman, Ruth. *Anne d'Autriche*. Paris, Fayard, 1993. 605 pages.

Ronzeaud, Pierre. « La femme au pouvoir ou le monde à l'envers ». *XVII^e siècle*, no. 108 (1975), p. 9-33.

Viennot, Éliane. « Des "femmes d'État" au XVI^e siècle : les princesses de la Ligue et l'écriture de l'histoire », dans Danielle Haase-Dubosc et Éliane Viennot, dir. *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime*. Paris, Édition rivages, 1991. p. 77-97.

Viennot, Éliane et Kathleen Wilson-Chevalier. *Royaume de fémynie. Pouvoirs, contraintes, espaces de liberté des femmes, de la Renaissance à la Fronde*. Paris, Champion, 1999. 299 pages.

L'Étranger

Balsamo, Jean. «Le débat anti-italien en France à la fin du XVI^e siècle». *L'information historique*, vol. 53, nos2-3 (1991), p. 61-67.

Bannister, Mark. «Outre-monts, Outre-Rhin, Outre-Manche. Comment les Français voyaient leurs voisins, 1600-1670», dans A. Montandon, dir. *Le même et l'autre : regards européens*. Clermont-Ferrand, Association des publications de la faculté des lettres et des sciences humaines de Clermont-Ferrand, 1997. p. 1-9.

Bély, Lucien. «La place de l'étranger dans les conspirations», dans Yves-Mari Bercé et Elena Fasano Guarini, dir. *Complots et conjurations dans l'Europe moderne*. Rome, École française de Rome, 1996. p. 393-410.

Boulle, Pierre H. «L'origine du racisme en Europe : quelques hypothèses», dans Serge Daget, éd. *De la traite à l'esclavage. T. 1 : V^e-XVIII^e siècle*, colloque international sur la traite des noirs. Paris, L'Harmattan, 1988. p. 535-547.

Douglas, Mary. *De la souillure : essai sur les notions de pollution et de tabou*. Paris, Édition La Découverte, 1992. 193 pages.

Dubost, Jean-François et Peter Sahlins. «*Et si l'on faisait payer les étrangers*». *Louis XIV, les immigrés et quelques autres*. Paris, Flammarion, 1999. 474 pages.

Dubost, Jean-François. *La France italienne : XVI^e-XVII^e siècle*. Paris, Aubier, 1997. 524 pages.

Durand, Yves. «L'appartenance nationale en France au XVII^e siècle : Jus sanguinis ou Jus soli?». *XVII^e siècle*, no 176 (1992), p. 295-310.

Emmanueli, François-Xavier. «L'étranger au XVII^e siècle». *350^e anniversaire des traités de Westphalie, 1648-1998 : une genèse de l'Europe, une société à reconstruire*, textes présentés par Jean-Pierre Kintz. Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1999. p. 517-524.

Goubert, Pierre. *Mazarin*. Paris, Fayard, 1990. 572 pages

Heller, Henir. *Anti-Italianism in Sixteenth-Century France*. Toronto, University of Toronto Press, 2003. 307 pages.

Jones-Davies, Marie-Thérèse dir. *L'étranger : identité et altérité au temps de la Renaissance*. Paris, Klincksieck, 1996. 238 pages.

Lequin, Yves dir. *Histoire des étrangers et de l'immigration en France*. Paris, Larousse, 1992. 493 pages.

Le parlement et les institutions

Barbiche, Bernard. *Les institutions de la monarchie française à l'époque moderne, XVI^e-XVIII^e siècle*. Paris, P.U.F., 1999. 430 pages.

Berbouche, A. «De la résistance légale à la Fronde parlementaire en Bretagne : l'opposition du Parlement d'un pays d'Etats à la montée de l'absolutisme royal». *Revue historique de droit français et étranger*, no4 (1992), p. 521-535.

Descimon, Robert. «La haute noblesse parlementaire parisienne : la production d'une aristocratie d'État aux XVI^e et XVII^e siècles ».)». *L'État et les aristocraties (France*,

Angleterre, Écosse), XII^e-XVII^e siècle, actes de la table ronde, Maison française d'Oxford, 26 et 27 septembre 1986, textes réunis par Philippe Contamine. Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1989. p. 357-383.

Descimon, Robert. «L'invention de la noblesse de robe : la jurisprudence du parlement de Paris aux XVI^e et XVII^e siècles». *Les parlements de province : pouvoirs, justice et société du XV^e au XVIII^e siècle*, textes réunis et présentés par Jacques Doumarède et Jack Thomas. Toulouse, Framespas, 1996. p. 677-690.

De Waele, Michel. *Les relations entre le Parlement de Paris et Henri IV.* Paris, Publisud, 2000. 456 pages.

Jouanna, Arlette. «Faveurs et Favoris». *Henri III et son temps*, études réunies par Robert Sauzet. Paris, Librairie Philosophique J. Vrin, 1992. p. 155-165.

Jouhaud, Christian. «La Fronde du parlement de Bordeaux», dans Joël Fouilheron, dir. *Sociétés et idéologies des Temps Modernes. Hommages à Arlette Jouanna*. Montpellier, université de Montpellier III, 1996. t. 2, p. 389-407.

Moote, Lloyd. *The Revolt of the Judges. The Parlement of Paris and the Fronde 1643-1652*. Princeton, Princeton University Press, 1972. 407 pages.

Mousnier, Roland. «L'Évolution des institutions monarchiques en France et ses relations avec l'état social». *XVII^e siècle*, nos58-59 (1963), p. 57-72.

Ranum, Orest. «Money, dignity, and self-esteem in the relations between judges and great nobles of the Parlement of Paris during the Fronde», dans Mack P. Holt, éd. *Society and institutions in early modern France*. Athens, University of Georgia Press, 1991.

Salmon, J. H. M. «Venality of office and popular sedition in seventeenth-century France». *Past and Present*, no. 37, p. 21-43.

La société d'ordres

Bayard, Françoise. «Les financiers et la Fronde». *XVII^e siècle*, no145 (1984), p. 355-362.

Beik, William. «Urban Factions and the Social Order during the Minority of Louis XIV». *French historical Studies*, no15 (1987), p.36-67.

Bercé, Yves-Marie. *Croquants et Nu-Pied. Les soulèvements populaires en France du XVI^e au XIX^e siècle*. Paris, Gallimard, 1974. 240 pages.

Bonney, Richard. «La Fronde des officiers: mouvement réformiste ou rébellion corporatiste? ». *XVII^e siècle*, no.145 (octobre-décembre 1984), p.323-339.

Bourgeon, Jean-Louis. « L'île de la Cité pendant les Fronde, structure sociale ». *Paris et Île-de-France. Mémoires publiés par la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*. Tome 13 (1962), p. 2-144.

Constant, Jean-Marie. *La noblesse française aux XVI^e-XVII^e siècles*. Paris, Hachette, 1994. 277 pages.

Constant, Jean-Marie. « La troisième Fronde : Les gentilshommes et les libertés nobiliaires ». *XVII^e siècle*, no. 145 (octobre-décembre 1985), p.341-354.

Descimon, Robert. « Bourgeois de Paris. Les migrations sociales d'un privilège XIV^e-XVIII^e siècles », dans Christophe Charle, dir. *Histoire sociale. Histoire globale*. Paris, Éditions de la maison des sciences de l'homme, 1993. p.173-182.

Descimon, Robert. « Solidarité communautaire et sociabilité armée : les compagnies de la milice bourgeoise à Paris (XVI^e XVII^e siècles) ». *Sociabilité, pouvoirs et société*, Textes réunis par F. Thelamon. Rouen, publication de l'université de Rouen, 1987. p. 599-610.

Devyver, André. *Le sang épuré. Les préjugés de race chez les gentilshommes français de l'Ancien Régime, 1560-1720*. Bruxelles, Édition de l'Université, 1973. 608 pages.

Jeannin, Pierre. «Attitudes culturelles et stratifications sociales : réflexions sur le XVII^e siècle européen». *Niveaux de culture et groupes sociaux*, actes du colloque tenu du 7 au 9 mai 1966 à l'E.S.N. Paris-La Haye, Mouton, 1967. p. 67-145.

Jouanna, Arlette. «La notion d'honneur au XVI^e siècle». *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, octobre-décembre 1968, p. 597-623.

Jouanna, Arlette. *Le devoir de révolte : la noblesse française et la gestation de l'État moderne (1559-1661)*. Paris, Wolf, 1989. 504 pages.

Jouanna, Arlette. «Réflexions sur les relations internobiliaires en France aux XVI^e et XVII^e siècles». *French historical Studies*, vol. 17, no4 (1992), p. 872-881.

Jouhaud, Christian. «Politiques de princes: les Condé (1630-1652)». *L'État et les aristocraties (France, Angleterre, Écosse), XII^e-XVII^e siècle*, actes de la table ronde, Maison française d'Oxford, 26 et 27 septembre 1986, textes réunis par Philippe Contamine. Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1989. p. 335-355.

Lemarchand, Guy. «La Fronde à Rouen : le peuple manipulé ou acteur?». *Annales de Normandie*, a. 45, no4 (1995), p. 405-417.

Mager, Wolfgang. «De la noblesse à la notabilité : la formation des notables sous l'Ancien Régime et la crise de la monarchie absolue». *Histoire, Économie, Société*, no4 (1993), p. 487-506.

Mousnier, Roland. *Les hiérarchies sociales de 1450 à nos jours*. Paris, P.U.F., 1969. 196 pages.

Mousnier, Roland. «Recherches sur les soulèvements populaires en France avant la Fronde». *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. V (avril-juin 1958), p. 81-113.

Porchnev, Boris. *Les soulèvements populaires en France de 1623 à 1648*. Paris, Flammarion, 1972. 442 pages.